



COTE D'IVOIRE

Juillet 2019

CINQUIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre des cinquièmes revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 14 juin 2019. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 27 mars 2019 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 28 mai 2019.
- Un **supplément** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** du FMI pour la Côte d'Ivoire.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités ivoiriennes*

Mémoire de politique économique et financière des autorités ivoiriennes*

Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Communiqué de presse n° 19/218
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
14 juin 2019

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève les cinquièmes revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit en faveur de la Côte d'Ivoire, et approuve un décaissement de 133,9 millions de dollars

- Les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire demeurent solides : la croissance est projetée à 7 ½ % en 2019.
- Le déficit budgétaire devrait converger vers la norme régionale de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2019.
- Le programme vise à favoriser une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté, à encourager la discipline budgétaire, à accroître la mobilisation des recettes intérieures, à assurer la viabilité de la dette et à atteindre une position viable de la balance des paiements.

Le 14 juin 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les cinquièmes revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹ et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC)² en faveur de la Côte d'Ivoire. L'achèvement des revues permet de décaisser immédiatement 96,786 millions de DTS (environ 133,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 553,6 millions de DTS (environ 765,8 millions de dollars).

Les accords triennaux FEC/MEDC, avec un accès total aux ressources de 650,4 millions de DTS (environ 889,7 millions de dollars, ou 100 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire) ont été approuvés par le conseil d'administration le 12 décembre 2016.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a prononcé la déclaration ci-après :

¹Le FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans le cas de problèmes persistants de balance des paiements.

²Le MEDC a été créé pour apporter un concours aux pays i) qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements à cause d'obstacles structurels ou ii) qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile.

« La Côte d'Ivoire met en œuvre un programme de mesures macroéconomiques et de réformes structurelles visant à pérenniser une croissance vigoureuse, à assurer la stabilité macroéconomique, à réduire la pauvreté et à promouvoir l'inclusion. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme appuyé par le FMI sont louables : tous les critères de performance et tous les repères indicatifs, sauf un, ont été atteints à fin décembre 2018. Cinq des six repères structurels ont également été atteints. Les perspectives de croissance à moyen terme devraient rester robustes, sous réserve de la mise en œuvre d'une politique économique avisée qui assure la stabilité macroéconomique et améliore le climat des affaires.

« L'objectif fixé pour le déficit budgétaire en 2018 a été atteint, et les autorités ont réitéré leur détermination à réaliser un déficit budgétaire de 3 % du PIB en 2019 et au-delà, ce qui sera essentiel tant pour la stabilité macroéconomique intérieure que pour la stabilité extérieure régionale au niveau de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Y parvenir requiert davantage de mobilisation de recettes fiscales, ce qui créera un espace budgétaire permettant de répondre aux besoins socio-économiques et infrastructurels. Si les autorités ont engagé des réformes de l'administration des impôts visant à accroître les recettes fiscales à moyen terme, un élargissement de l'assiette de l'impôt offre aussi un potentiel de recettes qui est aujourd'hui inexploité. Pour préserver la viabilité de la dette, il convient de continuer de gérer la dette publique avec prudence, notamment en limitant les passifs conditionnels. En ce qui concerne la politique d'emprunt, il convient d'évaluer avec soin les coûts et les avantages de nouveaux prêts afin de maintenir la dette ivoirienne sur une trajectoire viable.

« Des réformes structurelles sont en cours et doivent être poursuivies sur tous les fronts. Les autorités exécutent des réformes visant à renforcer l'administration des impôts et la gestion des finances publiques, à consolider la stabilité du secteur bancaire, à promouvoir une croissance inclusive, à améliorer le climat des affaires et à renforcer l'appareil statistique. »

Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques 2016–21

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			Est.	Projections		
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Revenu national						
PIB à prix constants	8,0	7,7	7,4	7,5	7,3	7,0
Déflateur du PIB	-1,1	-1,7	0,4	1,0	1,6	1,6
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,7	0,7	0,4	1,0	2,0	2,0
Secteur extérieur						
Exportations de biens, f.à.b. en prix courants	-7,0	6,8	-4,9	7,9	9,5	8,4
Importations de biens, f.à.b. en prix courants	-8,5	6,5	7,1	2,9	11,8	8,8
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	6,6	8,0	5,3	10,6	9,8	9,0
Total des dépenses	12,2	9,9	3,4	6,2	9,4	8,5
Monnaie et crédit						
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10,1	8,8	13,5	11,0	12,3	10,1
Crédit à l'économie	13,3	15,2	11,3	13,2	13,3	13,3
	(en % du PIB, sauf indication contraire)					
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	20,0	20,4	19,9	20,3	20,4	20,4
Total des recettes	18,6	19,2	18,8	19,0	19,2	19,5
Total des dépenses	24,0	24,9	23,8	23,3	23,4	23,3
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-4,0	-4,5	-4,0	-3,0	-3,0	-2,9
Investissement brut	17,7	19,5	20,8	22,0	22,9	23,8
Administration centrale	7,4	7,5	7,1	6,9	7,1	7,2
Secteur non public	10,3	12,0	13,7	15,1	15,8	16,6
Épargne intérieure brute	20,3	22,1	21,3	23,7	24,4	25,2
Administration centrale	2,2	2,0	2,4	3,3	3,6	3,9
Secteur non public	18,2	20,2	18,9	20,4	20,8	21,2
Solde du secteur extérieur						
Solde courant	-1,2	-2,7	-4,7	-3,5	-3,3	-3,1
Solde global	-1,2	1,7	0,8	-0,1	0,6	1,0
Dettes du secteur public						
Dettes de l'administration centrale, brute	48,4	49,8	53,2	52,5	51,2	49,6
Dettes de l'administration centrale (hors C2D)	43,1	45,3	49,7	49,9	49,3	48,0
Dettes extérieures	29,0	30,5	36,5	37,8	35,3	34,8
Dettes extérieures (hors C2D)	23,4	25,4	32,5	34,7	33,1	32,9
Pour mémoire :						
PIB nominal (milliards de FCFA)	20 931	22 151	23 900	25 955	28 308	30 786

Sources : Autorités ivoiriennes et estimations et projections des services du FMI.



CÔTE D'IVOIRE

28 mai 2019

CINQUIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

RÉSUMÉ

Contexte. Le paysage politique est devenu plus complexe et plus incertain à l'approche des élections présidentielles de 2020, les trois partis traditionnels se concurrençant ouvertement depuis la fin de la coalition au pouvoir entre le Rassemblement des républicains du président Ouattara et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire de l'ancien président Bédié. À ce jour, ce contexte n'a pas affecté la perception positive de la Côte d'Ivoire par les investisseurs.

Perspectives économiques. Les perspectives de croissance restent robustes à 7½ %, à la faveur d'un climat des affaires en constante amélioration, du dynamisme de l'investissement et de la bonne tenue de la consommation des ménages. L'inflation devrait rester faible. Parmi les risques figurent les effets de l'incertitude du paysage politique et une croissance mondiale inférieure aux prévisions.

Programme. Les résultats du programme ont été satisfaisants : tous les critères de performance à la fin décembre 2018 et tous les critères continus ont été remplis, seul un des repères indicatifs n'ayant pas été atteint. Cinq des six repères structurels applicables à la fin 2018 ont été respectés et celui de fin 2017 portant sur la restructuration de la dette de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) a été mis en œuvre avec délai. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB en 2019, ce qu'elles devraient réussir à faire en associant accroissement des recettes et rationalisation des dépenses, et à adopter une stratégie de financement s'appuyant sur un dosage équilibré entre devises étrangères et monnaie nationale.

Évaluation par les services du FMI. Les services souscrivent à la demande des autorités ivoiriennes de conclure la cinquième revue du programme appuyé par les accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), ce qui permettrait un décaissement équivalent à 96,786 millions de DTS.

Approuvé par
Dominique Desruelle
 (département
 Afrique) et **Maria**
Gonzalez
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Abidjan du 14 au 27 mars 2019. L'équipe de la mission était constituée de Mme. Céline Allard (chef de mission), M. Michael Gorbanyov, Mme Dominique Simard, Mme Genet Zinabou (tous du département Afrique), Mme Anna Fruttero (département de la stratégie, de la politique et de l'évaluation), Mme Aleksandra Zdzenicka (département des finances publiques), M. Jose Gijon (représentant résident du FMI) et M. Hermann Yohou (économiste local). M. Marcellin Koffi Alle (du bureau des administrateurs) a participé aux entretiens. Mme. Cooray, M. Li et M. Magno ont apporté leurs concours à l'équipe depuis le siège de l'institution.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	4
RÉSULTATS DU PROGRAMME	7
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2019	10
A. Préserver la stabilité macroéconomique	11
B. Faciliter la discipline budgétaire grâce à des réformes structurelles	12
C. Préserver la viabilité de la dette	13
D. Renforcer le secteur financier pour mieux soutenir l'économie	15
E. Encourager le secteur privé	16
MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	17
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	18
ENCADRÉ	
1. Climat des affaires et compétitivité de la Côte d'Ivoire	5
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente, 2014–19	6
2. Perspectives à moyen terme, 2016–24	9
3. Environnement macroéconomique de la Côte d'Ivoire par rapport à d'autres économies à forte croissance	10

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques, 2016–24	21
2a. Balance des paiements, 2016–24, (milliards de francs CFA)	22
2b. Balance des paiements, 2016–24, (en pourcentage du PIB)	23
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–24, (milliards de francs CFA)	24
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–24, (en pourcentage du PIB)	25
4. Situation monétaire, 2016–24	26
5. Indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire,	27
6a. Besoins de financement extérieur, 2016–24 (milliards de francs CFA)	28
6b. Besoins de financement extérieur, 2016–24 (en pourcentage du PIB)	28
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–27	29
8. Calendrier des décaissements et des revues pour les accords FEC/MEDC, 2016–19	30

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques ¹	31
II. Objectifs du programme de la Côte d'Ivoire et assistance technique du FMI	33

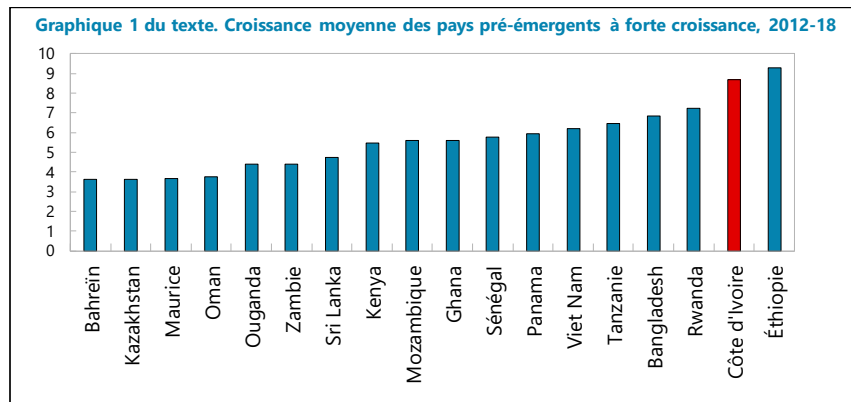
APPENDICES

I. Lettre d'Intention	38
Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémoire de Politiques Économique et Financière, 2016–19	41
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	81

CONTEXTE ET ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

1. La Côte d'Ivoire connaît une croissance saine depuis 2012, sous l'effet d'un programme de réformes visant à faire du pays une destination privilégiée des investisseurs en Afrique.

Elle a enregistré une croissance moyenne de 8,7 % sur la période 2012–18, l'une des plus rapides parmi les pays pré-émergents. En plus du rebond initial ayant fait suite au conflit civil de 2010–11, ces résultats tiennent à une bonne stabilité macroéconomique et à



l'avancement soutenu des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires (encadré 1). Dans ce contexte d'amélioration, la création d'entreprises a augmenté de 26 % (en glissement annuel) entre 2017 et 2018, et l'investissement privé s'est porté à 13,7 % du PIB en 2018, grâce notamment à la progression de l'investissement direct étranger.

2. Cette dynamique favorable a été entretenue en 2018 par une demande intérieure robuste. Contrairement à 2017, où les exportations nettes avaient été stimulées par une récolte de cacao exceptionnelle, la croissance de 2018, estimée à 7,4 %, a été principalement tirée par la bonne tenue de la consommation et de l'investissement privé. L'activité a été particulièrement dynamique dans l'industrie agroalimentaire, la construction et le commerce de détail. Dans le même temps, la contribution de l'agriculture a décliné et le secteur minier a continué de se contracter. L'augmentation des revenus des ménages, grâce notamment à une légère augmentation des prix du cacao bord champ en octobre 2018, a soutenu la consommation. Parallèlement, la baisse des exportations de cacao (attribuable à la baisse des volumes et des prix par rapport à 2017) a contribué à creuser le déficit des transactions courantes de 2,7 % du PIB en 2017 à 4,7 % en 2018. L'inflation est restée modérée à 0,4 %.

3. Le contexte politique est devenu plus complexe à l'approche des élections présidentielles de 2020. Au pouvoir depuis 2011, la coalition formée par le Rassemblement des républicains (RDR) du président Ouattara et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de l'ancien président Bédié a éclaté au cours de l'été 2018. La libération conditionnelle de l'ancien président Gbagbo par la Cour pénale internationale devrait consolider la réconciliation, mais elle pourrait également accentuer l'incertitude politique. Les trois partis traditionnels se trouvent désormais dans une situation de concurrence ouverte et de nouveaux prétendants pourraient également s'affirmer, ce qui ne fait qu'élargir le champ des scénarios possibles en vue des élections de 2020.

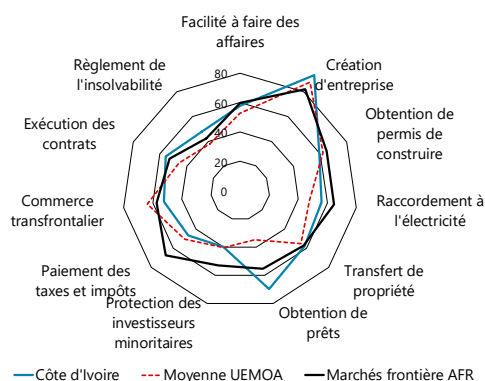
Encadré 1. Climat des affaires et compétitivité de la Côte d'Ivoire

Depuis 2015, la Côte d'Ivoire a gagné 25 places au classement de la réglementation des affaires (« Doing Business ») de la Banque mondiale et elle a figuré à deux reprises parmi les dix meilleurs réformateurs, la dernière fois en 2018. Ces résultats reflètent les avancées continues des réformes structurelles, notamment la numérisation des services publics, l'amélioration de l'accès au crédit, l'exécution des contrats et la facilitation du raccordement à l'électricité. Sur la base des indicateurs « Doing Business », le climat des affaires de la Côte d'Ivoire soutient favorablement la comparaison avec celui de l'UEMOA, et la Côte d'Ivoire surpasse le pays africain pré-émergent moyen s'agissant de la facilité de la création d'entreprise et de l'accès au crédit. Des progrès dans l'indice de compétitivité du Forum économique mondial ont également été notés concernant la facilité à créer une entreprise et à accéder au crédit, et l'adoption des technologies de l'information et de la communication, où le meilleur score de la Côte d'Ivoire, en matière de stabilité macroéconomique, est supérieur à celui du pays africain pré-émergent moyen.

Côte d'Ivoire et pays pré-émergents africains

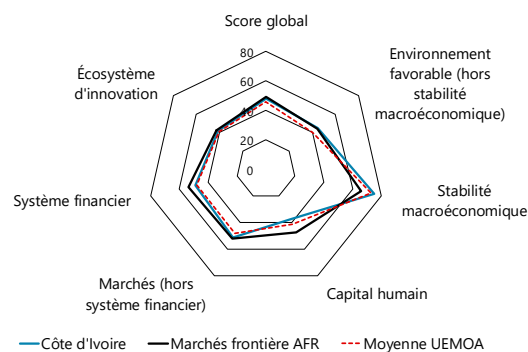
Doing Business, 2018

(zéro indique un climat des affaires défavorable)



Forum économique mondiale, indice de compétitivité mondiale, 2018

(zéro indique un climat des affaires défavorable)

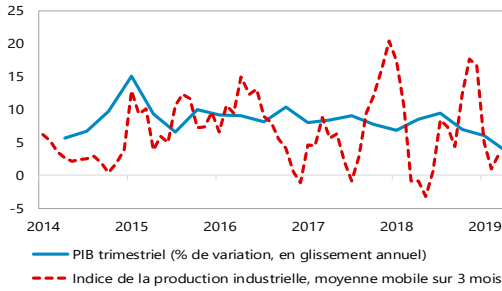


Sources : Banque mondiale 2019, « Doing Business ». Des indicateurs basés sur des enquêtes reflètent le climat des affaires tel qu'il est perçu par les investisseurs ; Indice de compétitivité 2018 du Forum économique mondial. Cet indice combine des données officielles et les réponses de chefs d'entreprise à une enquête sur plusieurs dimensions de la compétitivité. Ces indicateurs doivent être utilisés avec précaution car ils sont dérivés de données reposant sur des perceptions.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : évolution économique récente, 2014–19

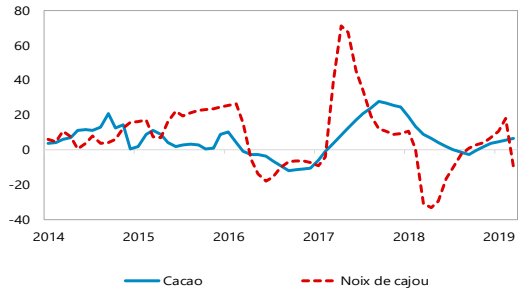
La croissance du PIB réel a rebondi aux 2^e et 3^e trimestres de 2018, de même que la production industrielle fin 2018...

PIB trimestriel et indice de la production industrielle
(variation sur un an, en %, moyenne mobile sur 3 mois)



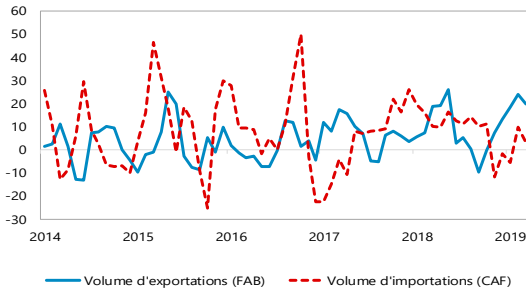
... mais la production de cacao a chuté après la récolte exceptionnelle de 2017, avant de se redresser au 2018T4.

Production de cacao et de noix de cajou
(variation sur un an en pourcentage, moyenne mobile sur 12 mois)



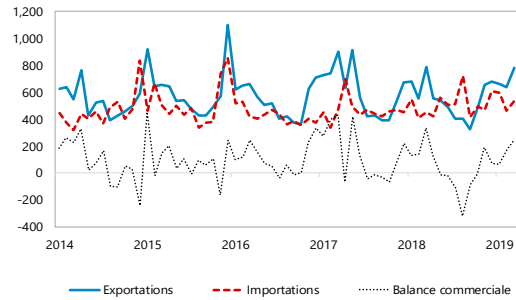
Le volume des importations et exportations a rebondi fin 2018, les exportations ayant bénéficié du regain des exportations de cacao et de noix de cajou.

Volume des échanges
(variation sur un an, en %, moyenne mobile sur 3 mois)



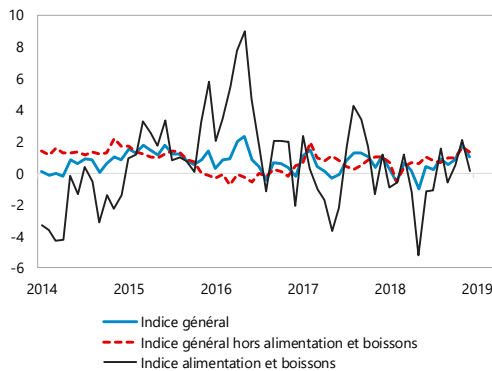
La balance commerciale s'est améliorée en fin d'année 2018 après avoir atteint son point le plus bas au milieu de l'année.

Échanges
(en milliards de FCFA)



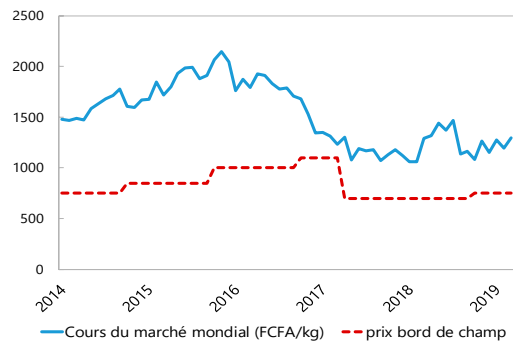
L'inflation est restée faible mais a légèrement accéléré au 2^e semestre de 2018 avec la hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles.

Inflation
(variation sur 1 an, en %)



La reprise des cours mondiaux du cacao a légèrement redressé les prix bord champ à partir d'octobre 2018.

Prix du cacao : prix du marché mondial et prix bord champ (FCFA/kg)



Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

4. Les résultats du programme ont été satisfaisants : tous les critères de réalisation à fin décembre 2018 et tous les critères continus, ainsi que la plupart des repères indicatifs ont été respectés, mais les recettes fiscales à fin 2018 étaient inférieures aux objectifs (MPEF §§ 9,

16–18 et tableau 1). Le déficit budgétaire pour 2018 s'élève à 4,0 % du PIB, ce qui correspond au plafond fixé dans le programme (tableau 1 du texte). En revanche, les recettes fiscales ont été inférieures aux prévisions d'environ 0,3 % du PIB (0,1 % du PIB pour les recettes issues des taxes sur les carburants et 0,1 % du PIB pour celles tirées des droits à l'importation sur les produits non pétroliers). Pour ces dernières, cela s'explique par la baisse du volume des importations liée à des contrôles de qualité renforcés sur les biens de consommation importés, qui ont ralenti les procédures de dédouanement avant d'être réassouplis. L'insuffisance des recettes a été compensée par une sous-exécution des investissements et de certaines dépenses courantes non prioritaires. Le solde primaire de base, les dépenses en faveur des populations pauvres et l'apurement des arriérés intérieurs ont tous respecté les objectifs du programme.

Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2018

(en % du PIB)

	Prog.	Est.	Diff.
Recettes totales et dons	20.4	19.9	-0.5
Recettes totales	19.2	18.8	-0.3
Recettes fiscales	16.5	16.2	-0.3
Recettes non fiscales	2.6	2.7	0.0
Dons	1.3	1.0	-0.2
Dépenses totales	24.4	23.8	-0.6
Dépenses courantes	17.5	17.4	-0.1
Dépenses d'investissement	6.9	6.5	-0.5
Financées sur ressources intérieures	4.0	3.7	-0.2
Financées sur ressources extérieures, <i>do</i>	3.0	2.7	-0.2
Ressources extérieures - Prêts	2.4	2.4	0.0
Solde primaire de base	-0.5	-0.4	0.1
Solde global	-4.0	-4.0	0.0
Arriérés intérieurs et fonds en route	-0.4	-0.5	0.0
Solde global (base caisse)	-4.4	-4.4	0.0

Source : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

5. Cinq des six repères structurels applicables à fin 2018 ont été atteints et un autre, applicable à fin 2017, a été atteint plus tard que prévu (MPEF § 18 et tableau 2). Fin 2018, le conseil des ministres a approuvé la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique et le projet de loi de finances 2019, qui vise à augmenter les recettes fiscales d'au moins 0,4 % du PIB. Les autorités n'ont pas reconduit les exonérations fiscales qui expiraient fin décembre. Dans le cadre de leur suivi continu des entreprises publiques, elles ont également préparé un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques et le rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire. De plus, les autorités ont finalisé la restructuration de la dette de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) en décembre 2018, respectant ainsi plus tard que prévu un repère structurel applicable fin 2017. Cependant, l'application du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe n'a pas été suffisante pour atteindre l'objectif relatif aux recettes fiscales sur les carburants. En effet, les prix à la pompe n'ont été que progressivement ajustés à la hausse rapide des cours du pétrole au premier semestre 2018 et les volumes de ventes ont été inférieurs aux prévisions (¶4). Fin mars 2019, le plan d'action visant à rationaliser les exonérations fiscales a été adopté par le conseil

des ministres. En revanche, la réinscription de 3.000 entreprises existantes utilisant le numéro d'identification unique n'a pas été réalisée en raison de difficulté techniques.

PERSPECTIVES ET RISQUES

6. Portées par un climat des affaires en amélioration constante, un investissement dynamique et la bonne tenue de la consommation des ménages, les perspectives de croissance restent solides (graphique 2 et tableau 2 du texte). La croissance du PIB réel devrait avoisiner 7½ % en 2019 et 2020, avant de ralentir progressivement pour s'établir à 6½ % en 2024. La capacité de production à moyen terme devrait se développer à un bon rythme, l'investissement privé étant tiré par l'amélioration constante du climat des affaires et par la perception favorable de la Côte d'Ivoire en tant que pays pré-émergent. Les moteurs de croissance sectoriels devraient être l'industrie agro-alimentaire, la construction et les services, en particulier le commerce et les technologies mobiles. La consommation devrait également rester dynamique, les revenus des ménages étant soutenus par le maintien d'une activité économique robuste et l'attention plus accentuée portée par le gouvernement aux dépenses sociales. Après une forte détérioration en 2018, le déficit des transactions courantes devrait retomber à 2¾ % du PIB d'ici à 2024, grâce à une amélioration des termes de l'échange, l'augmentation de la valeur ajoutée des exportations du secteur agricole et un raffermissement des exportations de services. L'inflation devrait augmenter progressivement pour atteindre 2 % en 2020.

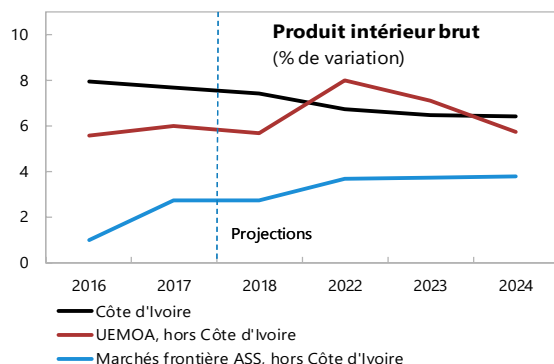
Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2017-24 (en % du PIB, sauf indication contraire)										
	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Croissance du PIB, en pourcentage	7.7	7.4	7.4	7.5	7.5	7.3	7.0	6.7	6.5	6.4
Inflation, en pourcentage	0.7	1.7	0.4	2.0	1.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde courant	-2.7	-3.9	-4.7	-3.7	-3.5	-3.3	-3.1	-2.9	-2.8	-2.7
Recettes totales et dons	20.4	20.4	19.9	20.5	20.3	20.4	20.4	20.5	20.6	20.6
Recettes fiscales non préaffectées	15.6	15.6	15.3	16.0	15.8	16.0	16.2	16.4	16.6	16.8
Dépenses courantes	18.0	17.5	17.4	17.0	17.0	16.9	16.7	16.9	16.8	17.0
Dépenses d'investissement	6.9	6.9	6.5	6.6	6.3	6.5	6.6	6.5	6.7	6.5
Solde budgétaire (dons inclus)	-4.5	-4.0	-4.0	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9	-2.9
Dette publique	49.8	52.6	53.2	51.0	52.5	51.2	49.6	48.6	47.8	48.2
PIB nominal (en milliards de FCFA)	22,151	23,892	23,900	25,957	25,955	28,308	30,786	33,411	36,202	39,211

Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

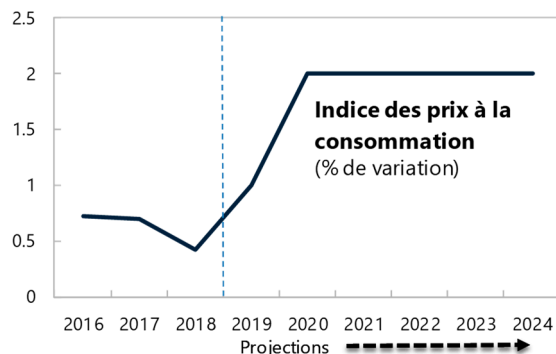
7. Cependant, le paysage politique plus complexe et la montée de l'incertitude à l'échelle mondiale constituent des risques défavorables (annexe I). La montée des pressions à l'approche des élections de 2020 pourrait limiter les dépenses publiques favorables à la croissance et la mobilisation des recettes. Jusqu'ici, l'image positive dont jouit la Côte d'Ivoire auprès des investisseurs n'a pas été modérée par l'incertitude croissante, mais cela pourrait bien changer avec l'évolution du paysage politique. Le ralentissement de la croissance mondiale, la montée du protectionnisme et l'affaiblissement de l'appétit des investisseurs pour le risque pourraient exercer une pression à la baisse sur la demande et l'investissement extérieurs.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : perspectives à moyen terme, 2016–24
(en % du PIB, sauf indication contraire)

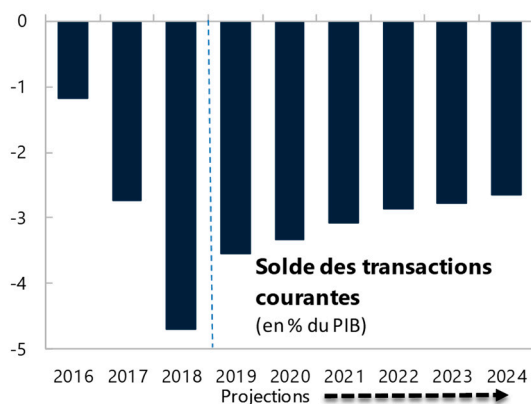
La croissance fléchira, mais restera forte.



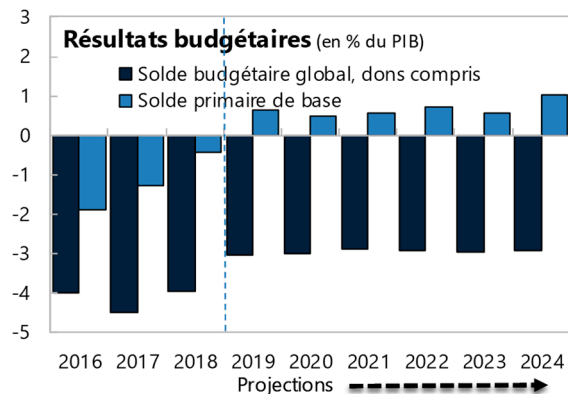
L'inflation restera modérée.



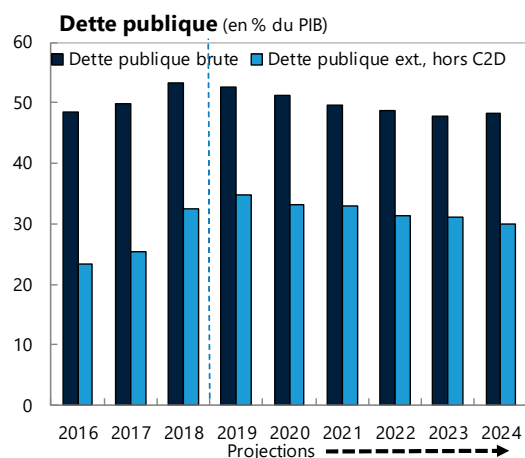
Des chocs exogènes et des importations temporaires ont creusé le déficit courant en 2017-18.



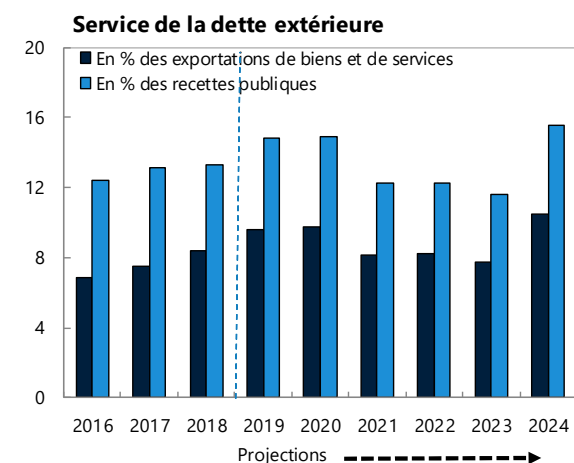
Après l'intégration des chocs de 2017, le déficit budgétaire va se réduire en 2019.



La dette publique restera maîtrisée...



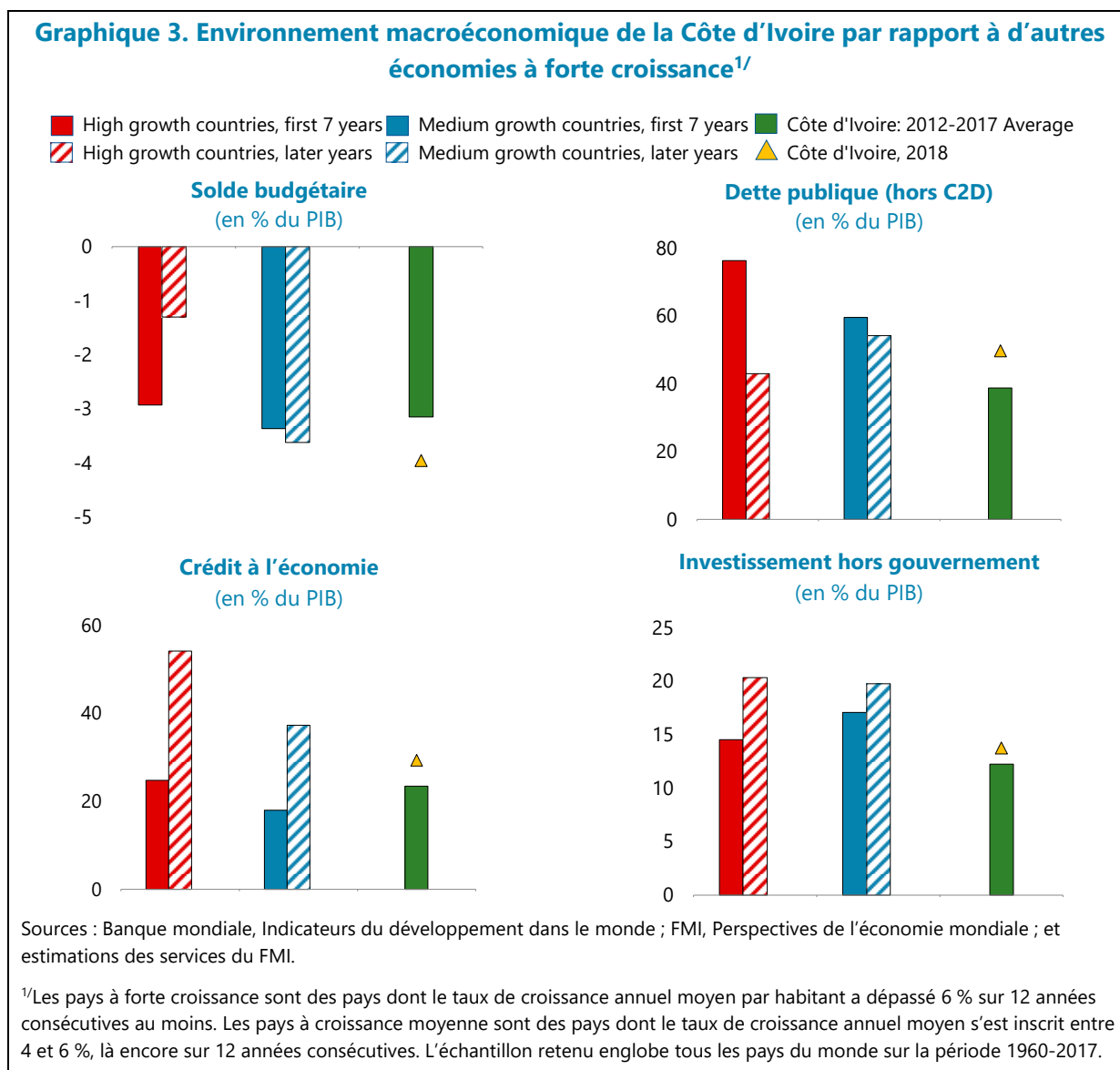
... et le coût du service de la dette restera gérable.



Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

POLITIQUE ECONOMIQUE POUR 2019

8. La Côte d'Ivoire devra connaître une longue période de forte croissance pour accéder au statut de pays émergent, en procédant à des réformes axées vers la stabilité macroéconomique et la mise en place d'un secteur privé robuste. Les expériences de pays ayant accédé au statut de pays émergent montrent qu'il faut maintenir une croissance robuste pendant plusieurs décennies pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, les épisodes de croissance soutenue ont traditionnellement été accompagnés de déficits budgétaires maîtrisés, d'une baisse du niveau de la dette publique, d'une croissance du crédit robuste et d'une bonne tenue de l'investissement privé (graphique 3).



9. Les politiques économiques pour 2019 devront refléter les deux priorités que sont la stabilité macroéconomique et la croissance tirée par le secteur privé. Dans l'ensemble, les sept dernières années en Côte d'Ivoire soutiennent avantageusement la comparaison avec les premières années des poussées de croissance soutenues enregistrées dans d'autres pays du monde. Il est essentiel de préserver ces résultats, s'agissant notamment du respect de la norme de déficit budgétaire de 3 % du PIB, du maintien d'un risque modéré de surendettement, du renforcement du secteur bancaire et de l'amélioration du climat des affaires. Les réformes structurelles que les autorités mènent actuellement en s'appuyant sur l'importante assistance technique du FMI vont accompagner la Côte d'Ivoire sur cette voie (annexe II).

A. Préserver la stabilité macroéconomique

10. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de 3 % en 2019. L'ambitieux objectif de rééquilibrage, à hauteur de 1 % du PIB par rapport à 2018, permettra d'atteindre le critère de convergence de l'UEMOA en matière de déficit budgétaire. Ce rééquilibrage est essentiel à la stabilité macroéconomique, que ce soit en Côte d'Ivoire ou au niveau régional, afin de préserver des ressources financières adéquates pour le secteur privé et de renforcer la position régionale de réserves de change.¹

11. L'ambitieux rééquilibrage budgétaire de 2019 devrait avoir pour leviers une augmentation des recettes et une rationalisation des dépenses. Par rapport aux objectifs convenus lors de la quatrième revue, le léger déficit de recettes fiscales constaté en 2018 devrait persister en 2019. Cependant, des mesures portant sur l'administration des recettes et la politique fiscale devraient augmenter les recettes fiscales de 0,5 point de pourcentage du PIB par rapport à 2018 (MPEF § 35 et encadré 3). S'agissant des recettes douanières, le renforcement des contrôles de qualité a été recalibré afin d'améliorer le ciblage des produits et d'accélérer les procédures de dédouanement. Les services du FMI ont insisté sur le fait qu'il conviendra d'opérer une surveillance étroite afin de veiller à ce que les mesures produisent les effets escomptés. Les autorités ont également réaffirmé leur engagement à appliquer le mécanisme d'ajustement des prix afin de préserver les recettes fiscales tirées des produits pétroliers, tout en soulignant la nécessité d'amortir l'impact de la fluctuation des cours mondiaux du pétrole en raison de considérations sociales. Les autres mesures de rééquilibrage porteront sur les dépenses, avec une réduction des subventions (0,2 point de pourcentage du GDP), de la masse salariale (0,2 point de pourcentage du PIB), des autres dépenses courantes (0,2 point de pourcentage du PIB) et de l'investissement public intérieur (0,2 point de pourcentage du PIB), malgré une augmentation de 0,2 point de pourcentage du PIB des paiements d'intérêts. Par ailleurs, les autorités se sont engagées à préserver l'objectif de déficit en abaissant les dépenses proportionnellement à une éventuelle insuffisance des recettes, comme elles l'ont fait en 2018 (MPEF § 51). Il conviendra toutefois de suivre de près les recettes fiscales tout au long de l'année afin que des mesures correctives puissent être prises en temps voulu pour

¹Fonds monétaire international, « Union économique et monétaire ouest-africaine - Rapport des services sur les politiques communes des pays membres », Rapport pays no. 19/90, mars 2019.

atteindre les objectifs du programme, ce qui évitera un déficit de recettes et une nouvelle réduction des dépenses en capital.

12. Dans le cadre de cette enveloppe restreinte, le gouvernement entend donner la priorité aux investissements dans les infrastructures clés et aux dépenses sociales. Les projets d'infrastructures prioritaires comprennent la construction d'un cinquième pont routier et d'un métro à Abidjan, et l'extension du réseau électrique aux zones rurales. Les autorités se sont également engagées à maintenir les dépenses en faveur des populations pauvres à près de 10 % du PIB en 2019 (MPEF § 40). Cette enveloppe intègre la plupart des mesures de cette année annoncées par le président dans le cadre d'un nouveau programme social pour 2019–20 (MPEF encadré 2, soit environ 3 % du PIB sur deux ans), qui sont déjà budgétisées. Les autres mesures devraient être financées au moyen d'une redéfinition des priorités en matière de dépenses.

B. Faciliter la discipline budgétaire grâce à des réformes structurelles

13. Les autorités considèrent qu'il est essentiel d'améliorer le recouvrement des impôts et d'élargir la base d'imposition pour accroître les recettes intérieures (MPEF § 36). La numérisation de l'administration fiscale suit son cours. La déclaration et le paiement électroniques des impôts ont été étendus à toutes les moyennes et grandes entreprises, tandis que les paiements par téléphones mobiles sont de plus en plus utilisés pour la taxe foncière et par les petites entreprises. Toutes les nouvelles entreprises reçoivent désormais un numéro d'identification fiscale unique (NIF) et une fois réglés certains problèmes techniques, la conversion des entreprises existantes devrait s'accélérer dans l'année. Des entreprises sont également mandatées pour produire des états financiers certifiés et des unités dédiées du service des recettes fiscales avancent dans la mise en œuvre de contrôle fiscaux ciblés en fonction des risques. Parallèlement, l'administration des douanes renforce son analyse et son contrôle des risques d'évaluation.² Si les gains liés aux progrès dans l'administration des recettes devraient se poursuivre à moyen terme, l'élargissement de la base d'imposition présente également une source de recettes potentielle. À cet égard, les autorités ont lancé des programmes de recensement des contribuables et des propriétaires fonciers. Par ailleurs, elles ont adopté un plan de rationalisation des exonérations fiscales sur la période 2020–23, lequel pourrait, selon les premières estimations, générer un gain de plus de 0,75 % du PIB d'ici à 2023.

14. Les autorités se sont également engagées à améliorer l'efficacité des dépenses afin de créer de l'espace budgétaire.

- Elles continuent de déployer leur **stratégie en matière de masse salariale** de 2014 avec le recrutement d'un nouveau fonctionnaire pour deux départs à la retraite dans tous les secteurs sauf la santé et l'enseignement, l'instauration de départs à la retraite volontaires dans l'armée et la modernisation du système d'évaluation des fonctionnaires publics. Malgré

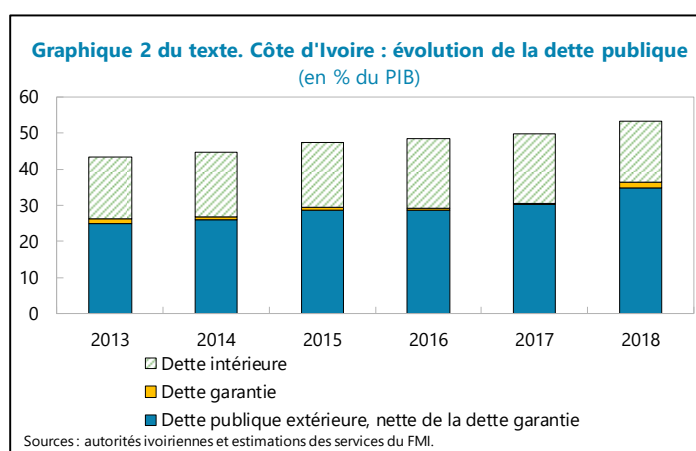
²Le programme de renforcement des contrôles de qualité des biens importés a été réintroduit, mais seulement dans une version pilote, sur un nombre réduit de produits.

de nouvelles embauches dans l'enseignement, les autorités comptent atteindre d'ici à 2023 l'objectif régional de 35 % fixé pour le ratio salaires/recettes fiscales (MPEF § 40).

- Elles ont mis en place des critères, des outils et des règles de passation de marchés publics clairement définis afin d'établir des priorités parmi les **projets d'investissement** et de les sélectionner, **y compris pour les partenariats public-privé** (MPEF § 41). Les autorités continuent également à renforcer les liens entre la programmation des investissements et les outils de budgétisation, et à contrôler les dépenses d'investissement récurrentes et les investissements physiques.
- Elles continuent d'améliorer la **gestion des finances publiques**, notamment en renforçant le cadre de gestion des avances de trésorerie et les processus de passation des marchés publics pour les biens et services, en améliorant le partage des informations et les contrôles entre les services gouvernementaux, et en mettant en œuvre des critères plus stricts pour les transferts en faveur des municipalités. Entre-temps, la transition vers le compte unique du Trésor (CUT) suit son cours. Les transactions de recettes et de dépenses sont de plus en plus nombreuses à passer par le CUT tandis que de plus en plus de comptes ouverts dans des banques commerciales sont clôturés (MPEF § 19). Les états financiers réalisés conformément aux (nouvelles) normes du Manuel de statistiques de finances publiques 2001/2014 sont disponibles pour l'administration consolidée (à savoir l'administration centrale, la sécurité sociale et les entités publiques nationales), mais uniquement pour la période 2016–17 (MPEF § 19). Les autorités visent à communiquer tous les états financiers annuels pour l'administration consolidée et les états financiers trimestriels pour l'administration centrale conformément à ces normes à compter de la mi-2019 (MPEF § 53).³

C. Préserver la viabilité de la dette

15. Au vu de la tendance à la hausse de la dette publique, les autorités ont réaffirmé leur engagement à financer le déficit en s'appuyant sur un dosage équilibré entre devises étrangères et monnaie nationale (MPEF § 44 et 45). La dette publique a augmenté progressivement jusqu'à atteindre 53,2 % du PIB à la fin 2018. Il s'agit de son niveau le plus élevé depuis la restructuration de la dette de 2012 dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE, la dette extérieure représentant désormais plus de 60 % de ce montant. Dans ce contexte, les



³Les états financiers mensuels réalisés dans le cadre des programmes de FEC/MEDC sont régis par les normes du MSFP 1986. Ils ne couvrent que l'administration centrale et la sécurité sociale.

autorités ont réaffirmé leur volonté de se tenir à leur stratégie de gestion de la dette s'appuyant sur un dosage équilibré entre devises étrangères et monnaie nationale pour 2019 et le moyen terme. Associée au rééquilibrage budgétaire planifié, cette stratégie devrait permettre de maintenir un risque modéré de surendettement.⁴

16. Les autorités sont conscientes qu'il est capital de maîtriser les risques budgétaires pour maintenir la viabilité de la dette.

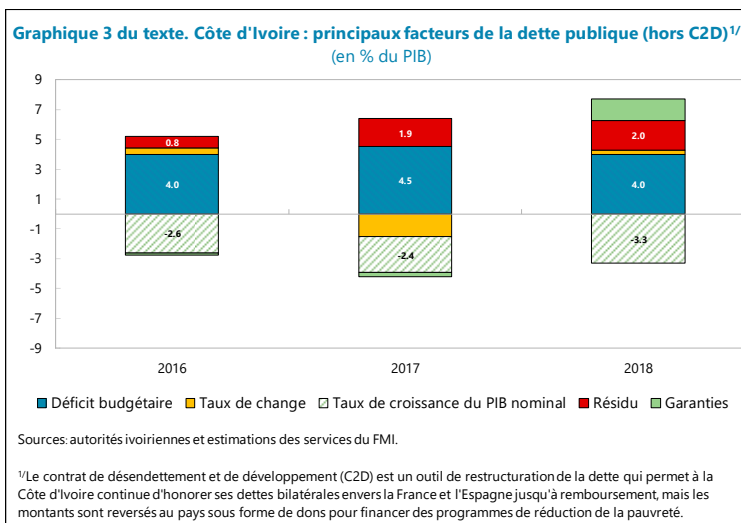
- **Les entreprises publiques** avaient accumulé une dette s'élevant à 7,7 % du PIB fin 2018. Toutefois, une part de 6,2 points de pourcentage du PIB de cette dette est déjà comptabilisée dans l'encours de la dette publique sous la forme de garanties de l'État et de dette rétrocédée (contractée par l'administration centrale et rétrocédée aux entreprises publiques selon les mêmes conditions). Pour faciliter la prévision et la gestion des risques associés, les autorités ont mis en place un tableau de bord destiné à contrôler la performance et les obligations financières des entreprises publiques (MPEF § 19). Pour renforcer la responsabilisation des dirigeants, des comités comparent les résultats obtenus par rapport aux contrats de performance signés. La restructuration de la dette de la SIR fin 2018 et la restructuration en cours des arriérés du secteur énergétique (MPEF § 57) devraient également permettre de maîtriser certains risques budgétaires spécifiques. Enfin, les autorités prévoient d'intégrer la dette des entreprises publiques à l'analyse de la viabilité de la dette, une fois terminés les travaux nécessaires sur les données (MPEF § 48).
- **Garanties de la dette et risques budgétaires plus larges.** Les garanties de l'État s'élevaient à 2,2 % du PIB fin 2018 et leur part sera encore plus importante une fois que l'opération de restructuration de CI-Energies sera achevée en 2019. Les garanties explicites, ou tout engagement de l'État à effectuer des paiements pour le compte d'autres emprunteurs dans certaines circonstances, exigent une surveillance étroite. Le protocole d'accord technique a donc été renforcé à cet effet.⁵ Les autorités ont préparé en 2018 une première déclaration sur les risques budgétaires et elles prévoient d'inclure une version actualisée de cette déclaration dans la loi de finances 2020 (MPEF § 50).
- **Autres sources de la dynamique d'endettement.** Au fil des années, les variations de la dette publique n'ont pas toujours parfaitement reflété les déficits budgétaires, ce qui a créé un résidu entre stocks et flux qui fluctue au fil du temps. Ce résidu a atteint près de 4 points de pourcentage du PIB, cumulativement, au cours de la période 2017–18. Toutefois, une part conséquente de ce résidu (3¼ points de pourcentage du PIB) s'explique par des différences de couverture. En effet, l'encours de la dette publique comprend la dette rétrocédée aux entreprises publiques, ce qui ne fait qu'accentuer la nécessité d'inclure la dette des entreprises publiques dans l'analyse de la viabilité de la dette et de renforcer le

⁴Rapport pays no. 18/367 du Fonds monétaire international.

⁵À titre de mesure transitoire, un ajustement a été apporté à la conditionnalité du plafond de la dette afin de tenir compte de la contre-garantie à la garantie de la Banque mondiale et du soutien associé de l'État à CI-Energies dans le cadre de l'opération de restructuration du secteur de l'électricité.

suivi des obligations des entreprises publiques. Les transferts réels en faveur de ces dernières devant être répercutés dans les comptes de l'administration centrale (au-dessus de la ligne) lorsqu'ils sont octroyés. Le résidu restant de $\frac{3}{4}$ point de pourcentage du PIB sur la période 2017–18 indique peut-être des opérations au-dessous de la ligne.⁶ Il convient donc de

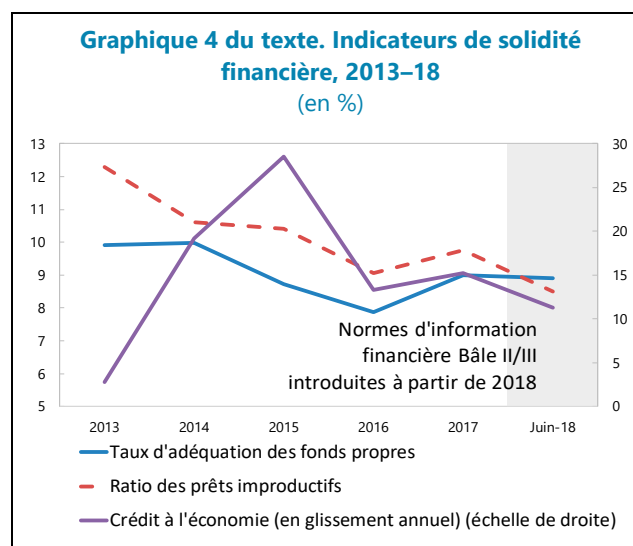
prêter une attention particulière à d'éventuelles opérations au-dessous de la ligne, notamment les montants à payer aux municipalités ou d'autres dépenses exceptionnelles réglées avec les ressources de financement disponibles mais non budgétisées. Les autorités prévoient de mettre en place des structures de contrôle internes dans les ministères en juillet 2019, renforçant ainsi le respect des procédures d'exécution des dépenses publiques (MPEF § 40, § 41 et § 50), ce qui devrait limiter les opérations de ce type à l'avenir.



D. Renforcer le secteur financier pour mieux soutenir l'économie

17. Le secteur bancaire reste globalement sain, même s'il présente certaines poches de vulnérabilité.

Suivant l'introduction de nouvelles normes conformes aux principes de Bâle II/III à partir de 2018, le taux moyen d'adéquation des fonds propres est resté stable à 9 % à la mi-2018, soit au-dessus de la nouvelle norme réglementaire de 8,625 % pour la fin d'année. Cependant, quelques petites banques restent sous-capitalisées. Le ratio de prêts improductifs est descendu à 8,5 % à la mi 2018, trois quarts d'entre eux étant couverts par des provisions (tableau 5). La Commission bancaire a ordonné aux banques de constituer des réserves pour couvrir en totalité leur exposition au grand



⁶Les opérations au-dessous de la ligne ont été considérables dans la sous-région UEMOA sur la période 2013–18. Voir Fonds monétaire international, « Union économique et monétaire ouest-africaine : rapport sur les politiques communiquées des pays membres », 29 mars 2019, rapport pays no. 19/90 ; et A. Féler et D. Simard « The WAEMU Surveillance Framework: Reforms to Foster Public Debt Sustainability », dans Union économique et monétaire ouest-africaine, questions générales, Fonds monétaire international, mars 2019, rapport pays no. 19/91.

négociant de cacao qui a fait faillite en 2018, ce qui a pesé sur le crédit en faveur du secteur agricole. Plus globalement, le crédit à l'économie s'est tassé mais reste vigoureux, à 11,3 % (en glissement annuel) fin 2018 ; toutefois, les données enregistrées jusqu'à fin février 2019 indiquent une reprise à 15,2 % (en glissement annuel).

18. Les autorités prennent des mesures pour soutenir le secteur financier :

- Elles restructurent les **banques publiques** afin qu'elles respectent les normes prudentielles. L'une a été recapitalisée l'an dernier et une autre recevra en 2019 des capitaux frais du fonds de sécurité sociale, en tant que nouvel actionnaire. La restructuration de la caisse d'épargne publique se poursuit toujours, mais les autorités saluent la combinaison de mesures de réduction des coûts, de cessions d'actifs et de l'arrivée d'actionnaires stratégiques, qui permettrait un retour à la rentabilité et à des capitaux propres positifs (MPEF § 63).
- Le renforcement du **secteur de la microfinance** s'est poursuivi avec la restructuration du plus grand réseau de microfinance (COOPEC) par le biais de mesures de rééquilibrage et grâce à une recapitalisation avec des contributions de membres (MPEF § 64–66). Les autorités ont également retiré les licences de six institutions de microfinancement en 2018, et elles modernisent et renforcent la surveillance du secteur.

E. Encourager le secteur privé

Améliorer le climat des affaires

19. **Les autorités entendent continuer à améliorer le climat des affaires afin de dynamiser le secteur privé et d'accélérer l'investissement et la croissance à moyen terme.** Des avancées significatives ont été réalisées depuis 2012, mais il reste encore des possibilités d'amélioration.

- **Services publics aux entreprises.** Le NIF devrait améliorer l'efficacité des services publics en favorisant la mise en opération du portail en ligne intégré (MPEF § 21). Les services inclus comprennent les permis de construire, les licences et attestations commerciales, les transferts de biens immobiliers, la déclaration et le paiement des impôts, et la communication de décision juridiques. Associé à une rationalisation de la réglementation, le portail va réduire la durée de traitement des services publics. De plus, des mesures qui améliorent la gouvernance vont renforcer le professionnalisme et la responsabilisation. Les autorités prévoient de renforcer le régime de déclaration de patrimoine des élus et des hauts fonctionnaires, notamment en améliorant la collaboration entre la Haute autorité pour la bonne gouvernance et les entités relevant du parquet, et en améliorant leurs capacités (MPEF § 67). Des efforts s'imposent tout de même pour aligner le cadre avec les meilleures pratiques, s'agissant notamment de la publication de ces déclarations de patrimoine.
- **Amélioration du climat des affaires.** Les domaines à améliorer concernent notamment la protection des investisseurs minoritaires et la facilitation des échanges internationaux. Les autorités devraient envisager un renforcement du cadre juridique gouvernant les

investissements et un élargissement du champ d'action du guichet unique pour le commerce extérieur, qui doit être finalisé en 2019. Une meilleure exploitation de la participation des autorités au Pacte avec l'Afrique ouvre également des possibilités.

- **Amélioration de l'accès au financement.** Les autorités mettent en œuvre leur Stratégie nationale pour l'inclusion financière pour 2019–24, qui vise à accroître le financement des PME et à promouvoir l'inclusion financière, notamment dans les zones rurales en développant les fintech et les services bancaires mobiles. De plus en plus de particuliers et d'entreprises s'enregistrent auprès du Bureau d'Information sur le Crédit (MPEF § 62), ce qui devrait inciter les banques à octroyer davantage de prêts grâce à une meilleure évaluation des risques. Les autorités entendent également continuer à contrôler la mise en œuvre de leur loi de 2016 portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (MPEF § 72).

Améliorer les statistiques

20. Il est essentiel d'améliorer les statistiques pour mieux étayer les décisions de politique économique. Après l'adoption de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique en 2018, les autorités entendent mettre le Conseil national de la statistique en pleine opération et mettre sur pied le Fonds National du Développement de la Statistique en 2019 (MPEF § 73). Elles s'engagent également à octroyer les financements nécessaires à l'Institut National de la Statistique afin qu'il remplisse son mandat en 2019, y compris améliorer la qualité et la couverture des données à haute fréquence, effectuer le recensement de la population 2019 et changer l'année de base de la comptabilité nationale. Le nouveau recensement va permettre une mise à jour du taux de pauvreté, dont la dernière version remonte à 2015.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

21. Le programme est intégralement financé (tableaux 6a et 6b). Les besoins de financement extérieur du pays en 2019 seront couverts par des emprunts sur le marché, les bailleurs de fonds et les décaissements du FMI. Les fonds accordés par les bailleurs de fonds prévus au cours des 12 derniers mois devraient être versés conformément au calendrier établi. Le pays devrait conserver son accès aux marchés intérieur et extérieur de la dette pendant la durée du programme.

22. La capacité du pays à rembourser le FMI est satisfaisante. Elle est étayée par le solide bilan de la Côte d'Ivoire en matière de respect de ses obligations. Les obligations du pays vis-à-vis du FMI atteindront leur point culminant en 2021, à 1,8 % des recettes publiques, soit 0,4 % du PIB (tableau 7).

23. Risques pesant sur la mise en œuvre du programme. Le programme est sur la bonne voie, mais des défis à mobiliser des recettes et à maintenir les dépenses constituent un risque pour le rééquilibrage budgétaire. La mise en œuvre du programme a été satisfaisante jusqu'à

décembre 2018. Toutefois, des revendications découlant de la situation politique complexe pourraient exacerber les pressions sur les dépenses et affaiblir l'effort portant sur les recettes fiscales qui concourt au rééquilibrage budgétaire envisagé.

24. Développement des capacités. Les priorités de l'assistance technique sont alignées sur les objectifs du programme. L'accent est mis sur l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, la politique fiscale, et les statistiques du secteur réel de l'économie et de la balance des paiements.

25. Évaluation des sauvegardes. Selon la nouvelle évaluation des sauvegardes de la BCEAO réalisée en 2018, cette dernière conserve un solide système de contrôle, les dispositifs d'audit sont globalement conformes aux normes internationales et les états financiers ont été préparés dans le respect des normes internationales d'information financière (IFRS). La BCEAO a récemment renforcé le rôle de surveillance de sa commission d'audit conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

26. La vigueur de la demande intérieure a porté la croissance en 2018, plaçant la Côte d'Ivoire parmi les pays pré-émergents les plus dynamiques. La croissance devrait s'établir à 7,4 % en 2018, soutenue par le dynamisme de l'investissement et de la croissance privés, et tirée par l'industrie manufacturière et les services. Tous les critères de performance et pratiquement tous les repères indicatifs à fin décembre 2018 ont été atteints, tout comme cinq des six repères structurels applicables et un repère structurel de fin 2017, mis en œuvre avec délai. Les perspectives de croissance à moyen terme restent bonnes, avec un taux de près de 7 % sur la période 2019–24, portées par le développement des capacités de production, les investissements dans l'industrie manufacturière et les services ainsi que le dynamisme de la consommation.

27. Toutefois, pour accéder au statut de pays émergent, la Côte d'Ivoire devra mettre en place des mesures fortes afin d'assurer la stabilité macroéconomique à long terme. Les économies ayant enregistré des poussées de croissance soutenues par le passé sont parvenues à maîtriser la situation de leurs finances publiques et à maintenir un développement tiré par le secteur privé sur plusieurs décennies. Les engagements et actions des autorités en termes de rééquilibrage budgétaire, l'adoption d'une stratégie prudente en matière de dette et les réformes structurelles destinées à renforcer le secteur financier et soutenir l'investissement privé sont de bon augure, mais tous ces efforts doivent persister.

28. Il est essentiel de maintenir un déficit budgétaire de 3 % du PIB pour assurer la stabilité macroéconomique, en Côte d'Ivoire comme dans l'UEMOA. Cet objectif budgétaire limitera les besoins de financement du pays à un niveau compatible avec la mobilisation de ressources adéquates pour financer le développement du secteur privé. Il va restreindre l'endettement tout en préservant la stabilité extérieure. La stabilité macroéconomique qui en

découlera contribuera à un climat des affaires favorable et à accroître davantage le potentiel d'attraction des investisseurs.

29. Une augmentation des recettes fiscales permettra de répondre aux besoins socioéconomiques et infrastructurels. La volonté des autorités d'accroître les recettes de 0,5 % du PIB en 2019 est louable, mais devra être maintenue et renforcée à moyen et long terme afin de combler les déficits de capital humain et d'infrastructures, et de répondre aux aspirations de la Côte d'Ivoire en matière de développement. De plus, compte tenu de l'insuffisance des recettes fiscales en 2018, il conviendra de suivre de près les rentrées tout au long de l'année 2019 afin de prendre des mesures correctives le cas échéant et d'éviter de nouveaux déficits de recettes et de nouveaux ajustements des dépenses en capital. Si la réforme de l'administration des recettes constitue une stratégie prometteuse pour accroître les recettes fiscales à moyen terme, l'élargissement de la base d'imposition ouvre un potentiel de recettes actuellement inexploité.

30. Pour préserver la viabilité de la dette publique, il convient d'en maintenir une gestion prudente, notamment en limitant les passifs conditionnels. La politique macroéconomique saine menée par la Côte d'Ivoire lui a ouvert l'accès aux marchés financiers internationaux, mais il est important d'y faire appel avec parcimonie. Pour maintenir un risque de surendettement modéré, il est essentiel de recourir au financement sur les marchés extérieurs avec modération, notamment en s'appuyant sur un dosage équilibré entre devises étrangères et monnaie nationale en 2019 et à moyen terme. Par ailleurs, il sera essentiel, en s'appuyant sur les récents progrès accomplis dans le suivi et la maîtrise des risques budgétaires, d'accélérer les réformes de la gestion des finances publiques pour maîtriser les besoins de financement nets au niveau du déficit budgétaire, notamment en limitant les opérations au-dessous de la ligne. Il convient aussi de faire preuve de prudence lors de l'octroi de garanties publiques.

31. L'adoption du nouveau cadre réglementaire et la recapitalisation de banques publiques ont contribué au renforcement du secteur bancaire. La mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire conforme aux principes de Bâle II/III à compter de 2018 a renforcé les normes d'information financière et a facilité la recapitalisation du secteur bancaire, ainsi que le provisionnement ou la radiation des prêts improductifs. En plus d'accroître le recours au Bureau d'Information sur le Crédit, cela devrait améliorer la résilience du système bancaire aux chocs et sa capacité à octroyer du crédit à l'économie. La recapitalisation de banques publiques va dans le même sens mais elle doit être complétée par la pleine mise en œuvre des stratégies de restructuration.

32. Le renforcement de l'appareil statistique permettrait de mieux étayer la politique économique. L'adoption de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique est bienvenue, mais il est désormais urgent de mettre le Conseil national des statistiques pleinement en opérations et de mettre sur pied le Fonds National du Développement de la Statistique. L'Institut National de la Statistique doit être financé à la mesure de son ambitieux mandat pour 2019.

33. Les services souscrivent à la demande des autorités ivoiriennes d'achever les cinquièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme

élargi de crédit (MEDC), ce qui permettrait un décaissement équivalent à 96,786 millions de DTS (tableau 8). Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités de modifier le repère indicatif relatif aux recettes fiscales pour fin juin 2019. La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joints au présent rapport énoncent les politiques qu'il convient de mener pour atteindre les objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est satisfaisante et les risques associés à la mise en œuvre du programme sont gérables, compte tenu du solide bilan des autorités en matière d'exécution de la politique économique.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2016–24

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
(Annual percentage changes, unless otherwise indicated)											
Revenu national											
PIB à prix constants	8.0	7.7	7.4	7.4	7.5	7.5	7.3	7.0	6.7	6.5	6.4
Déflateur du PIB	-1.1	-1.7	0.4	0.4	1.1	1.0	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.7	0.7	1.7	0.4	2.0	1.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur (base FCFA)											
Exportations de biens, f.a.b., à prix courants	-7.0	6.8	16.7	-4.9	8.6	7.9	9.5	8.4	9.3	10.6	9.0
Importations de biens, f.a.b., à prix courants	-8.5	6.5	21.6	7.1	8.7	2.9	11.8	8.8	10.9	10.3	6.8
Volume des exportations	-10.1	6.5	11.2	-1.9	10.1	8.8	9.3	9.1	10.0	10.4	8.8
Volume des importations	2.4	19.9	9.1	0.7	7.2	4.9	6.1	9.9	10.5	9.9	10.5
Termes de l'échange (détérioration -)	17.5	6.7	-4.0	-8.8	-2.7	1.0	-0.2	-0.7	-1.0	-0.2	-0.2
Taux de change nominal effectif	1.2	1.1	...	2.8
Taux de change réel effectif (dépréciation -)	0.2	-0.1	...	1.0
Opérations de l'administration centrale											
Recettes totales et dons	6.6	8.0	8.2	5.3	9.3	10.6	9.8	9.0	8.7	8.9	8.3
Dépenses totales	12.2	9.9	5.9	3.4	5.0	6.2	9.4	8.5	8.8	9.0	8.2
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)											
Monnaie et crédit											
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10.1	8.8	11.0	13.5	11.9	11.0	12.3	10.1	12.2	11.5	13.1
Avoirs nets extérieurs	-0.7	0.1	5.1	3.0	2.0	1.6	2.1	2.9	1.8	3.6	2.6
Avoirs nets intérieurs	10.8	8.7	5.9	10.6	10.0	9.4	10.2	7.2	10.4	8.0	10.5
<i>dont</i> : public	3.4	3.1	-3.3	3.7	-0.1	0.4	1.0	-2.1	0.8	-1.7	0.6
privé	8.5	10.0	9.3	7.8	10.0	9.0	9.2	9.3	9.6	9.7	9.8
Crédit à l'économie (%)	13.3	15.2	13.4	11.3	14.1	13.2	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Opérations de l'administration centrale											
Recettes totales et dons	20.0	20.4	20.4	19.9	20.5	20.3	20.4	20.4	20.5	20.6	20.6
Recettes totales	18.6	19.2	19.2	18.8	19.4	19.0	19.2	19.5	19.8	20.0	20.3
Dépenses totales	24.0	24.9	24.4	23.8	23.6	23.3	23.4	23.3	23.4	23.5	23.5
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-4.0	-4.5	-4.0	-4.0	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9	-2.9
Solde primaire de base ^{1/}	-1.9	-1.3	-0.5	-0.4	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7	0.6	1.0
Investissement brut	17.7	19.5	21.8	20.8	22.4	22.0	22.9	23.8	24.2	24.7	24.6
Administration centrale	7.4	7.5	7.6	7.1	7.2	6.9	7.1	7.2	7.1	7.3	7.1
Secteur non gouvernemental	10.3	12.0	14.2	13.7	15.1	15.1	15.8	16.6	17.1	17.3	17.5
Épargne intérieure brute	20.3	22.1	21.7	21.3	22.4	23.7	24.4	25.2	25.3	26.0	26.4
Administration centrale	2.2	2.0	2.6	2.4	3.6	3.3	3.6	3.9	4.1	4.4	4.6
Secteur non gouvernemental	18.2	20.2	19.2	18.9	18.8	20.4	20.8	21.2	21.2	21.6	21.8
Épargne nationale brute	16.1	16.7	17.9	16.1	18.7	18.4	19.6	20.7	21.3	21.9	21.9
Administration centrale	2.5	2.4	2.9	2.5	3.6	3.2	3.5	3.7	3.6	3.8	3.6
Secteur non gouvernemental	13.6	14.4	15.0	13.6	15.1	15.2	16.1	17.0	17.7	18.1	18.3
Secteur extérieur											
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	-1.2	-2.7	-3.9	-4.7	-3.7	-3.5	-3.3	-3.1	-2.9	-2.8	-2.7
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	-2.6	-3.9	-5.1	-5.7	-4.8	-4.8	-4.5	-4.0	-3.6	-3.4	-2.9
Solde global	-1.2	1.7	1.1	0.8	0.0	-0.1	0.6	1.0	0.8	1.6	1.2
Dettes du secteur public											
Dettes publique totale, brute	48.4	49.8	52.6	53.2	51.0	52.5	51.2	49.6	48.6	47.8	48.2
Dettes publique totale (excl. C2D)	43.1	45.3	49.1	49.7	48.4	49.9	49.3	48.0	47.1	46.5	46.9
Dettes publique extérieure	29.0	30.5	36.7	36.5	36.8	37.8	35.3	34.8	33.0	32.7	31.4
Dettes extérieure (excl. C2D)	23.4	25.4	32.7	32.5	33.8	34.7	33.1	32.9	31.2	31.2	30.0
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FC)	481	556	590	599	841.7	732	811	735	810	840	1242
Pourcentage des exportations de biens et de services	6.9	7.5	6.8	8.4	9.0	9.6	9.7	8.1	8.2	7.7	10.5
Pourcentage des recettes de l'État	12.4	13.1	12.9	13.3	16.7	14.8	14.9	12.3	12.3	11.6	15.6
Pour mémoire :											
PIB nominal (milliards de FCFA)	20,931	22,151	23,892	23,900	25,957	25,955	28,308	30,786	33,411	36,202	39,211
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne annuel)	593	581	...	555
PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.)	35.3	38.1	43.2	43.0	46.3	45.2	49.9	54.6	59.6	64.6	69.9
Population (million)	24.3	25.0	25.6	25.6	26.3	26.3	27.0	27.7	28.4	29.1	29.9
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	860	887	933.0	933	988	988	1,050	1,113	1,177	1,243	1,313
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	1,451	1,528	1,686.9	1,681	1,762	1,722	1,850	1,973	2,100	2,218	2,341
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	5.2	5.0	4.8	4.7	4.9	4.8	4.6	4.3	4.0	3.8	3.7
Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et prévisions du FMI.											
^{1/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.											

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2016–24
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Solde des transactions courantes	-246	-608	-922	-1,124	-949	-921	-942	-946	-958	-1,010	-1,042
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-538	-874	-1,225	-1,370	-1,251	-1,235	-1,269	-1,245	-1,189	-1,221	-1,136
Balance commerciale	1,818	1,955	1,470	1,272	1,590	1,638	1,670	1,786	1,847	2,067	2,434
Exportations, f.a.b.	6,449	6,886	8,128	6,552	8,830	7,071	7,745	8,397	9,175	10,147	11,060
<i>dont</i> : cacao	2,740	2,905	3,468	2,532	3,726	2,627	2,755	2,834	2,873	2,974	3,021
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	868	1,050	1,130	1,125	1,329	1,198	1,325	1,362	1,391	1,444	1,503
Importations, f.a.b.	4,631	4,930	6,658	5,279	7,240	5,434	6,075	6,611	7,329	8,080	8,626
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,136	925	2,440	1,318	2,623	1,296	1,339	1,425	1,543	1,658	1,782
Services (net)	-1,179	-1,372	-1,481	-1,143	-1,583	-1,188	-1,242	-1,351	-1,466	-1,588	-1,720
Revenu primaire (net)	-638	-892	-701	-950	-699	-1,064	-1,049	-1,041	-902	-976	-1,066
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	177	176	208	228	306	321	363	370	416	426	476
Revenu secondaire (net)	-246	-300	-211	-304	-256	-306	-322	-340	-438	-512	-690
Administration publique	83	88	303	246	303	314	327	299	230	212	94
Autres secteurs	-329	-388	-514	-550	-558	-620	-649	-639	-668	-724	-784
Compte de capital et d'opérations financières	44	933	1,187	1,315	961	902	1,124	1,266	1,230	1,577	1,507
Compte d'opérations financières (excl. financement exceptionnel)	-66	821	1,079	1,227	851	812	1,035	1,178	1,142	1,489	1,419
Investissements directs étrangers	325	173	393	333	427	360	438	452	490	542	626
Investissements de portefeuille (net)	349	782	1,160	928	650	471	218	644	247	725	459
Acquisition d'avoirs financiers	-23	-29	62	17	67	-49	-40	-5	-6	-6	-7
Souscription d'engagements	372	811	1,099	911	583	520	258	650	253	731	466
<i>dont</i> : euro-obligations	0	1,144	1,115	1,115	500	500	0	500	0	500	0
Autres investissements (net)	-741	-134	-475	-34	-227	-20	379	82	404	223	333
Officiel, net	69	-129	265	342	178	237	201	360	393	412	126
Prêts projets	262	486	567	569	556	592	576	633	702	737	810
Amortissements dus de l'administration centrale	-270	-711	-290	-290	-365	-342	-362	-261	-296	-312	-671
Acquisition nette d'avoirs financiers	-14	-12	-12	-12	-12	-13	-12	-12	-12	-12	-12
Non officiel, net	-810	-5	-740	-375	-405	-257	178	-278	12	-190	207
Erreurs et omissions	-54	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-255	370	265	192	12	-19	181	321	271	568	465
Financement	255	-370	-265	-192	-12	19	-181	-321	-271	-568	-465
Actifs de réserve, y/c position de réserve au FMI	255	-370	-422	-192	-233	-192	-256	-395	-271	-568	-465
Compte des opérations	231	-461	-415	-264	-148	-107	-170	-292	-174	-466	-370
FMI (net)	23	91	-6	72	-85	-85	-86	-103	-98	-102	-95
Décaissements	57	145	77	157
Remboursements	-34	-63	-82	-82	-85	-85	-86	-103	-98	-102	-95
Écart de financement	0.0	0.0	156.9	0.0	221.0	210.1	74.7	74.3	0.0	0.0	0.0
Financements attendus (n/c FMI)	81.0	...	68.4	55.0	74.7	74.3	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel/ financement du FMI, <i>dont</i>	76.0	...	152.5	155.1
FMI-FEC ^{1/}	25.3	...	50.8	51.7
FMI-MEDC ^{1/}	50.6	...	101.7	103.4
Pour mémoire :											
Solde global (% du PIB)	-1.2	1.7	1.1	0.8	0.0	-0.1	0.6	1.0	0.8	1.6	1.2
Solde des transactions courantes, dons compris (% du PIB)	-1.2	-2.7	-3.9	-4.7	-3.7	-3.5	-3.3	-3.1	-2.9	-2.8	-2.7
Solde des transactions courantes, dons n/c (% du PIB)	-2.6	-3.9	-5.1	-5.7	-4.8	-4.8	-4.5	-4.0	-3.6	-3.4	-2.9
Balance commerciale (% du PIB)	8.7	8.8	6.2	5.3	6.1	6.3	5.9	5.8	5.5	5.7	6.2
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	10.5	13.0	...	14.9
(% de la masse monétaire)	60.6	69.8	...	69.1
(mois d'importation de biens et de services de l'UEMOA)	3.9	3.8	...	4.3
PIB nominal (milliards de FCFA)	20,931	22,151	23,892	23,900	25,957	25,955	28,308	30,786	33,411	36,202	39,211
Taux de change (FCFA/US\$) moyen	593.0	580.9	...	555.2
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	622.3	546.9	...	562.7

Sources : autorités ivoiriennes ; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2016–24
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Solde des transactions courantes	-1.2	-2.7	-3.9	-4.7	-3.7	-3.5	-3.3	-3.1	-2.9	-2.8	-2.7
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-2.6	-3.9	-5.1	-5.7	-4.8	-4.8	-4.5	-4.0	-3.6	-3.4	-2.9
Balance commerciale	8.7	8.8	6.2	5.3	6.1	6.3	5.9	5.8	5.5	5.7	6.2
Exportations, f.a.b.	30.8	31.1	34.0	27.4	34.0	27.2	27.4	27.3	27.5	28.0	28.2
<i>dont</i> : cacao	13.1	13.1	14.5	10.6	14.4	10.1	9.7	9.2	8.6	8.2	7.7
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	4.1	4.7	4.7	4.7	5.1	4.6	4.7	4.4	4.2	4.0	3.8
Importations, f.a.b.	22.1	22.3	27.9	22.1	27.9	20.9	21.5	21.5	21.9	22.3	22.0
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	5.4	4.2	10.2	5.5	10.1	5.0	4.7	4.6	4.6	4.6	4.5
Services (net)	-5.6	-6.2	-6.2	-4.8	-6.1	-4.6	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4
Revenu primaire (net)	-3.0	-4.0	-2.9	-4.0	-2.7	-4.1	-3.7	-3.4	-2.7	-2.7	-2.7
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	0.8	0.8	0.9	1.0	1.2	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2
Revenu secondaire (net)	-1.2	-1.4	-0.9	-1.3	-1.0	-1.2	-1.1	-1.1	-1.3	-1.4	-1.8
Administration publique	0.4	0.4	1.3	1.0	1.2	1.2	1.2	1.0	0.7	0.6	0.2
Autres secteurs	-1.6	-1.8	-2.2	-2.3	-2.2	-2.4	-2.3	-2.1	-2.0	-2.0	-2.0
Compte de capital et d'opérations financières	0.2	4.2	5.0	5.5	3.7	3.5	4.0	4.1	3.7	4.4	3.8
Compte de capital	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Compte d'opérations financières (excl. financement exceptionnel)	-0.3	3.7	4.5	5.1	3.3	3.1	3.7	3.8	3.4	4.1	3.6
Investissements directs étrangers	1.6	0.8	1.6	1.4	1.6	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6
Investissements de portefeuille (net)	1.7	3.5	4.9	3.9	2.5	1.8	0.8	2.1	0.7	2.0	1.2
Acquisition d'avoirs financiers	-0.1	-0.1	0.3	0.1	0.3	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Souscription d'engagements	1.8	3.7	4.6	3.8	2.2	2.0	0.9	2.1	0.8	2.0	1.2
<i>dont</i> : euro-obligations	0.0	5.2	4.7	4.7	1.9	1.9	0.0	1.6	0.0	1.4	0.0
Autres investissements (net)	-3.5	-0.6	-2.0	-0.1	-0.9	-0.1	1.3	0.3	1.2	0.6	0.8
Officiel, net	0.3	-0.6	1.1	1.4	0.7	0.9	0.7	1.2	1.2	1.1	0.3
Prêts projets	1.3	2.2	2.4	2.4	2.1	2.3	2.0	2.1	2.1	2.0	2.1
Amortissements dus de l'administration centrale	-1.3	-3.2	-1.2	-1.2	-1.4	-1.3	-1.3	-0.8	-0.9	-0.9	-1.7
Acquisition nette d'avoirs financiers	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Non officiel, net	-3.9	0.0	-3.1	-1.6	-1.6	-1.0	0.6	-0.9	0.0	-0.5	0.5
Erreurs et omissions	-0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-1.2	1.7	1.1	0.8	0.0	-0.1	0.6	1.0	0.8	1.6	1.2
Financement	1.2	-1.7	-1.1	-0.8	0.0	0.1	-0.6	-1.0	-0.8	-1.6	-1.2
Actifs de réserve, y/c position de réserve au FMI	1.2	-1.7	-1.8	-0.8	-0.9	-0.7	-0.9	-1.3	-0.8	-1.6	-1.2
Compte des opérations	1.1	-2.1	-1.7	-1.1	-0.6	-0.4	-0.6	-0.9	-0.5	-1.3	-0.9
FMI (net)	0.1	0.4	0.0	0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Décaissements	0.3	0.7	0.3	0.6
Remboursements	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Écart de financement	0.0	0.0	0.7	0.0	0.9	0.8	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0
Financements attendus (n/c FMI)	0.3	...	0.3	0.2	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel/ financement du FMI, <i>dont</i>	0.3	...	0.6	0.6
FMI-FEC ^{1/}	0.1	...	0.2	0.2
FMI-MEDC ^{1/}	0.2	...	0.4	0.4
Pour mémoire :											
Solde global (% du PIB)	-1.2	1.0	1.1	0.8	0.0	-0.1	0.6	1.0	0.8	1.6	1.2
Solde des transactions courantes, dons compris (% du PIB)	-1.2	-3.8	-3.9	-4.7	-3.7	-3.5	-3.3	-3.1	-2.9	-2.8	-2.7
Solde des transactions courantes, dons n/c (% du PIB)	-2.6	-5.3	-5.1	-5.7	-4.8	-4.8	-4.5	-4.0	-3.6	-3.4	-2.9
Balance commerciale (% du PIB)	8.7	6.5	6.2	5.3	6.1	6.3	5.9	5.8	5.5	5.7	6.2
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	10.5	13.0	...	14.9
(% de la masse monétaire)	60.6	69.8	...	69.1
(mois d'importation de biens et de services de l'UEMOA)	3.9	3.8	...	4.3
PIB nominal (milliards de FCFA)	20,931	22,151	23,892	23,900	25,957	25,955	28,308	30,786	33,411	36,202	39,211
Taux de change (FCFA/US\$) moyen	593.0	580.9	...	555.2
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	622.3	546.9	...	562.7

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017-24
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.		Projections			
Recettes totales et dons	4,510.9	4,879.4	4,750.8	5,333.6	5,256.2	5,771.9	6,292.3	6,842.1	7,454.3	8,069.9
Recettes totales	4,244.8	4,576.3	4,504.6	5,031.0	4,942.5	5,444.9	5,993.4	6,611.6	7,242.7	7,975.7
Recettes fiscales	3,648.3	3,947.3	3,869.1	4,416.3	4,326.6	4,769.7	5,236.7	5,770.5	6,331.2	6,988.5
Impôts non pré-affectés	3,458.1	3,727.6	3,651.1	4,145.7	4,098.7	4,521.3	4,988.2	5,470.0	6,005.7	6,605.9
Impôts directs	948.3	1,091.0	1,093.9	1,257.1	1,275.4	1,410.9	1,563.7	1,713.9	1,854.9	2,039.2
Impôts indirects	2,509.8	2,636.6	2,557.2	2,888.6	2,823.3	3,110.4	3,424.5	3,756.1	4,150.8	4,566.7
Impôts pré-affectés	190.2	219.7	218.0	270.7	227.8	248.5	248.5	300.5	325.6	382.6
Recettes non fiscales	596.5	629.1	635.6	614.7	615.9	675.2	756.7	841.2	911.4	987.2
Dons, dont	266.1	303.0	246.2	302.6	313.7	327.0	299.0	230.5	211.6	94.2
Projets	115.2	144.3	87.4	143.9	143.9	157.1	140.0	70.0	50.0	40.0
Dépenses totales	5,509.3	5,833.7	5,695.0	6,124.6	6,046.4	6,617.2	7,182.2	7,817.2	8,521.8	9,218.4
Dépenses courantes	3,982.4	4,174.8	4,147.7	4,402.8	4,414.7	4,777.1	5,152.6	5,648.9	6,093.5	6,655.0
Salaires et traitements	1,512.3	1,635.4	1,621.9	1,720.8	1,720.8	1,824.8	1,980.8	1,971.8	2,076.5	2,152.4
Prestations de sécurité sociale	263.7	301.7	296.3	330.3	323.7	375.0	409.4	563.9	663.0	763.9
Subventions et autres transferts courants	430.1	405.5	403.7	391.2	400.1	447.8	508.5	607.4	673.0	758.7
Autres dépenses courantes	1,060.8	1,157.0	1,141.0	1,149.2	1,187.5	1,296.1	1,409.6	1,529.8	1,657.6	1,795.4
Dépenses correspondant aux impôts pré-affectés	190.2	219.7	218.0	270.7	227.8	248.5	248.5	300.5	325.6	382.6
Dépenses liées à la crise ^{1/}	145.7	29.4	32.6	24.6	22.7	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Intérêts dus	379.5	426.2	434.2	516.1	532.1	579.8	590.9	670.6	692.8	797.0
Dettes intérieures	203.6	217.8	206.1	210.3	211.6	217.1	221.2	254.2	266.7	321.2
Dettes extérieures	175.8	208.4	228.0	305.7	320.5	362.8	369.7	416.4	426.2	475.8
Dépenses d'investissement	1,526.8	1,658.9	1,547.2	1,721.9	1,631.6	1,840.1	2,029.6	2,168.3	2,428.3	2,563.4
Financées sur ressources intérieures	927.2	948.4	891.2	1,022.4	895.7	1,107.1	1,256.1	1,396.8	1,641.7	1,713.2
Financées sur ressources extérieures, dont	599.6	710.5	656.0	699.5	735.9	733.0	773.4	771.5	786.6	850.3
Ressources extérieures - prêts	484.4	566.2	568.6	555.6	592.0	575.9	633.4	701.5	736.6	810.3
Solde primaire de base	-281.4	-119.7	-99.2	122.0	164.1	140.5	175.5	236.5	200.3	404.5
Solde global, y/c dons	-998.3	-954.3	-944.2	-791.1	-790.2	-845.3	-889.9	-975.1	-1,067.6	-1,148.5
Solde global, n/c dons	-1,264.5	-1,257.3	-1,190.3	-1,093.6	-1,103.9	-1,172.3	-1,188.9	-1,205.6	-1,279.1	-1,242.7
Variation des arriérés intérieurs et des chèques en cours d'encaissement (r)	-200.2	-106.6	-109.7	-25.0	-25.0	-25.0	-25.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-1,198.5	-1,060.9	-1,053.9	-816.1	-815.2	-870.3	-914.9	-975.1	-1,067.6	-1,148.5
Financement	1,198.5	1,060.9	1,053.9	816.1	815.2	870.3	914.9	975.1	1,067.6	1,148.5
Financement intérieur	74.3	-444.1	136.5	-289.4	-192.0	65.4	-330.7	63.7	-319.4	77.1
Financement bancaire (net)	65.9	-467.7	203.0	-327.6	-284.3	23.3	-376.5	14.0	-373.2	18.8
Financement non bancaire (net)	8.5	23.6	-66.5	38.3	92.2	42.1	45.8	49.7	53.8	58.3
Financement extérieur	1,124.2	1,348.0	917.4	884.5	797.0	730.2	1,171.2	911.4	1,386.9	1,071.4
Financement régional (UEMOA)	96.7	-43.9	-551.6	194.2	47.3	516.2	299.2	506.2	462.4	932.6
Financement étranger (net)	1,027.4	1,391.9	1,469.0	690.3	749.7	214.0	872.0	405.3	924.5	138.8
Écart de financement (+ déficit / - excédent)	0.0	156.9	0.0	221.0	210.1	74.7	74.3	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (n/c FMI)	...	81.0	...	68.4	55.0	74.7	74.3	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel/Financement du FMI, dont	...	76.0	...	152.5	155.1
FMI-FEC ^{2/}	...	25.3	...	50.8	51.7
FMI-MEDC ^{2/}	...	50.6	...	101.7	103.4
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal	22,151	23,892	23,900	25,957	25,955	28,308	30,786	33,411	36,202	39,211
Dettes extérieures (administration centrale)	6,765	8,766	8,722	9,564	9,798	9,986	10,712	11,011	11,845	12,308
Dépenses en faveur des pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	2,110	2,291	2,361	2,505	2,505	2,761	3,033	3,292	3,567	3,863

Sources : autorités ivoiriennes ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ En 2017, inclut les paiements aux militaires de 101 milliards de FCFA

2/ Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'État concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–24
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Recettes totales et dons	20.4	20.4	19.9	20.5	20.3	20.4	20.4	20.5	20.6	20.6
Recettes totales	19.2	19.2	18.8	19.4	19.0	19.2	19.5	19.8	20.0	20.3
Recettes fiscales	16.5	16.5	16.2	17.0	16.7	16.8	17.0	17.3	17.5	17.8
Impôts non pré-affectés	15.6	15.6	15.3	16.0	15.8	16.0	16.2	16.4	16.6	16.8
Impôts directs	4.3	4.6	4.6	4.8	4.9	5.0	5.1	5.1	5.1	5.2
Impôts indirects	11.3	11.0	10.7	11.1	10.9	11.0	11.1	11.2	11.5	11.6
Impôts pré-affectés	0.9	0.9	0.9	1.0	0.9	0.9	0.8	0.9	0.9	1.0
Recettes non fiscales	2.7	2.6	2.7	2.4	2.4	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5
Dons, dont	1.2	1.3	1.0	1.2	1.2	1.2	1.0	0.7	0.6	0.2
Projets	0.5	0.6	0.4	0.6	0.6	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1
Dépenses totales	24.9	24.4	23.8	23.6	23.3	23.4	23.3	23.4	23.5	23.5
Dépenses courantes	18.0	17.5	17.4	17.0	17.0	16.9	16.7	16.9	16.8	17.0
Salaires et traitements	6.8	6.8	6.8	6.6	6.6	6.4	6.4	5.9	5.7	5.5
Prestations de sécurité sociale	1.2	1.3	1.2	1.3	1.2	1.3	1.3	1.7	1.8	1.9
Subventions et autres transferts courants	1.9	1.7	1.7	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.9
Autres dépenses courantes	4.8	4.8	4.8	4.4	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
Dépenses correspondant aux impôts pré-affectés	0.9	0.9	0.9	1.0	0.9	0.9	0.8	0.9	0.9	1.0
Dépenses liées à la crise ^{1/}	0.7	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	1.7	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	1.9	2.0	1.9	2.0
Dette intérieure	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8
Dette extérieure	0.8	0.9	1.0	1.2	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2
Dépenses d'investissement	6.9	6.9	6.5	6.6	6.3	6.5	6.6	6.5	6.7	6.5
Financées sur ressources intérieures	4.2	4.0	3.7	3.9	3.5	3.9	4.1	4.2	4.5	4.4
Financées sur ressources extérieures, dont	2.7	3.0	2.7	2.7	2.8	2.6	2.5	2.3	2.2	2.2
Ressources extérieures - prêts	2.2	2.4	2.4	2.1	2.3	2.0	2.1	2.1	2.0	2.1
Solde primaire de base	-1.3	-0.5	-0.4	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7	0.6	1.0
Solde global, y/c dons	-4.5	-4.0	-4.0	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9	-2.9
Solde global, n/c dons	-5.7	-5.3	-5.0	-4.2	-4.3	-4.1	-3.9	-3.6	-3.5	-3.2
Variation des arriérés intérieurs et des chèques en cours d'encaisser	-0.9	-0.4	-0.5	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Overall balance (cash basis)	-5.4	-4.4	-4.4	-3.1	-3.1	-3.1	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9
Financement	5.4	4.4	4.4	3.1	3.1	3.1	3.0	2.9	2.9	2.9
Financement intérieur	0.3	-1.9	0.6	-1.1	-0.7	0.2	-1.1	0.2	-0.9	0.2
Financement bancaire (net)	0.3	-2.0	0.8	-1.3	-1.1	0.1	-1.2	0.0	-1.0	0.0
Financement non bancaire (net)	0.0	0.1	-0.3	0.1	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement extérieur	5.1	5.6	3.8	3.4	3.1	2.6	3.8	2.7	3.8	2.7
Financement régional (UEMOA)	0.4	-0.2	-2.3	0.7	0.2	1.8	1.0	1.5	1.3	2.4
Financement étranger (net)	4.6	5.8	6.1	2.7	2.9	0.8	2.8	1.2	2.6	0.4
Écart de financement (+ déficit / - excédent)	0.0	0.7	0.0	0.9	0.8	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel/Financement du FMI, dont	...	0.3	...	0.3	0.2	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0
FMI-FEC ^{2/}	...	0.1	...	0.2	0.2
FMI-MEDC ^{2/}	...	0.2	...	0.4	0.4
Pour mémoire :										
Dette extérieure (administration centrale)	30.5	36.7	36.5	36.8	37.8	35.3	34.8	33.0	32.7	31.4
Dépenses en faveur des pauvres (y/c celles financées par l'extérieu	9.5	9.6	9.9	9.7	9.7	9.8	9.9	9.9	9.9	9.9

Sources : autorités ivoiriennes ; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} En 2017, inclut les paiements aux militaires, soit environ 0,5 % du PIB.

^{2/} Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'État concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : situation monétaire, 2016–24

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Projections								
	(milliards de FCFA)								
Avoirs extérieurs nets	1,753	1,763	2,032	2,202	2,441	2,819	3,076	3,643	4,107
Banque centrale	1,399	1,551	1,702	2,122	2,561	3,139	3,686	4,253	4,718
Banques	354	212	330	80	-120	-320	-610	-610	-610
Avoirs intérieurs nets	6,593	7,316	8,275	9,240	10,405	11,327	12,793	14,056	15,909
Crédits nets à l'État	1,727	1,983	2,320	2,361	2,471	2,198	2,309	2,038	2,152
Banque centrale	487	450	421	568	475	382	289	196	103
Banques	1,240	1,534	1,899	1,793	1,995	1,816	2,020	1,842	2,049
Crédit à l'économie	5,468	6,300	7,009	7,933	8,988	10,184	11,538	13,073	14,811
Crédits de campagne	425	439	752	766	806	828	841	870	884
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	5,043	5,861	6,257	7,168	8,183	9,356	10,697	12,202	13,927
Autres postes (net) (avoirs = +)	-601	-967	-1,054	-1,054	-1,054	-1,054	-1,054	-1,054	-1,054
Masse monétaire	8,346	9,079	10,307	11,442	12,845	14,146	15,869	17,699	20,017
Circulation fiduciaire hors banques	2,500	2,521	2,671	2,851	3,200	3,524	3,953	4,409	4,987
Dépôts	5,844	6,553	7,634	8,589	9,642	10,618	11,911	13,285	15,024
Autres dépôts	3	5	3	3	4	4	4	5	6
Pour mémoire :									
Vitesse de circulation de la monnaie	2.5	2.4	2.3	2.3	2.2	2.2	2.1	2.0	2.0
	Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période								
Avoirs extérieurs nets	-0.7	0.1	3.0	1.6	2.1	2.9	1.8	3.6	2.6
Avoirs intérieurs nets	10.8	8.7	10.6	9.4	10.2	7.2	10.4	8.0	10.5
Crédits nets à l'État	3.4	3.1	3.7	0.4	1.0	-2.1	0.8	-1.7	0.6
Banque centrale	-1.0	-0.4	-0.3	1.4	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6	-0.5
Banques	4.4	3.5	4.0	-1.0	1.8	-1.4	1.4	-1.1	1.2
Crédits à l'économie	8.5	10.0	7.8	9.0	9.2	9.3	9.6	9.7	9.8
Masse monétaire	10.1	8.8	13.5	11.0	12.3	10.1	12.2	11.5	13.1
	(Changes in percent of previous end-of-year)								
Avoirs extérieurs nets	-2.9	0.5	15.3	8.4	10.8	15.5	9.1	18.4	12.8
Avoirs intérieurs nets	14.2	11.0	13.1	11.7	12.6	8.9	12.9	9.9	13.2
Crédits nets à l'État	17.5	14.9	17.0	1.8	4.6	-11.1	5.1	-11.7	5.6
Banque centrale	-13.3	-7.7	-6.3	34.9	-16.4	-19.6	-24.4	-32.2	-47.5
Banques	36.5	23.7	23.8	-5.6	11.3	-9.0	11.3	-8.8	11.2
Crédits à l'économie	13.3	15.2	11.3	13.2	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3
Masse monétaire	10.1	8.8	13.5	11.0	12.3	10.1	12.2	11.5	13.1

Sources : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire, 2014–18
(en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018 June
Normes de fonds propres					
Fonds propres réglementaires / actifs pondérés par les risques	10.0	8.7	7.9	9.0	8.9
Fonds propres réglementaires T1 / actifs pondérés par les risques	8.7	7.1	6.9	7.9	8.2
Réserves générales / actifs pondérés par les risques	8.4	9.5	7.1	6.6	6.0
Capital to total assets	5.5	3.9	4.3	5.1	5.8
Qualité des actifs					
Total des crédits / total des actifs	54.8	57.1	57.3	57.3	56.6
Concentration : crédit aux 5 plus grands emprunteurs / fonds propres	70.6	145.8	129.1	108.9	98.4
Composition sectorielle des crédits ^{1/}					
Agriculture, sylviculture et industrie de la pêche	5.6	5.9	6.4	8.0	8.2
Industries extractives	2.6	2.3	2.2	1.5	1.1
Industries manufacturières	24.6	25.1	24.1	23.9	21.7
Électricité, eau, gaz	4.7	6.3	8.4	11.2	12.1
Construction, travaux publics	3.2	3.3	5.9	6.0	5.8
Commerce, restaurants, hôtels	34.3	31.6	27.3	21.9	25.4
Transport, stockage et communication	10.1	9.3	11.4	13.9	14.1
Assurance, immobilier, services aux entreprises	9.8	11.4	8.5	7.9	7.1
Services divers	5.1	4.8	5.8	5.7	4.5
Prêts improductifs / total de prêts bruts	10.6	10.4	9.1	9.8	8.5
Réserves générales / prêts improductifs	72.6	66.6	70.5	63.0	75.8
Prêts improductifs nets de réserves / total des prêts	3.2	3.7	2.9	3.8	2.2
Prêts improductifs nets de réserves / fonds propres	31.7	54.2	37.6	43.0	21.4
Résultats et rentabilité ^{2/}					
Coûts moyen des fonds empruntés	2.1	2.0	2.1	2.1	...
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	9.7	9.2	8.9	8.6	...
Marge moyenne des taux d'intérêt ^{3/}	7.6	7.2	6.8	6.5	...
Return on assets (ROA) net of tax	1.5	1.4	1.6	1.4	...
Rendement net d'impôts des actifs moyens	24.4	24.5	29.2	21.5	...
Dépenses hors intérêts / revenu bancaire net	62.2	59.6	57.5	55.6	...
Traites et salaires / revenu bancaire net	27.3	26.3	25.5	23.8	...
Liquidité					
Actifs liquides / total des actifs	35.6	35.5	33.7	32.0	31.4
Actifs liquides / total des dépôts	48.4	48.6	48.1	46.9	44.2
Total des crédits / total des dépôts	80.6	84.1	87.2	89.5	85.3
Total des dépôts / total des passifs	73.67	72.95	70.16	68.21	71.00

Source : BCEAO.

1 / Données provisoires communiquées conformément aux normes prudentielles Bâle Basel II / III.

2 / Compte de résultats en périodicité semestrielle.

3 / Ne comprend pas les taxes sur les transactions bancaires.

Tableau 6a. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2016–24
(milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Prog.	Est.	Prog.	Est.					
Besoins de financement extérieur	-514	-1,975	-2,327	-2,176	-1,689	-1,706	-1,067	-1,596	-1,020	-1,536	-993
Déficit de compte courant (n/c transferts officiels)	-538	-874	-1,225	-1,370	-1,251	-1,235	-1,269	-1,245	-1,189	-1,221	-1,136
Amortissement et acquisition nette d'actifs	-283	-723	-302	-303	-378	-355	-374	-274	-309	-324	-684
Remboursements au FMI	-34	-63	-82	-82	-85	-85	-86	-103	-98	-102	-95
Capitaux privés, net	110	147	-302	-157	173	75	833	318	749	577	1,292
Variation des réserves extérieures nettes (n/c FMI) (- = augm)	231	-461	-415	-264	-148	-107	-170	-292	-174	-466	-370
Financement disponible	514	1,975	2,170	2,176	1,468	1,496	992	1,521	1,020	1,536	993
Transferts de capitaux	111	112	108	89	110	90	89	89	88	88	88
Financement de projets	262	486	567	569	556	592	576	633	702	737	810
Euro-obligations	0	1,144	1,115	1,115	500	500	0	500	0	500	0
Décaissements FMI	57	145	77	157	0	0	0	0	0	0	0
Transferts officiels	83	88	303	246	303	314	327	299	230	212	94
Écart de financement	0	0	-157	0	-221	-210	-75	-74	0	0	0
Financement attendu	81.0	...	68.4	55.0	74.7	74.3	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale	60.0	...	55.0	55.0	56.6
BAD	0.0	...	0.0	0.0	0.0
UE	21.0	...	13.4	0.0	18.1
Écart résiduel / financement du FMI ^{1/}	76.0	...	152.5	155.1
FMI-FEC	25.3	...	50.8	51.7
FMI-MEDC	50.6	...	101.7	103.4

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

Tableau 6b. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2016–24
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Besoins de financement extérieur	-2.5	-8.9	-9.7	-9.1	-6.5	-6.6	-3.8	-5.2	-3.1	-4.2	-2.5
Déficit de compte courant (n/c transferts officiels)	-2.6	-3.9	-5.1	-5.7	-4.8	-4.8	-4.5	-4.0	-3.6	-3.4	-2.9
Amortissement et acquisition nette d'actifs	-1.4	-3.3	-1.3	-1.3	-1.5	-1.4	-1.3	-0.9	-0.9	-0.9	-1.7
Remboursements au FMI	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Capitaux privés, net	0.5	0.7	-1.3	-0.7	0.7	0.3	2.9	1.0	2.2	1.6	3.3
Variation des réserves extérieures nettes (n/c FMI) (- = augm)	1.1	-2.1	-1.7	-1.1	-0.6	-0.4	-0.6	-0.9	-0.5	-1.3	-0.9
Financement disponible	2.5	8.9	9.1	9.1	5.7	5.8	3.5	4.9	3.1	4.2	2.5
Transferts de capitaux	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Financement de projets	1.3	2.2	2.4	2.4	2.1	2.3	2.0	2.1	2.1	2.0	2.1
Euro-obligations	0.0	5.2	4.7	4.7	1.9	1.9	0.0	1.6	0.0	1.4	0.0
Décaissements FMI	0.3	0.7	0.3	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts officiels	0.4	0.4	1.3	1.0	1.2	1.2	1.2	1.0	0.7	0.6	0.2
Écart de financement	0.0	0.0	-0.7	0.0	-0.9	-0.8	-0.3	-0.2	0.0	0.0	0.0
Financement attendu	0.3	...	0.3	0.2	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale	0.3	...	0.2	0.2	0.2
BAD	0.0	...	0.0	0.0	0.0
UE	0.1	...	0.1	0.0	0.1
Écart résiduel / financement du FMI ^{1/}	0.3	...	0.6	0.6
FMI-FEC	0.1	...	0.2	0.2
FMI-MEDC	0.2	...	0.4	0.4
PIB nominal (en milliards de FCFA)	20,931	22,151	23,892	23,900	25,957	25,955	28,308	30,786	33,411	36,202	39,211

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–27

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Obligations basées sur crédit existant									
(en millions de DTS)									
Principal	85.5	112.8	133.4	123.8	128.5	118.6	95.9	81.2	60.2
Commissions et intérêts ^{1/}	4.9	6.6	6.5	6.2	5.4	4.3	3.2	2.1	1.1
Obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}									
(en millions de DTS)									
Principal	85.5	112.8	133.4	123.8	133.8	143.4	130.3	115.6	94.6
Commissions et intérêts ^{1/}	6.1	9.3	9.3	9.0	8.2	6.9	5.3	3.7	2.2
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}									
En millions de DTS									
En milliards de FCFA	73.5	97.6	114.0	106.1	113.4	120.0	108.3	95.4	77.4
En pourcentage des recettes publiques	1.4	1.7	1.8	1.6	1.5	1.5	1.2	1.0	0.7
En pourcentage des exportations de biens et de services	1.0	1.2	1.3	1.1	1.0	1.0	0.9	0.7	0.6
En pourcentage du service de la dette ^{3/}	10.0	12.0	15.5	13.1	13.5	9.7	7.4	7.0	5.3
En pourcentage du PIB	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
En pourcentage de la quote-part	14.1	18.8	21.9	20.4	21.8	23.1	20.8	18.4	14.9
Encours des crédits du FMI									
En millions de DTS									
En milliards de FCFA	1,073.8	961.0	827.5	703.7	569.9	426.6	296.3	180.7	86.0
En pourcentage des recettes publiques	16.4	13.3	10.5	8.2	6.1	4.2	2.7	1.5	0.7
En pourcentage des exportations de biens et de services	11.3	9.2	7.3	5.7	4.2	2.9	1.9	1.1	0.5
En pourcentage du service de la dette	117.7	94.7	90.0	69.4	54.2	27.4	16.1	10.7	4.7
En pourcentage du PIB	3.3	2.7	2.1	1.7	1.3	0.9	0.6	0.3	0.1
En pourcentage de la quote-part	165.1	147.8	127.2	108.2	87.6	65.6	45.6	27.8	13.2
Utilisation nette des ressources du FMI (en millions de DTS)									
Décaissements	193.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	85.5	112.8	133.4	123.8	133.8	143.4	130.3	115.6	94.6
Pour mémoire :									
PIB nominal (en milliards de FCFA)	25,955	28,308	30,786	33,411	36,202	39,211	42,351	45,671	49,016
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	7,644	8,330	9,033	9,866	10,895	11,870	12,457	13,016	13,640
Recettes publiques et dons (en milliards de FCFA)	5,256	5,772	6,292	6,842	7,454	8,070	8,770	9,565	10,390
Service de la dette (en milliards de FCFA)	732	811	735	810	840	1,242	1,469	1,354	1,465
FCFA / DTS (moyenne de la période)	801	799	799	799	799	799	799	799	799

Sources : estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Le 4 décembre 2018, le Conseil d'administration du FMI a prolongé le mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'au 30 juin 2019, voire au-delà. Le Conseil d'administration a également décidé de prolonger le taux d'intérêt nul à la FCE jusqu'à fin juin 2019, le taux sur la FCR ayant été fixé à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris

^{2/} Y compris les décaissements proposés au titre des accords FEC/MEDC.

^{3/} Le service total de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Côte d'Ivoire : calendrier des décaissements et des revues pour les accords FEC/MEDC, 2016–19

Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement	Montant (millions de DTS)			En pourcentage de la quote-part		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
12 décembre 2016	Approbation des accords FEC/MEDC par le Conseil d'administration.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 avril 2017	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2016, critères de réalisation continus et achèvement des premières revues. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2017	Respect des critères de réalisation à fin juin 2017, critères de réalisation continus et achèvement des deuxièmes revues. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2018	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2017, critères de réalisation continus et achèvement des troisièmes revues. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2018	Respect des critères de réalisation à fin juin 2018, critères de réalisation continus et achèvement des quatrièmes revues. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2019	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2018, critères de réalisation continus et achèvement des cinquièmes revues.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2019	Respect des critères de réalisation à fin juin 2019, critères de réalisation continus et achèvement des sixièmes revues.	96.784	32.261	64.523	14.881	4.960	9.920
	Total	650.400	216.800	433.600	100.000	33.333	66.667

La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS

^{1/} Dates d'approbation réelles par le Conseil d'administration : 19 juin 2017 pour les premières revues, 8 décembre 2017 pour les deuxièmes revues, 18 juin 2018 pour les troisièmes revues et 12 décembre 2018 pour les quatrièmes revues.

^{2/} Décaissements supplémentaires proposés dans le cadre du prolongement des accords FEC/MEDC.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source de risque	Probabilité relative	Impact potentiel	Recommandation
Accentuation du protectionnisme et recul du multilatéralisme	Élevée	Moyen/Fort L'adoption de mesures commerciales pérennes et plus strictes, et l'isolationnisme pourraient entraîner une baisse des entrées de flux internationaux et compromettre l'accès aux marchés d'exportation.	Renforcer les marchés obligataires et les échanges commerciaux régionaux, reconstituer des marges budgétaires en augmentant les recettes, améliorer davantage la gestion des finances publiques et concevoir des programmes d'investissement public prudents.
Durcissement des conditions financières mondiales	Faible/Moyenne	Moyen/Fort Le resserrement de la politique monétaire des États-Unis et l'augmentation de la prime de risque pourraient nuire à l'accès aux marchés internationaux de la dette, augmenter les coûts de financement et le service de la dette, et accentuer le risque de surendettement.	
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne/Élevée	Fort Le ralentissement de la croissance mondiale pourrait réduire les investissements dans les infrastructures et l'IDE, et affecter la demande d'exportations.	Renforcer le climat des affaires pour diversifier la base d'investisseurs et les marchés d'exportation. Conserver une marge de manœuvre budgétaire pour mener une politique anticyclique. Renforcer le secteur bancaire en constituant des marges de fonds propres anticycliques.
Aggravation des risques sécuritaires dans certaines régions d'Afrique, d'Asie, d'Europe et/ou du Moyen-Orient	Élevée	Moyen/Fort Conséquences négatives sur le plan socio-économique	Reconstituer des marges de manœuvre budgétaires, promouvoir une croissance inclusive et renforcer les systèmes de protection sociale. Faciliter les créations d'emploi dans le secteur privé.

¹La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La MER reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le degré de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément.

Source de risque	Probabilité relative	Impact potentiel	Recommandation
Fortes fluctuations des prix de l'énergie	Moyenne	Moyen Les chocs sur l'offre et la demande peuvent engendrer des variations de prix importantes et persistantes	Ajuster automatiquement les prix intérieurs à la pompe en concordance avec les cours du marché mondial de l'énergie.
Conditions climatiques défavorables	Moyenne	Fort Impact négatif sur la production et les exportations agricoles, diminution des recettes fiscales issues du cacao, accroissement des besoins de subventions, et baisse du niveau de vie de la population.	Atténuer les conséquences sur les pauvres par le biais de dépenses budgétaires et de transferts ciblés. Suivre de près les effets indirects sur l'inflation.
Difficultés financières des entreprises et des banques publiques	Moyenne	Faible/Moyen Impact négatif sur le budget et le secteur bancaire.	Restructurer les entreprises publiques déficitaires ; améliorer le suivi des entreprises publiques ; recapitaliser et restructurer les banques publiques en difficulté.
Baisse des cours du cacao	Moyenne	Fort Impact négatif sur les producteurs de cacao, les recettes budgétaires, et la croissance économique.	Ajuster les prix réglementés du cacao en concordance avec les cours du marché mondial.
Risques pesant sur la mise en œuvre de la politique économique en raison d'un environnement politique et social fragile	Élevée	Moyen/Fort Un dérapage peut se traduire par des recettes inférieures aux prévisions, un accroissement du déficit budgétaire et des besoins de financement, une diminution des ressources disponibles pour les dépenses d'investissement et le service de la dette. Un environnement politique et social fragile pourrait également affecter la confiance des investisseurs, l'IDE et la croissance économique.	Adopter des mesures complémentaires permettant d'améliorer la mobilisation des recettes, d'optimiser les dépenses courantes, et d'établir de nouvelles priorités pour les investissements publics.

Annexe II. Objectifs du programme de la Côte d'Ivoire et assistance technique du FMI

Un vaste programme d'assistance technique (AT) du FMI a été mis en œuvre depuis le lancement du programme appuyé par les accords FEC/MEDC afin de promouvoir les objectifs du programme conformément au Plan National de Développement. L'AT a notamment soutenu l'objectif du programme relatif au renforcement de la situation budgétaire afin de maintenir une croissance forte, de réduire la pauvreté et de promouvoir une société inclusive. L'AT a également soutenu le double objectif consistant à assurer la stabilité macroéconomique et à améliorer la résilience aux futurs chocs économiques en étayant le rééquilibrage budgétaire et la viabilité de la dette, et en renforçant davantage le secteur financier. À ce jour, les recommandations de l'AT ont été mises en œuvre de façon inégale. Les actions visant à améliorer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques ont été davantage suivies que celles destinées à améliorer la conception du système fiscal.

L'AT ci-après a été fournie pour créer de l'espace budgétaire en augmentant les recettes fiscales, en maîtrisant les dépenses courantes et en améliorant l'efficacité des dépenses publiques :

Politique fiscale : Une AT exhaustive a été fournie en 2012 et 2013 sur toutes les composantes majeures du système fiscal. Il a été proposé de donner la priorité aux réformes de la TVA et des droits d'accise, en reléguant les réformes de l'impôt sur le revenu au moyen terme. Plus récemment, l'AT a porté sur la TVA, l'économie informelle et l'impôt foncier. Il a été suggéré d'adopter une stratégie de réforme fiscale pluriannuelle et d'élargir l'assiette de la TVA par le biais d'une imposition progressive du secteur agricole. Les recommandations ont notamment concerné l'alignement des taux des impôts indirects et de la couverture des exonérations fiscales sur les directives de l'UEMOA en élargissant la base d'imposition, principalement dans l'agriculture, les transports et l'immobilier, mais aussi dans les services financiers, l'économie numérique et les télécommunications. Il a été recommandé de rationaliser les incitations fiscales à l'investissement, grâce notamment à un meilleur ciblage et à une conception plus claire.^{1,2,3} L'adoption des mesures recommandées a été prolongée. Toutefois, certains impôts indirects (par exemple les taux des droits d'accise sur l'alcool et le tabac, le taux de la TVA sur le tabac) ont été plus étroitement alignés sur les directives régionales dans les budgets 2018 et 2019. Par ailleurs, le programme de rationalisation des exonérations fiscales adopté en mars 2019 s'est appuyé sur certaines

¹Fossat, P., V. de Paul Koukpaïzan, and G. Chambas (2012), "Côte d'Ivoire—Poursuite de la modernisation de l'administration fiscale", Rapport d'assistance technique du FMI.

²Mansour M., C. Waerzeggers, and J.-F. Brun (2013), "La Poursuite des réformes de la politique fiscale", Rapport d'assistance technique du FMI.

³Rota-Graziosi, G. G. Gilbert, and S. Leduc (2018). "Côte d'Ivoire. La Taxe sur la valeur ajoutée, la fiscalisation du secteur informel et l'impôt foncier", Rapport d'assistance technique du FMI.

recommandations de l'AT. Les autorités ont également établi le comité de suivi de la réforme fiscale afin d'améliorer le dialogue avec le secteur privé s'agissant des réformes de la politique fiscale.

Administration des recettes : l'AT vise à améliorer le suivi, la surveillance, le contrôle et l'analyse des risques. La mise en œuvre des mesures s'est traduite par un accroissement des recettes depuis 2012. Les fonctions de contrôle de l'administration des recettes s'améliorent, l'analyse des risques étant intégrée à un système de contrôle fiscal et les entreprises étant mandatées pour produire des états financiers intégrés. Les recommandations ont également concerné les trois aspects suivants :

- *Moderniser les administrations des impôts et des douanes* grâce à une rationalisation ciblée de l'enregistrement fiscal et l'amélioration du système informatique⁴. Il a été recommandé de relever le seuil de la TVA, mesure essentielle pour améliorer l'administration des recettes à moyen terme. Les autres domaines faisant l'objet de recommandations étaient la dématérialisation des procédures de dédouanement, la simplification du transit par les douanes, et le renforcement, la surveillance et l'optimisation du contrôles des valeurs en douane.^{5,6}

S'agissant de ces recommandations, des progrès ont été accomplis dans la restructuration et la modernisation des administrations des impôts et des douanes, l'amélioration de la conformité et de la fiabilité de la base de contribuables, et dans la réduction de l'économie informelle. La restructuration de l'organisation de la direction générale des impôts (notamment le renforcement des fonctions du siège et l'établissement de bureaux de contribuables moyens), la mise en œuvre de mesures en faveur de la numérisation (voir ci-dessous), l'amélioration du contrôle fiscal basé sur les risques, et le lancement d'un recensement des contribuables (par exemple, pour identifier les propriétaires fonciers et les contribuables s'acquittant de différents impôts dans plusieurs communautés) sont autant d'exemples de ces efforts. De plus, grâce au soutien de l'AT, le traitement des remboursements de TVA s'est considérablement amélioré. Toutefois, le relèvement de seuil de la TVA recommandé n'a pas encore été mis en œuvre.

- *Numériser l'administration fiscale*. L'AT a porté sur la mise en place intégrale du paiement électronique des impôts, l'amélioration de la capacité de la DGI à recueillir et analyser les données fiscales, la mise en œuvre de l'identifiant fiscal unique du contribuable et le passage des entreprises existantes au nouveau système, ainsi que la sécurisation des transactions numériques.⁷ Suite au Hackathon 2018, qui a regroupé des représentants

⁴Schlotterbeck, S., F. Gheriss, A. Soubrie and S. Mani (2018). « Côte d'Ivoire. Action Plan for the Implantation of the February 2018 Hackathon's Winning Solutions. » Rapport d'assistance technique du FMI, octobre.

⁵Montagnat-Rentier, G., G. Parent et J. Barnett (2017). « Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de l'administration douanière. » Rapport d'assistance technique du FMI, juillet.

⁶Bremeersch, C. (2019). « Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de l'administration douanière. » Rapport d'assistance technique du FMI, février.

⁷Schlotterbeck, S., F. Gheriss, A. Soubrie et S. Mani (2018). « Côte d'Ivoire. Action Plan for the Implantation of the February 2018 Hackathon's Winning Solutions. » Rapport d'assistance technique du FMI, octobre.

nationaux, régionaux et internationaux issus des secteurs public et privé, les autorités ont intensifié ces efforts. La déclaration et le paiement des impôts en ligne ont été généralisés dans les grandes et moyennes entreprises en 2018, portant leur taux de conformité global de 36 % en janvier 2018 à 78 % en décembre 2018. Par ailleurs, toutes les nouvelles entreprises reçoivent désormais un numéro d'identification fiscale unique.

- *Moderniser la gestion des ressources humaines* en réaménageant les procédures de gestion et les lignes directrices pour l'évaluation du personnel, en améliorant les aptitudes et les compétences, en réduisant la fragmentation, en améliorant la communication et en construisant des relations plus étroites avec les contribuables.^{8,9}

Gestion des finances publiques : L'AT a porté sur l'amélioration de la transparence et la responsabilité budgétaires, la maîtrise des risques budgétaires, et le renforcement de la gestion de l'investissement public. Les principales recommandations concernaient les domaines suivants :

- *Améliorer la transparence des finances publiques* en renforçant le cadre des avances de trésorerie, en consolidant les recettes dans le compte unique du Trésor en réduisant le recours à des procédures de dépenses non conventionnelles, en améliorant le partage des informations et les contrôles entre les entités publiques,¹⁰ en élargissant la couverture de l'information financière au-delà de l'administration centrale, en améliorant la disponibilité et la compatibilité des données (par exemple, publication des données financières et de leurs rapports de reconsolidation), et en améliorant la communication interne et externe au sein des entités de l'administration et avec le grand public.¹¹ S'agissant de la mise en œuvre, des progrès ont été accomplis dans la transparence de l'exécution des dépenses et le recouvrement des recettes : le compte unique du Trésor a vu transiter davantage de transactions, ce qui s'est traduit par la clôture de comptes ouverts dans des banques commerciales.
- *Améliorer la gestion des risques budgétaires liés aux entreprises publiques, aux partenariats public-privé, aux collectivités locales et aux fonds extra-budgétaires* grâce à une identification, une analyse et une communication plus systématiques et plus exhaustives (par exemple, rapports sur les risques budgétaires). D'autres recommandations clés concernent le renforcement du rôle stratégique et des capacités de la DGSP, ainsi que

⁸Andre, N. (2018). « Côte d'Ivoire. Modernisation de la gestion des ressources humaines à la Direction Générale des Impôts. » Rapport d'assistance technique du FMI, décembre.

⁹Andre, N. (2019). « Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de la gestion des ressources humaines à la Direction Générale des Impôts. » Rapport d'assistance technique du FMI, février-mars.

¹⁰Roumegas, Pierre (2015). « Côte d'Ivoire : Appui à l'amélioration de la balance générale des comptes de l'État. » Rapport d'assistance technique du FMI, AFRITAC de l'ouest, juin.

¹¹Wiest, B., M.-L. Lelong, P. Rouegas et C. Wendling (2019). « Côte d'Ivoire: Renforcer la transparence et valoriser l'information portant sur les Finances Publiques. » Rapport d'assistance technique du FMI, janvier.

l'amélioration de la communication entre toutes les parties prenantes.¹² Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la gestion des risques budgétaires liés aux PPP et aux entreprises publiques (y compris en préparant un rapport).¹³ Les capacités de la DGSP et la communication ont été renforcées. L'ébauche de l'état des risques budgétaires est un exemple de meilleures pratiques régionales.

- *Renforcer la surveillance et la gestion des entreprises publiques* (en commençant par les plus grandes) avec l'élaboration d'outils de surveillance, une surveillance plus étroite des contrats de réalisation, une plus grande responsabilisation de toutes les parties prenantes et une meilleure exploitation du rôle stratégique joué par la DGSP.¹⁴ Les autorités ont amélioré le suivi des performances financières des entreprises publiques et de leurs résultats en matière de dette (en produisant notamment un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques et en continuant à publier des rapports sur les entreprises publiques stratégiques).
- *Renforcer la gestion de l'investissement public* grâce à une coordination plus étroite du plan de développement national entre l'administration centrale et les collectivités locales, une meilleure intégration entre planification et budgétisation (par exemple, mise en œuvre d'un outil de budgétisation des engagements pluriannuels) et un suivi des risques renforcé (par exemple, le contrôle des coûts des investissements récurrents, la transparence financière et la gestion stratégique des PPP).¹⁵

Gestion de la dette : Pour aider le pays à favoriser un niveau de dette publique viable, l'AT a également porté sur le renforcement de la gestion de la dette et le perfectionnement des outils utilisés pour l'analyse de viabilité de la dette (AVD). Les autorités ont reçu une assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme,¹⁶ qui a mis en lumière la nécessité de rallonger les échéances de la dette intérieure et d'augmenter la part de la dette extérieure libellée en euro (par rapport au dollar américain). Il a été recommandé de refléter plus fidèlement l'évolution des conditions de marché et d'améliorer la communication de la stratégie approuvée. L'élargissement de la base d'investisseurs et le développement du marché régional pour la dette souveraine ont été identifiés comme des priorités. Les autorités ont également bénéficié d'une formation sur le nouveau cadre de l'AVD.

¹²Gonguet, F., T. Kurkdjian, C. Mungenast et R. Tapsoba (2017). « Côte d'Ivoire. Moderniser l'analyse, le suivi et la communication sur les risques budgétaires. » Rapport d'assistance technique du FMI, septembre.

¹³Queyranne, M., B. Wiest, J.-Y. Gacon et V. Piron (2017). « Côte d'Ivoire. Gestion des risques budgétaires liés aux partenariats public-privé. » Rapport d'assistance technique du FMI, mars.

¹⁴Tenne, A. (2018). « Côte d'Ivoire. Surveillance des entreprises publiques : suivi et analyse de la performance et des risques. » Rapport d'assistance technique du FMI, octobre.

¹⁵Fouad, M. F. Gonguet, H. Vu, P. Roumegas, S. Ba. M. Fam et A. Mfombouot (2017). « Côte d'Ivoire. Évaluation de la Gestion des Investissement Publics—PIMA. » Rapport d'assistance technique du FMI, janvier.

¹⁶Dissou, O., Rivetti, D., Perez, Joanne, Scipioni, A. (2018). « Côte d'Ivoire. Amélioration des pratiques d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de la dette à moyen terme. » Rapport d'assistance technique du FMI, novembre.

Statistiques : Afin de mieux étayer la politique économique, l'AT a aussi porté sur le renforcement du système de statistiques. Pour améliorer la visibilité des opérations budgétaires en étendant le périmètre des comptes publics, l'AT en cours sur les statistiques budgétaires est consacrée à l'intégration des collectivités locales et des entités extra-budgétaires aux comptes publics selon le MSFP 2001/2014.¹⁷ L'AT soutient l'élaboration de comptes nationaux trimestriels,¹⁸ l'établissement d'indicateurs à haute fréquence de l'activité économique¹⁹ et le changement d'année de base du PIB de 1996 à 2015 selon la méthodologie 2008 du SCN.²⁰ Elle contribue également à l'amélioration des statistiques de la balance des paiements, notamment pour les échanges de biens et de services et la position extérieure globale.²¹ Les recommandations de l'AT ont été étendues à la structure organisationnelle du Comité National pour l'Harmonisation des Statistiques du Commerce extérieur et a contribué à la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique, ce qui devrait garantir des financements réguliers et adéquats à l'Institut National de Statistique (INS).

¹⁷Kacou, N. (2018) « Côte d'Ivoire. Élargissement du champ de couverture des statistiques de finances publiques selon le Manuel des Statistiques de Finances Publiques 2001/2014. » Rapport d'assistance technique du FMI, novembre.

¹⁸Ndiaye, F. (2018). « Côte d'Ivoire. Mission d'Assistance Technique en Statistiques de Comptabilité Nationale. » Rapport d'assistance technique du FMI, juin.

¹⁹Ngampana, R.F. (2019). « Côte d'Ivoire : Rapport de Mission d'Assistance Technique en Statistiques de Conjoncture. » Rapport d'assistance technique du FMI, janvier.

²⁰Couaillac, P. (2019). « Côte d'Ivoire. Rapport de mission d'Assistance Technique en Statistiques de Comptabilité Nationale. » Rapport d'assistance technique du FMI, février.

²¹Djoufack, Y.M. (2018). « Côte d'Ivoire. Rapport de la Mission d'Assistance Technique sur les Statistiques du Secteur Extérieur. » Rapport d'assistance technique du FMI, novembre.

Appendice I. Lettre d'Intention

**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES**

LE MINISTRE



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

N° MEF/DGE/DPPSE/SDPPE/AJC

Abidjan, le 22 mai 2019

A

**Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International
WASHINGTON DC, 20431**

Objet : Lettre d'intention.

Madame le Directeur Général,

1. La Côte d'Ivoire connaît un succès économique remarquable qui lui permet de figurer dans le peloton de tête des pays à forte croissance dans le monde. En effet, le rythme moyen de croissance annuelle a été de 8,8%, sur la période 2012-2017. En 2018, l'évolution de l'activité économique, dans un contexte de détérioration des termes de l'échange, est estimée à 7,4%, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne. Ce dynamisme découle de la bonne exécution du Plan National de Développement 2016-2020 qui a conduit au renforcement des infrastructures socio-économiques et à l'amorce de la transformation structurelle de l'économie. Celle-ci a été marquée notamment par la bonne tenue des industries agro-alimentaires qui affichent une croissance de 15,4%. Ces bonnes performances se sont également traduites par une maîtrise de l'inflation à 0,4%, en dessous du plafond de 3% fixé par la norme communautaire de l'UEMOA, des déficits budgétaire et courant contenus respectivement à 4,0% et 4,7% du PIB. Par ailleurs, le système bancaire demeure solide avec un ratio de solvabilité de 8,79% à fin juin 2018 au-dessus du minimum prudentiel au sein de l'UEMOA de 8,625%.

2. Ces performances économiques s'appuient principalement sur l'amélioration continue du climat des affaires et la consolidation des acquis en matière de bonne gouvernance. Les réformes d'envergure menées par le Gouvernement, portant notamment sur la dématérialisation des actes et procédures, ont permis à la Côte d'Ivoire de passer de la 139^{ème} place en 2018 à la 122^{ème} en 2019 au classement général Doing Business, enregistrant ainsi un gain de 45 places entre 2012 et 2019. La Côte d'Ivoire fait partie à nouveau des 10 pays les plus réformateurs au monde. Concernant la bonne gouvernance, la Côte d'Ivoire a réalisé une performance inédite selon le rapport 2019 sur l'indice Mo Ibrahim. En effet, elle est le seul pays à avoir progressé dans chacune des quatre catégories et des quatorze sous-catégories de l'indice. Elle est ainsi passée de la 41^{ème} à la 22^{ème} place, entre 2017 et 2018. Cette situation a favorisé l'attractivité de l'économie qui s'est matérialisée par une amélioration du taux d'investissement privé qui s'est établi à 13,8% en 2018

après 12% en 2017. De même, les investissements privés agréés enregistrent une hausse de 50,7%, et les créations d'entreprises s'accroissent de 25,5% en 2018, avec 14 812 entreprises créées contre 11 800 en 2017. Par ailleurs, en vue de promouvoir les investissements dans les secteurs prioritaires, un nouveau code des investissements conforme aux standards internationaux a été adopté en 2018.

3. Les perspectives économiques demeurent favorables grâce à la diversification

progressive de l'économie. Le secteur privé devrait continuer de jouer son rôle de moteur de la croissance avec une hausse continue des investissements privés de 13,8% du PIB en 2018, 15,2% en 2019 et 16,0% en 2020. Il devrait tirer profit des opportunités offertes par les accords conclus dans le cadre de l'initiative « Compact With Africa » du G20, du Millenium Challenge Corporation (MCC) et du C2D. En outre, la compétitivité du secteur privé devrait s'améliorer avec la construction d'infrastructures dans les secteurs du transport, de la télécommunication et de l'énergie, ainsi que le développement et la mise en exploitation des zones industrielles. Le secteur privé bénéficierait également du renforcement du capital humain à travers notamment la mise en œuvre des programmes et projets ciblés visant une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, et le développement des compétences. Au plan politique, dans la perspective d'assurer des élections présidentielles apaisées en 2020, le Gouvernement met en œuvre plusieurs actions visant à rassurer les acteurs de la scène politique ivoirienne. Un cadre de concertation avec l'ensemble des parties prenantes a été mis en place, en vue de réformer la Commission Electorale Indépendante, conformément aux recommandations de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

4. Ce supplément au mémorandum de politiques économiques et financière ci-joint, décrit d'une part les progrès réalisés à fin décembre 2018, et présente d'autre part les principales orientations pour l'année 2019 ainsi que les perspectives à moyen terme.

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, le Programme Economique et Financier a été globalement bien exécuté à fin décembre 2018. En effet, tous les critères de performance et repères structurels ont été respectés à l'exception de celui relatif aux recettes fiscales des produits pétroliers. Quant aux repères indicatifs, ils ont tous été respectés, à l'exception du plancher sur les recettes fiscales.

5. La bonne exécution du Programme Economique et Financier devrait contribuer à renforcer la solidité du cadre macroéconomique, et faciliter la mise en œuvre du Programme Social initié par le Gouvernement en vue de rendre la croissance plus inclusive.

En effet, en vue de renforcer l'impact social des projets et des réformes mis en œuvre par le Gouvernement, un Programme Social dénommé « PSGouv 2019-2020 », visant à améliorer le bien-être des populations, a été adopté en 2019. Dans ce cadre, plusieurs projets à fort impact social ont été identifiés et priorisés dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et de l'accès à l'eau et l'électricité. Parallèlement à ce programme, le Gouvernement veillera à préserver les équilibres interne et externe. Le déficit budgétaire devrait s'améliorer pour atteindre la cible de 3,0% du PIB en 2019, conformément aux objectifs du programme. Pour ce faire, la politique budgétaire est axée sur l'optimisation du recouvrement des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses, tout en privilégiant les dépenses en infrastructures et de lutte contre la pauvreté. La gestion des risques budgétaires sera renforcée à travers notamment la surveillance plus accrue de la dette des entreprises publiques et le renforcement de la gestion des PPP. Le Gouvernement

veillera également à la consolidation de l'équilibre du secteur énergie. Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) sera poursuivie afin de consolider la solidité du système bancaire, favoriser l'inclusion financière et accroître le financement de l'économie. S'agissant de l'amélioration du climat des affaires, l'agenda de réformes Doing Business 2018-2020, permettra de renforcer davantage l'attractivité de la Côte d'Ivoire.

6. Nous sollicitons, au titre du programme « FEC-MEDC 2016-2019 », la conclusion de la cinquième revue et un décaissement de 96,786 millions de DTS, ainsi que la modification d'un repère indicatif, en conformité avec le cadre retenu dans le contexte du programme. Le Gouvernement sollicite la modification d'un repère indicatif à savoir le plancher des recettes fiscales pour fin juin 2019 et fin septembre 2019, afin de refléter l'actualisation des prévisions de recettes fiscales. Aussi, le Gouvernement est-il convaincu que les politiques inscrites dans ce Mémorandum sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. A ce titre, il prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Le Gouvernement consultera les services du FMI avant l'adoption de ces mesures additionnelles et en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémorandum, conformément aux politiques du FMI en la matière.

7. Le Gouvernement consent à mettre à la disposition des services du FMI toute information nécessaire au suivi de la mise en œuvre des mesures du programme et de l'accomplissement des objectifs du programme comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates arrêtées entre les deux parties. Par ailleurs, le Gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Adama KONE

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Annexes :

- Supplément au MPEF ;
- Protocole d'Accord Technique.

Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémoire de Politiques Économique et Financière, 2016–19

22 Mai 2019

CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire connaît un succès économique remarquable qui lui permet de figurer dans le peloton de tête des pays à forte croissance dans le monde. En effet, le rythme moyen de croissance annuelle a été de 8,8%, sur la période 2012-2017. En 2018, l'évolution de l'activité économique, dans un contexte de détérioration des termes de l'échange, est estimée à 7,4%, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne. Ce dynamisme découle de la bonne exécution du Plan National de Développement 2016-2020 qui a conduit au renforcement des infrastructures socio-économiques et à l'amorce de la transformation structurelle de l'économie. Celle-ci a été marquée notamment par la bonne tenue des industries agro-alimentaires qui affichent une croissance de 15,4%. Ces bonnes performances se sont également traduites par une maîtrise de l'inflation à 0,4%, en dessous du plafond de 3% fixé par la norme communautaire de l'UEMOA, des déficits budgétaire et courant contenus respectivement à 4,0% et 4,7% du PIB. Par ailleurs, le système bancaire demeure solide avec un ratio de solvabilité de 8,79% à fin juin 2018 au-dessus du minimum prudentiel au sein de l'UEMOA de 8,625%.

2. Ces performances économiques s'appuient principalement sur l'amélioration continue du climat des affaires et la consolidation des acquis en matière de bonne gouvernance. Les réformes d'envergure menées par le Gouvernement, portant notamment sur la dématérialisation des actes et procédures, ont permis à la Côte d'Ivoire de passer de la 139^{ème} place en 2018 à la 122^{ème} en 2019 au classement général Doing Business, enregistrant ainsi un gain de 45 places entre 2012 et 2019. La Côte d'Ivoire fait partie à nouveau des 10 pays les plus réformateurs au monde. Concernant la bonne gouvernance, la Côte d'Ivoire a réalisé une performance inédite selon le rapport 2019 sur l'indice Mo Ibrahim. En effet, elle est la seule nation à avoir progressé dans chacune des quatre catégories et des 14 sous-catégories de l'indice. Elle est ainsi passée de la 41^{ème} à la 22^{ème} place, entre 2017 et 2018, enregistrant ainsi sa meilleure progression, avec 12,7 points. En outre, la Côte d'Ivoire s'est vue décerner, en février 2019, le Prix de la Lutte contre la corruption par l'Union africaine, lors de la 32^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette situation a favorisé l'attractivité de l'économie qui s'est matérialisée par une amélioration du taux d'investissement privé qui s'est établi à 13,8% en 2018 après 12% en 2017. De même, les investissements privés agréés enregistrent une hausse de 50,7%, et les créations d'entreprises s'accroissent de 25,5% en 2018, avec 14 812 entreprises créées contre 11 800 en 2017. Par ailleurs, en vue de promouvoir les investissements dans les secteurs prioritaires de l'agriculture, de l'agro-industrie, de la santé et de l'hôtellerie, un nouveau code des investissements conforme aux standards internationaux a été adopté en 2018.

3. Pour rendre la croissance plus inclusive et réduire de manière significative le taux de pauvreté, le Gouvernement a initié un programme social sur la période 2019–20. Ce programme se décline en cinq axes que sont (i) la fourniture aux populations des services de santé de proximité, d'une alimentation et d'une nutrition saines et de l'amélioration de la protection sociale, (ii) le renforcement des conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans et l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants, (iii) la facilitation de l'accès des populations aux services essentiels, logements, énergie, transport, eau potable et aux biens et services de grande consommation à un coût abordable ainsi qu'à un cadre de vie adéquat, (iv) l'amélioration de l'employabilité et l'accès à un emploi décent et stable des jeunes et des femmes et (v) l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural et de la sécurité alimentaire. Dans ce cadre, le Gouvernement a procédé depuis janvier 2019, à la baisse de 20% du tarif social de l'électricité. Par ailleurs, la base des bénéficiaires du programme des filets sociaux sera étendue à 100 000 ménages en 2019, avec l'appui de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et d'autres partenaires, contre 50 000 en 2018, après 35 000 en 2017.

4. Les perspectives économiques demeurent favorables, grâce à la diversification de l'économie et en dépit des niveaux relativement bas des cours des produits primaires d'exportation. Le secteur privé devrait continuer de jouer son rôle de moteur de la croissance avec une hausse continue des investissements privés de 13,8% du PIB en 2018, 15,2% en 2019 et 16,0% en 2020. Il devrait tirer profit des opportunités offertes par les accords conclus dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du Millenium Challenge Corporation (MCC) et du C2D. En outre, le développement et la mise en exploitation des zones industrielles devraient offrir un cadre de production propice. Aussi, la compétitivité du secteur privé devrait s'améliorer avec la construction d'infrastructures dans les secteurs du transport, de la télécommunication et de l'énergie. Le secteur privé bénéficierait également du renforcement du capital humain à travers notamment la mise en œuvre des programmes et projets ciblés visant une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, et le développement des compétences. Au plan politique, dans la perspective d'assurer des élections présidentielles apaisées en 2020, le Gouvernement met en œuvre plusieurs actions visant à rassurer les acteurs de la scène politique ivoirienne. Un cadre de concertation avec l'ensemble des parties prenantes a été mis en place, en vue de réformer la Commission Electorale Indépendante, conformément aux recommandations de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Les actions de sensibilisation auprès des populations sont également menées afin de renforcer la cohésion sociale et garantir des élections sans violence.

5. La bonne exécution du Programme Economique et Financier « PEF FEC-MEDC 2016–19 » devrait contribuer à renforcer la solidité du cadre macroéconomique.

Conformément aux objectifs du programme, le déficit budgétaire devrait s'améliorer pour atteindre la cible de 3,0% du PIB en 2019. Pour ce faire, la politique budgétaire est axée sur l'optimisation du recouvrement des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses, tout en privilégiant les dépenses en infrastructures, en capital humain, et de lutte contre la pauvreté. La gestion des risques budgétaires sera renforcée à travers la poursuite de l'analyse de l'impact des différents risques identifiés, la surveillance plus accrue de la dette des entreprises publiques, le renforcement de la gestion des PPP, et la préparation et prise de mesures éventuelles de mitigation. Le Gouvernement veillera également à la consolidation de l'équilibre du secteur énergie. Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) sera poursuivie afin de consolider

la solidité du système bancaire, favoriser l'inclusion financière et accroître le financement de l'économie. S'agissant de l'amélioration du climat des affaires, l'agenda de réformes 2018–20, permettra de renforcer davantage l'attractivité de la Côte d'Ivoire.

6. Ce supplément au mémorandum décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à fin décembre 2018, et présente d'autre part les principales orientations pour l'année 2019 ainsi que les perspectives à moyen terme.

EVOLUTION RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Cadre macroéconomique et financier

7. Le dynamisme de l'activité économique s'est poursuivi en 2018 avec une croissance de 7,4% après 7,7% en 2017, dans un contexte de détérioration des termes de l'échange. En effet, les termes de l'échange de la Côte d'Ivoire se sont détériorés respectivement de 5% en 2017 et 6,0% en 2018, sous l'effet de la baisse des prix des principaux produits d'exportation. Toutefois, soutenue par une forte demande intérieure, l'économie a bénéficié de l'amélioration continue du climat des affaires, du développement de l'agro-industrie à travers notamment la mise en place du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) et des mesures en faveur de la transformation des produits agricoles, ainsi que de l'accélération des grands projets d'infrastructures et d'une bonne pluviosité au dernier trimestre 2018.

- Du côté de l'offre, la croissance a été tirée par l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire a affiché une croissance de 4,2%, après une performance de 11,2% en 2017, imputable à l'agriculture d'exportation (+7,0%) et à l'agriculture vivrière (+2,1%) qui ont bénéficié d'une bonne pluviosité et des effets bénéfiques de l'exécution du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2). Le secteur secondaire enregistre une croissance de 7,1% tirée principalement par la bonne tenue des industries agro-alimentaires (+15,4%), des autres industries manufacturières (+5,8%), des BTP (+16,5%), des produits pétroliers (7,2%) et de l'Énergie (+4,0%). L'extraction minière affiche un repli (-3,2%) dû à la baisse de la production de pétrole brut et du gaz. Le secteur tertiaire enregistre une évolution de (+9,2%), porté par la vigueur des activités de transports (+9,0%), de télécommunications (+12,4%), du Commerce (+8,4%) et des autres services (+8,6%).
- Du côté de la demande, la croissance est principalement portée par l'investissement privé (+23,1%), ainsi que la consommation finale (+7,2%). Ces évolutions ont été atténuées par la baisse de la demande extérieure nette.

8. L'inflation s'affiche à 0,4% en moyenne annuelle, en deçà de la norme communautaire fixée à 3%, sous l'effet combiné du renchérissement des prix des produits non alimentaires de 0,8% et du fléchissement des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées de 0,5%. Cette maîtrise de l'inflation s'explique principalement par un bon approvisionnement du marché local. L'inflation hors énergies et produits frais était de 0,3%.

9. L'exécution budgétaire en 2018 s'est soldée par l'amélioration du déficit budgétaire à 4% du PIB conformément à l'objectif du programme, après un déficit de 4,5% du PIB en 2017.

Cette consolidation de la position budgétaire est consécutive à une rationalisation des dépenses en vue de compenser la moins-value des recettes. En effet :

- Les recettes fiscales y compris recettes affectées et parafiscalité sont ressorties à 16,2% du PIB pour un objectif de 16,5% du PIB. Ce niveau de mobilisation est lié notamment à l'impact (i) de la mesure d'interdiction d'importation des véhicules de plus de cinq ans, (ii) de l'instauration du certificat de conformité à l'importation (VOC), (iii) des volumes moindres mis à la consommation des principaux produits pétroliers, (iv) de la baisse de la contribution de la TVA dans le secteur des télécommunications en raison d'importants investissements réalisés et (v) d'un niveau de taxation du cacao en retrait par rapport aux objectifs. Toutefois, les bons résultats obtenus lors des opérations de contrôles et de recouvrement des arriérés d'impôts ont permis d'atténuer l'effet des facteurs suscités.
- Les dépenses totales s'affichent à 23,8% du PIB contre un objectif de 24,4% du PIB. Les économies observées sont liées principalement à la sous-exécution des dépenses d'investissement. Le taux d'exécution des investissements publics s'est établi à 93,7% parce que les tirages au titre des dons-projets et des projets C2D ainsi que le niveau des investissements financés sur ressources propres ont été moindres que prévu.
- Ce déficit a été couvert par un recours au marché sous régional à hauteur de 337,1 milliards de F CFA et par l'émission d'un Eurobond de 1 115,1 milliards de F CFA libellé entièrement en euros. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a bénéficié de prêts projets évalués à 569,3 milliards de F CFA et d'appuis budgétaires d'un montant de 229,2 milliards de F CFA. Ces mobilisations ont contribué à la réduction nette du stock des « exigibles » de 53,1 milliards de FCFA.

10. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est resté modéré en 2018. Le stock de la dette de l'administration centrale s'affiche à 48,6% du PIB en 2018 contre 45,3% en 2017. Quant à la dette extérieure, elle s'est établie à 31,9% du PIB contre 26,0% en 2017. S'agissant de la dette intérieure, elle s'est établie à 16,7% en 2018 contre 18,2% en 2017. A fin 2018, le stock de la dette des entreprises publiques ressort à 7,7% du PIB dont 2,2% du PIB garanti par l'Etat, et 4% du PIB de prêts rétrocédés ; ces derniers étant inclus dans la dette de l'Administration centrale.

11. Les échanges extérieurs présentent un solde du compte des transactions courantes déficitaire de 4,7% du PIB en 2018 contre 2,8% du PIB en 2017. Cette dégradation est liée à la hausse des importations (6,9%) en réponse au dynamisme de l'activité, couplée à la détérioration des termes de l'échange en raison notamment du niveau relativement bas des cours du cacao et de l'appréciation des prix à l'importation. En effet, les exportations de biens se sont contractées de (5,0%) comparées à 2017, en raison de la baisse en valeur des principaux produits d'exportation, en dépit de la hausse des exportations des produits pétroliers (+16,4%), de pétrole brut (+8,0%) et du coton masse (+32,2%). La hausse des importations en valeur est portée principalement par (i) le renchérissement des prix des appareils mécaniques, électriques et électroniques, et des matériaux de construction et (ii) la hausse en volume du pétrole brut pour soutenir le dynamisme de la SIR. Le déficit induit a été financé par les Investissements Directs Etrangers (IDE) et l'émission d'un Eurobond, permettant une consolidation du niveau des réserves communautaires.

12. La politique monétaire est demeurée inchangée avec le maintien en 2018 du taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et du taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union est également demeuré fixe à 3,0%.

13. La masse monétaire s'est accrue de 13,4% résultant d'une consolidation des avoirs extérieurs nets de 15,3% principalement au second semestre et d'une progression des crédits intérieurs nets de 12,6%. Les actifs extérieurs nets ont augmenté sous l'impulsion de la mobilisation de l'eurobond au premier semestre 2018, et l'amélioration du taux de rapatriement des recettes d'exportation. Quant aux créances intérieures, leur progression a émané des créances nettes sur l'administration de 17,0% (+337,2 milliards) et des créances sur l'économie de 11,2% (+709,5 milliards). Les nouvelles mises en place de crédits ordinaires, les escomptes d'effets de commerce et les dépôts ont progressé en termes cumulés respectivement de 19,3% (+869,5 milliards), de 17,5% (+159,9 milliards) et de 4,2% (+78,4 milliards).

14. La solidité financière du système bancaire s'est renforcée en 2018 grâce à une surveillance accrue des ratios prudentiels suite à l'application des règles de Bales 2 et 3. A fin juin 2018, le ratio de solvabilité du secteur s'est établi à 8,79%, au-dessus du minimum prudentiel au sein de l'UEMOA de 8,625% à fin 2018 dans le cadre de l'entrée en vigueur des standards basés sur Bâle II/III. Le taux brut de dégradation du portefeuille des banques s'est situé à 8,68% contre 9,83% à fin décembre 2017, après 10,7% à fin juin 2017. En outre, la hausse des provisions pour risque (75,1% à fin juin 2018 contre 63,32% à fin décembre 2017), s'est traduite par la baisse du taux net de dégradation du portefeuille des banques de 3,85% à fin décembre 2017 à 2,30% en juin 2018. Concernant la norme relative au respect du capital minimum de 10 milliards de FCFA, cinq banques étaient en infraction à cette disposition à fin décembre 2017. A fin décembre 2018, une banque s'en est conformée, trois devront produire un plan de mise en conformité et une autre a fait l'objet d'un retrait d'agrément. Par ailleurs, les risques de la liquidation de SAF CACAO sur la solidité du secteur bancaire ont été circonscrits. En effet, la Commission bancaire a instruit les banques de provisionner 100% de leurs créances sur cette entreprise. Aussi, le repreneur s'est engagé à racheter toutes les dettes de l'entreprise.

15. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) poursuit le renforcement de ses activités. Pour pallier le reflux de ses indices de référence et de sa capitalisation boursière, la BRVM envisage mener un certain nombre d'actions visant à accentuer le dynamisme du marché en agissant à la fois sur l'offre et la demande de titres. Au niveau de l'offre de titres, la BRVM entend (i) sensibiliser davantage les grandes entreprises publiques (privatisations) et privées à se faire coter, (ii) inciter les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à se faire coter sur le troisième Compartiment qui leur est dédié et (iii) exhorter les Etats membres au lancement d'Obligations ciblant la Diaspora (Diaspora Bonds). Cette politique serait confortée par la décision du CREPMF d'assouplir fortement les conditions de sollicitation du marché financier régional pour les entreprises éligibles, notamment au 3e compartiment de la BRVM en fixant à dix (10) millions de FCFA, le capital social minimum requis des entités faisant appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA.

B. Mise en œuvre du programme en 2018

16. Tous les critères de performance du programme à fin décembre 2018 ont été respectés conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Le solde budgétaire est ressorti à -944,2 milliards de F CFA contre un objectif du programme de (-954,3 milliards de F CFA), soit une marge de 10,1 milliards de F CFA. Cela résulte de l'effet combiné d'une mobilisation moindre que prévu des recettes fiscales (-78,2 milliards F CFA), et d'un niveau d'exécution moindre des dépenses (-138,7 milliards). Le financement intérieur net s'est situé à -415,05 milliards de F CFA en deçà du plafond de -402,0 milliards de F CFA dans le programme. La valeur actualisée des nouvelles dettes extérieures contractées par le Gouvernement, y compris l'Eurobond émis en 2018 et la garantie pour la restructuration de la dette de la SIR achevée en décembre 2018, se situe à 5 054,3 millions de dollars pour un plafond ajusté de 5 072,8 millions de dollars. Par ailleurs, aucun arriéré extérieur ou intérieur n'a été constitué au cours de l'exécution budgétaire 2018.

17. Tous les repères indicatifs à fin décembre 2018 ont été respectés, à l'exception du plancher sur les recettes fiscales. En effet, le solde primaire de base s'est affiché à -99,2 milliards contre un plancher de -119,7 milliards de FCFA. Les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie sont ressorties à 106,8 milliards de FCFA contre un plafond de 198,2 milliards de FCFA. La réduction nette du stock des « exigibles » a été de 53,1 milliards de FCFA pour un objectif plancher de 50,0 milliards de FCFA. Les dépenses « pro-pauvres » ont atteint 2 361,4 milliards de FCFA contre un objectif de 2 290,8 milliards de FCFA, en hausse de 2,9% par rapport aux réalisations à fin 2017. S'agissant des recettes fiscales, elles sont ressorties à 3 651,1 milliards contre un objectif de 3 727,6 milliards, soit une moins-value de 76,5 milliards.

18. Tous les repères structurels du programme à fin décembre 2018 ont été respectés à l'exception du repère relatif à la préservation du minimum de recettes fiscales sur les produits pétroliers :

- le projet de Loi de Finances 2019, entérinant un accroissement du ratio recettes fiscales sur PIB d'au moins 0,4 point de pourcentage entre 2018 et 2019, a été adopté par le Conseil des Ministres le 26 septembre 2018 ;
- l'exonération temporaire non liée aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé) échue à fin décembre 2018 n'a pas été renouvelée ;
- le Schéma Directeur de la Statistique pour la révision de la loi sur la statistique et la mise en place du Conseil National de la Statistique a été adopté en Conseil des Ministres le 12 décembre 2018 ;
- le plan de restructuration de la dette de la SIR a été finalisé avec la signature le 12 décembre 2018 d'une convention de financement tripartite entre l'Etat de Côte d'Ivoire, la SIR et les prêteurs ;
- un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques et un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire ont été produits ; et

- en revanche, l'objectif de recettes fiscales sur les produits pétroliers n'a pas été atteint en raison d'une consommation de carburant moindre que prévu et de la nécessité de réduire le coût social lié à la forte hausse des cours internationaux.

19. D'importantes réformes ont été mises en œuvre depuis la quatrième revue.

Ajustement des prix :

- les prix du café et du cacao garantis aux producteurs continuent d'être ajustés suivant l'évolution des cours internationaux, conformément au mécanisme de garantie des prix. Ainsi, le prix bord-champ du cacao a été maintenu à 700 F CFA sur toute la campagne 2017/2018 et fixé à 750 F CFA pour la campagne de 2018/19 le 1^{er} octobre 2018. Celui du café est passé de 670 F CFA en 2016 à 750 F CFA sur la période 2017-2018 ;
- le prix bord-champ de la noix de cajou a été fixé à 500 FCFA/Kg en 2018 contre 440 F CFA/Kg en 2017.

Politique fiscale :

- la Loi de Finances 2018 a consacré un réaménagement à la hausse des droits d'accises sur les tabacs et les boissons alcoolisées de respectivement 1% et 2% ;
- un nouveau Code des investissements a été adopté en Conseil des Ministres en août 2018, et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ;
- la taxe de 10% instituée sur les exportations de noix de cajou a été temporairement révisée à 3,5% pour tenir compte de la conjoncture défavorable liée à la baisse de la demande extérieure en 2018 ; et
- la lutte contre l'évasion fiscale et le transfert indirect des bénéfices vers l'étranger a continué d'être renforcée. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire a engagé la modernisation de son dispositif de contrôle des prix de transferts à travers l'adoption des dispositions de l'article 15 de l'annexe fiscale à la loi n° 2016-1116 du 08 décembre 2016 portant Budget de l'Etat pour l'année 2017 et de l'article 14 de l'annexe fiscale à la loi n° 2017-870 du 27 décembre 2017 portant Budget de l'Etat pour l'année 2018.

Administration fiscale :

- la déclaration et le paiement des impôts en ligne ont été généralisés en 2018 à toutes les moyennes et grandes entreprises. Le taux d'adhésion global pour ces entreprises est passé de 36% en janvier 2018 à 78,1% à fin décembre 2018. En ce qui concerne les recouvrements, les impôts et taxes payés en ligne représentent 50% des recettes fiscales intérieures à fin décembre 2018 ;
- les paiements des impôts et taxes par téléphone mobile pour les contribuables des impôts fonciers et ceux relevant de l'impôt synthétique sont effectifs depuis février 2018. A fin 2018, un montant global de 109,6 milliards de FCFA a été mobilisé au titre des impôts

fonciers et de l'impôt synthétique, dont 81,6 milliards de FCFA par téléphonie mobile, soit un taux de 74,4% ;

- la pleine opérationnalisation de la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse Risque (DERAR) a permis d'intégrer la dimension analyse du risque dans le dispositif de contrôle fiscal, en vue de le rendre plus efficace ;
- la certification et le visa des états financiers ont été rendus obligatoires. A fin 2018, pour les états financiers de l'année 2017, plus de 6 700 états financiers ont été certifiés ou visés, soit un taux de réalisation de 80% ;
- le programme de recensement des propriétaires fonciers et des contribuables d'impôts divers de plusieurs localités a été lancé, en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale (impôts fonciers et impôts professionnels) ;
- les actions de recouvrement de la fiscalité foncière ont été renforcées avec la création du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF) en septembre 2018 ;
- le Livre foncier électronique a été mis en place afin de permettre la consultation en ligne des titres fonciers par tous les notaires. Ainsi, le nombre de titres fonciers mis en ligne est passé de 172 913 en décembre 2017 à plus de 211 000 à fin décembre 2018 ;
- la concertation entre l'Etat et le secteur privé a été renforcée, dans le cadre de l'élaboration de l'annexe fiscale 2019, à travers la mise en place en février 2018, du comité de réformes fiscales, par arrêté n°088/PM/CAB du Premier Ministre, ainsi que la réactivation du cercle d'échanges et de réflexions (CER) ; et
- des communications trimestrielles sur la situation des exonérations fiscales en Conseil des Ministres sont produites depuis mars 2018 afin d'améliorer le suivi et de s'assurer d'un encadrement en ligne avec la législation et les politiques en vigueur.

Administration douanière :

- l'analyse de risque a été renforcée par (i) un contrôle anticipé des envois à travers le dispositif « sentinelle » et l'élaboration du fichier des opérateurs et marchandises à risque, et (ii) la prise en compte du profil de l'opérateur ;
- les bureaux de passage et l'obligation de visa par la douane du pays de destination ont été supprimés pour l'amélioration du transit ;
- un second scanner à la frontière nord a été installé au bureau d'Ouangolodougou en mai 2018 ;
- six postes douaniers aux frontières terrestres ont été réhabilités au second semestre 2018 dans le cadre du renforcement des opérations de contrôle ;
- six nouveaux scanners plus performants ont été installés à l'Aéroport International Félix

Houphouët-Boigny d'Abidjan en mars 2019 afin d'accroître les capacités de contrôle des bagages aux frontières aériennes et permettre à l'administration douanière d'améliorer ses recettes ;

- le module d'analyse automatisée du risque à travers le « scoring » a été actualisé. De nouveaux coefficients et intervalles de scores seuil pour l'orientation des déclarations ont été établis en fin d'année 2018 ;
- l'utilisation du module d'analyse automatisée du risque a été étendue à la plupart des bureaux de la zone d'Abidjan depuis le mois de mai 2018, ainsi qu'à deux bureaux en Direction régionale (San-Pedro et Yamoussoukro) ; et
- les fonctionnalités du SYDAM-World ont été améliorées pour assurer une plus grande célérité dans la gestion du transit.

En dépit de ces mesures de soutien de l'administration douanière, les recettes de porte ont été en dessous des projections pour 2018 en raison notamment des difficultés d'application du VOC.

Gestion des risques budgétaires :

- Un mécanisme d'anticipation et de gestion des risques liés aux entreprises publiques a été mis en place à travers :
 - la production pour le mois de décembre 2018 du tableau récapitulatif de suivi de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques. Ce tableau contient les données actualisées pour les vingt (20) structures concernées par le dispositif de suivi des dettes vis-à-vis des institutions financières nationales et internationales ;
 - la poursuite de la publication de rapports stratégiques, notamment celui sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire pour l'année 2018 ; et
 - l'application de l'arrêté sur les conditions d'endettement et du recours à la garantie de l'Etat par les entreprises publiques.
- la base de données des informations sur les projets PPP est régulièrement mise à jour ;
- un document sur les risques budgétaires intitulé « Déclaration sur les risques budgétaires 2019-2020 » qui identifie, analyse et évalue les principaux risques susceptibles d'affecter les ressources et les dépenses du budget de l'Etat, a été produit;
- un Comité de Réflexion et d'Anticipation (CORA) des risques budgétaires est opérationnel a été mis en place au sein de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE), assurant aux fins d'une meilleure coordination et d'un suivi efficace des risques budgétaires liés aux entreprises publiques , par exemple, à travers (des rapports, séminaires, Communications internes, etc.) ;
- une évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA

2016 a été réalisée d'octobre 2017 à juillet 2018 avec la tenue en janvier 2019 du séminaire de restitution ; et

- Après la signature d'une première vague de contrats de performance entre l'Etat et sept entreprises publiques, un contrat a été signé avec une autre entreprise, et la signature de contrats de performance avec six autres est en cours. Par ailleurs, l'installation des Comités de suivi se poursuit après avoir constitués et installés cinq (05) d'entre eux.

Finances publiques :

- le module de gestion des avances de trésorerie permettant une gestion plus efficace des réservations de crédits budgétaires pour la régularisation des avances consenties qui a été achevé depuis 2016, est en cours d'expérimentation ;
- le déploiement du SIGFiP s'est poursuivi avec la connexion de 16 représentations nationales à l'étranger en 2018, portant le nombre total des représentations nationales à l'étranger connectées au SIGFiP à 35 ;
- le module "Elaboration des actes budgétaires" du nouveau système intégré de gestion budgétaire (SIB) est disponible et le module "Exécution" est en cours de finalisation ;
- le Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi Evaluation des projets (SINAPSE) a été finalisé Juin 2017, et est en cours d'implémentation auprès des ministères ;
- les cellules de passation des marchés publics sont fonctionnelles et couvrent tous les ministères depuis octobre 2018 ;
- l'exploitation du système dématérialisé de passation de marchés publics est effective dans dix ministères, avec le module « e-marchés publics » depuis juillet 2018 ;
- douze (12) sociétés d'Etat et vingt-six (26) établissements publics nationaux ont été connectés au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) via internet ;
- les volets recettes et dépenses du Compte Unique du Trésor (CUT) sont opérationnels au niveau de la Direction Générale des Impôts, de la Direction Générale des Douanes, et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Après la phase pilote du CUT jugée satisfaisante qui s'est déroulée du 28/02/2017 au 24/01/2018, le déploiement est en cours avec l'achèvement de la première phase en décembre 2018 qui a porté sur 278 postes pour le volet recettes et 65 postes comptables pour le volet dépenses contre respectivement 26 et 21 postes connectés à fin septembre 2018. A fin décembre 2018, 1 121 comptes ont été fermés auprès des banques publiques et commerciales contre 903 en septembre 2018 ; et
- le TOFE consolidé annuel (Administration centrale budgétaire, EPN et Caisses de sécurité Sociale) est disponible pour 2016 et 2017, de même que le tableau de passage issu de la codification de leurs plans comptables. Aussi, les projets de tableaux des actifs financiers et

passifs, de la dette et de la situation des flux de trésorerie ont été élaborés pour l'année 2017. En ce qui concerne les collectivités, les travaux de codification de leur plan comptable a été achevé.

Equilibre du secteur énergie :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord « Etat – Secteur Energie » :
 - les frais d'escompte dus par CI-ENERGIES à PETROCI de 2,5 milliards de F CFA ont été payés en décembre 2018;
 - le règlement des factures d'électricité du secteur public s'est fortement amélioré, avec le paiement intégral des arriérés des années 2016 et 2017, et le paiement régulier des factures de l'année 2018 de l'Administration Centrale. En outre, des protocoles ont été signés avec les sociétés d'Etat pour l'apurement de leurs arriérés ; et
 - le cumul des factures validées, d'un montant de 8 576 millions de F CFA à fin décembre 2017, au titre de l'éclairage public et des feux tricolores de la ville d'Abidjan a été payé à travers une opération de titrisation réalisée le 10 octobre 2018.
- un financement, en deux tranches, a été conclu avec le soutien de la Banque Mondiale, pour un projet de garantie sur 60% de prêt jusqu'à 400 millions d'euros La première tranche d'un montant de 95 milliards de F CFA a été levée auprès des banques locales, sans l'utilisation de la garantie. La seconde, d'un montant de 300 millions d'euros, sera contractée auprès des banques internationales et bénéficie de la garantie de la Banque Mondiale. Ce financement servira en priorité à apurer les concours vis-à-vis des banques, et au règlement partiel des arriérés des IPP et gaziers.

Développement du secteur financier :

- l'Agence de Promotion de l'Inclusion financière (APIF) mise en place le 30 mai 2018 est opérationnelle. Elle est chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'inclusion financière pour la période 2019–24 ;
- la Caisse des Dépôts et Consignation est en cours d'opérationnalisation, avec la mise en place des organes de gouvernance notamment la nomination des membres du Conseil de surveillance, du Directeur Général et du Secrétaire Général ;
- le Bureau d'Information sur le Crédit a été renforcé par le développement des services de « crédit scoring » utilisés par les institutions financières, et la finalisation de la procédure d'intégration des grands facturiers dans la base du BIC. A fin 2018, la base de données du BIC enregistre 2,8 millions de personnes contre 1,2 millions de personnes à fin 2017 ainsi que 9 105 entreprises à fin 2018 contre 6 920 entreprises à fin 2017 ; et
- l'agrément d'exercice d'activité a été retiré, en octobre 2018, à une banque en raison du non-respect du critère de capital minimum de 10 milliards et de la dégradation continue de sa situation financière.

Climat des affaires :

- le portail unique des services à l'investissement en Côte d'Ivoire (<https://225invest.ci>) est fonctionnel depuis le 8 décembre 2018 et les informations sur la propriété foncière y sont disponibles ;
- l'opérationnalisation du guichet virtuel de raccordement à l'électricité est effective depuis le 18 octobre 2018. Les procédures de demande de raccordement à l'électricité se font désormais, en ligne, avec la possibilité de disposer d'un Bordereau de Prix Unitaire (BPU) de branchement, d'un calculateur de devis et d'un accès des usagers aux services du Secteur de l'Électricité ;
- l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers est en cours d'opérationnalisation ;
- la Cour d'Appel du Tribunal de Commerce est opérationnelle depuis le 27 avril 2018 ; et
- le vote par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2018 et la promulgation par le Président de la République le 13 juin 2018, de la loi n°2018-573 du 13 juin 2018 portant régime juridique du gel des avoirs illicites ; et
- l'amélioration du taux de déclaration de patrimoine des différentes personnalités et agents publics assujettis à cette obligation de 62,86% en 2017 à 77,7% à fin décembre 2018.

Encadré 1 : Principaux faits marquants dans le secteur électricité

Consolidation de la situation financière

La situation financière du secteur électricité s'est renforcée grâce à la mise en œuvre de sa stratégie à moyen terme pour le développement et le rétablissement de l'équilibre financier du secteur énergie adoptée en novembre 2012. En effet, depuis 2016, le secteur de manière globale dégage des marges excédentaires avec une nette amélioration de la trésorerie.

Ces performances résultent principalement (i) de la mise en œuvre de la politique d'ajustement tarifaire marquée par des hausses successives du tarif de l'électricité en 2015 et 2017, (ii) de la réduction des coûts de production liée au non recours au HVO, et aux investissements réalisés, notamment le barrage de Soubré et les cycles combinés, (iii) de la réduction des pertes techniques dues à la réhabilitation et au développement du réseau de transport et de distribution, et (iv) aux mesures de lutte contre la fraude. Par ailleurs, une baisse de 20% du tarif applicable à la catégorie Domestique Social 5A (tarif social) a été introduite en janvier 2019. Cette baisse couvre 40% des ménages usagers, et a un coût estimé à 4,5 milliards de FCFA pour 2019.

Augmentation de l'offre d'électricité

La capacité de production de la Côte d'Ivoire est passée de 1 391 MW en 2011 à 2 200 MW en 2018, soit une hausse de 58%, et confortant la création de hub énergétique sous régional. Cette performance est liée notamment à la mise en eau du barrage de Soubré pour une capacité de 275 MW, et l'augmentation de la production de source thermique d'environ 534 MW, avec le développement des cycles combinés d'AZITO et CIPREL.

Amélioration de l'accès à l'électricité

Parallèlement à la mise en œuvre de cette stratégie, le Gouvernement a initié plusieurs mesures visant à promouvoir et à faciliter l'accès à l'électricité.

Ainsi, le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) a été lancé en 2014 dans le but de rehausser le taux d'accès effectif des ménages les plus pauvres à l'électricité, en électrifiant 200 000 ménages chaque année jusqu'en 2020 à seulement 1000 FCFA comme frais de raccordement ; le paiement du solde du coût moyen de 150 000 FCFA par raccordement est étalé sur une période 10 ans. A fin décembre 2018, 564 000 foyers ont été électrifiés grâce à ce programme. Outre cette mesure visant la réduction des coûts, le Gouvernement continue de renforcer le Programme National d'Électrification Rural (PRONER) qui vise à électrifier toutes les localités de plus de 500 habitants d'ici 2020. Pour 2019, 917 localités sont prévues.

PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2019 ET A MOYEN TERME

A. Objectifs du programme

20. Le Programme Economique et Financier 2016-2019 vient en soutien au Plan National de Développement « PND 2016-2020 » qui a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent et de réduire substantiellement le taux de pauvreté. Il s'articule autour des points suivants :

- la consolidation de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers l'accroissement des recettes fiscales, la rationalisation des dépenses publiques et la maîtrise de l'endettement public ;
- le renforcement de l'assainissement et de la gestion des finances publiques, y compris la gestion des entreprises publiques ;
- le renforcement du climat des affaires et le développement du secteur privé ;
- la poursuite de l'assainissement et du développement du secteur financier ; et
- le renforcement de l'appareil statistique.

21. Par ailleurs, dans le cadre du Programme Economique et Financier, les autorités se sont engagées sur les actions suivantes appuyées par des repères structurels :

- Adoption en Conseil des Ministres d'un plan de rationalisation des exonérations fiscales à fin mars 2019 (Cf. §38) ;
- Assigner un numéro d'identifiant unique (NIU) à toute nouvelle entreprise et ré-immatriculer 3 000 des entreprises existantes à fin mars 2019 ; (Cf. §36)
- Faire un audit d'au moins 20% des compagnies ayant bénéficié d'un crédit de TVA l'année précédente à fin juin 2019 ; (Cf. §39)
- Mettre en place un comité de suivi pour les contrats de performance signés à la fin décembre 2018 à l'échéance de fin juin 2019 ; (Cf. §19)
- Etendre le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP) à au moins 5 collectivités en dehors d'Abidjan à l'échéance de fin juin 2019; (Cf. §52)

22. Le Gouvernement poursuivra l'exécution du PND 2016–20 afin de maintenir les bonnes performances de l'économie et rendre plus inclusive la croissance avec la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2019–20). Outre les grands projets d'infrastructures socioéconomiques, le Gouvernement entend mettre en œuvre son plan social pour la période 2019–20. Dans ce cadre, pour l'année 2019, l'emphase sera mise sur les douze actions prioritaires du PSGouv à fort impact immédiat sur le bien-être des populations, en particulier les plus défavorisées (encadré 2). Par ailleurs, en vue de maintenir une croissance forte, soutenue et respectueuse de l'environnement, le Gouvernement poursuivra sa politique d'attraction des investissements nationaux et étrangers. A cet effet, il continuera à mettre en œuvre les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance. La mise en application du nouveau code des investissements, adopté en Conseil des Ministres le 1^{er} août 2018, devrait soutenir la politique industrielle de la Côte d'Ivoire, principalement l'agro-industrie. Les efforts porteront également sur la poursuite des investissements publics structurants, le développement du capital humain et la mise en œuvre des initiatives visant la préservation de l'environnement. Cette stratégie devrait consolider la diversification et la résilience de l'économie ainsi que la réduction substantielle du taux de pauvreté et des inégalités.

23. Tout en assurant une croissance forte et soutenue, le Programme Economique et Financier a pour objectif de préserver les équilibres internes et externes. Pour 2019, le déficit budgétaire global est attendu à 3,0% du PIB conforme à la norme communautaire, contre 4,0% en 2018. L'inflation devrait être également contenue en dessous de la norme communautaire de 3%, et le déficit du compte courant serait maîtrisé en deçà de 5,0% du PIB. Ces équilibres seront préservés à moyen terme grâce à la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques et à la transformation structurelle de l'économie.

B. Cadre macroéconomique

24. L'activité économique continuera d'être dynamique avec un taux de croissance estimé à 7,5% en 2019. La croissance serait tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. Le secondaire afficherait une progression de 10,1% en lien avec le dynamisme du BTP qui continuera de profiter des projets d'infrastructures, de la production industrielle notamment l'agro-industrie, et la performance des produits pétroliers suite à la finalisation du plan de restructuration de la dette SIR, et la remise en service de l'hydrocraqueur. Le secteur tertiaire bénéficierait du dynamisme de l'ensemble de ses branches d'activités. Quant au primaire, il enregistrerait une croissance de 1,7% portée par l'agriculture vivrière, soutenue par la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2), en dépit du repli de l'agriculture d'exportation qui pâtit de la baisse de la production de cacao après des niveaux exceptionnels enregistrés les années précédentes. Du côté de la demande, la croissance serait portée par la vigueur de l'investissement privé (18,4%) qui tirerait profit de l'amélioration du climat des affaires, de la mise en œuvre des projets PPP et du renforcement de l'outil de production dans l'agro-industrie. L'investissement public progresserait de 7,4%, en lien avec la poursuite des grands chantiers d'infrastructures socioéconomiques, et la consommation finale évoluerait de 5,9%. Malgré une croissance de 5,2% des exportations, la demande extérieure nette devrait stagner sous l'effet de la hausse des importations (6,2%) pour satisfaire la demande intérieure. L'inflation est projetée à 0,5% en 2019, en dessous de la norme communautaire de 3%.

25. Le déficit du compte courant extérieur ressortirait à 4,1% du PIB en 2019 après 4,7% en 2018. Ce déficit moindre par rapport à l'année précédente découlerait d'une amélioration de la balance commerciale, en lien avec l'accroissement des exportations plus important que celui des importations. En effet, les exportations devraient augmenter, grâce au relèvement des cours du cacao, et à la hausse des quantités transformées de cette matière première. Le dynamisme des exportations serait également porté par les ventes à l'étranger de l'or, de la noix de cajou et du coton, en liaison avec l'augmentation de la production de ces biens. Quant aux importations, elles devraient rester dynamiques en raison de la hausse de la consommation et des investissements. En revanche, les déficits des balances des services, ainsi que ceux des revenus primaires et secondaires enregistreraient une légère détérioration.

26. La masse monétaire s'accroîtrait de 9,4% en 2019 après 13,4% en 2018. Cette hausse découlerait de l'augmentation des crédits intérieurs, en lien avec le dynamisme de l'activité du secteur privé, et de la hausse des avoirs extérieurs nets consécutive à l'émission d'un Eurobond en 2019 ou autre forme de financement non affecté sur les marchés internationaux.

C. Politique sociale et emplois

27. En vue de renforcer l'impact social des projets et des réformes mises en œuvre par le Gouvernement, un Programme Social dénommé « Programme Social du Gouvernement « PSGouv 2019-2020 » a été adopté en 2019. Ce programme vise à rendre la croissance encore plus inclusive en améliorant le bien-être social des populations, grâce à un service public mieux accessible, efficace et de qualité. Il s'articule autour de cinq grands axes stratégiques comprenant 67 projets dont 12 à impact large et rapide. Dans ce cadre, plusieurs projets à fort impact social ont été identifiés et classés prioritaires dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et de l'accès à l'eau et l'électricité (Voir encadré 2). Pour l'année 2019, le coût total est de 376 milliards de FCFA dont 13% sont déjà inclus dans le budget, 59% font l'objet de financement déjà identifié par les bailleurs. Sur les 28% dont le financement n'a pas encore été identifié, 10%, soit 36 milliards de FCFA, doivent être financés sur le budget 2019, et des arbitrages seront faits pour permettre ces dépenses à volume de déficit inchangé, de manière à préserver l'objectif de déficit budgétaire de 3% du PIB en 2019.

Encadré 2 : Les douze (12) mesures phares du PSGouv 2019–20

Avec un coût global de 727,5 milliards de F CFA sur 2019 et 2020, dont 76% de budget acquis, les douze (12) mesures phares du Programme Social visent principalement à créer des emplois, notamment pour les jeunes, à améliorer la qualité de la vie des populations dans les zones rurales et à baisser le coût de la vie.

Au titre l'éducation

- l'amélioration des conditions d'étude et d'encadrement des élèves ; et
- l'amélioration des conditions de vie des élèves en milieu scolaire par la construction des latrines dans les écoles des villages déclarés Fin de Défection à l'Air Libre (PLEV-FDAL) ;

Au titre de la santé

- le renforcement du Programme de Gratuité Ciblée ;
- le renforcement du Programme Elargi de Vaccination ; et
- l'opérationnalisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;

Au titre du logement

- l'accélération du programme des logements sociaux.

Au titre de l'accès à l'eau et à l'électricité

- la baisse du Tarif social de l'électricité ;
- l'accélération de l'accès à l'électricité par le renforcement du Programme National d'Electrification Rural (PRONER) et du Programme Electricité pour Tous (PEPT) ; et
- le renforcement du programme d'accès à l'eau potable en milieu rural ;

Au titre de l'emploi

- le développement d'activités d'autonomisation en faveur des jeunes et des femmes.

Au titre des autres actions

- l'intensification et l'élargissement de la couverture des bénéficiaires du programme de filets sociaux productifs ; et
- la maîtrise des charges de transport sur les denrées vivrières par le reprofilage de 120 000 Km de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national.

28. Le Gouvernement prendra des mesures et réformes ciblées pour l'amélioration de l'employabilité et de l'accès à un emploi décent et stable des femmes et des jeunes. A cet effet, un accent particulier sera accordé aux projets et programmes notamment le projet « Une formation, mon passeport pour l'emploi », le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) et le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE). Par ailleurs, la mise en œuvre du « projet d'autonomisation de la femme pour l'atteinte du Dividende Démographique au Sahel et la lutte contre la pauvreté (SWEDD) » contribuera à améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes. Ces actions visent à promouvoir l'entreprenariat et le financement des activités d'autonomisation pour 100 000 jeunes d'ici à 2020.

29. Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour l'amélioration de la protection sociale à travers notamment le renforcement du programme de filets sociaux. A cet effet, les transferts monétaires directs de 144 000 FCFA/an seront étendus progressivement à 100 000 ménages pauvres en 2019 contre 50 000 en 2018, pour atteindre 125 000 ménages en 2020, soit 750 000 personnes bénéficiaires directes sur l'ensemble du territoire national. Parallèlement au déploiement de la Couverture Maladie Universelle, un complément budgétaire de 6 milliards de F CFA sera mis en place en 2019 pour la couverture des dépenses de prestations de santé de 411 354 indigents.

30. La Couverture Maladie Universelle (CMU) devrait être déployée en 2019. Une phase expérimentale débutée le 25 avril 2017 a porté sur une population de 150 000 étudiants, répartis dans cinq localités, dont la prise en charge est assurée par le Gouvernement. Cette phase a permis de réhabiliter et équiper neuf (09) centres de santé universitaires à hauteur de 2,2 milliards de F CFA. Au 13 février 2019, plus de 2 millions de personnes ont été enrôlées et 834 172 cartes ont été distribuées à une population d'assurés composée d'étudiants, d'indigents, d'employés du secteur public, du secteur privé et de l'informel, ainsi que de leurs ayants droits. Le mécanisme de collecte des cotisations du secteur formel étant défini, les prélèvements devraient débiter à partir d'avril 2019. Le Gouvernement prévoit de généraliser la CMU à partir du 1er juillet 2019 avec quatre millions de personnes représentant 17,35% de la population. L'objectif étant d'atteindre un taux de couverture de 38% en 2023.

31. Le Gouvernement renforcera les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, et l'amélioration des conditions d'études. Il est prévu la construction et l'équipement de 3 000 salles de classe dans le préscolaire et le primaire, ainsi que la construction d'internats pour les jeunes filles pour faire face notamment aux besoins de 100 000 élèves du préscolaire et du primaire d'ici 2020. Par ailleurs, il procédera au recrutement de 10 300 enseignants-stagiaires, sur une base contractuelle. Ces actions devraient consolider les acquis en terme d'accroissement de l'offre d'éducation, et améliorer notamment le taux net de scolarisation du primaire qui s'est situé à 91,06% en 2017-2018 après 87,8% au cours de l'année scolaire 2015-2016.

32. Le Gouvernement facilitera l'accès des populations aux services socioéconomiques de base, notamment à l'électricité et à l'eau potable. Dans le cadre de l'accès à l'électricité, d'ici 2020, les localités de plus de 500 habitants seront électrifiées à travers le Programme National d'Electrification Rural (PRONER). Pour 2019, 454 localités sont prévues. Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme Electricité pour Tous (PEPT) devrait permettre d'atteindre plus de 200 000 nouveaux abonnés par an. Ce programme vise à faciliter l'obtention d'un branchement et d'un abonnement contre le paiement initial de la somme de 1 000 FCFA. A ces mesures s'ajoute celle de la baisse de 20% du tarif social intervenue en janvier 2019. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, des actions pour la réhabilitation et l'entretien de 21 000 Pompes à Motricité Humaine seront réalisées sur l'ensemble du territoire national d'ici 2020.

D. Politique budgétaire

33. Le Gouvernement poursuivra sa politique de consolidation budgétaire dans la gestion des finances publiques en 2019. A ce titre, il poursuivra les efforts :

- d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales ;
- de maîtrise des charges de fonctionnement, tout en privilégiant les dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales ;
- de réduction du déficit budgétaire global pour le ramener à 3% du PIB en 2019 et le maintenir dans une trajectoire compatible avec les équilibres interne et externe ;
- d'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement et de renforcement de la maîtrise des risques budgétaires ; et
- d'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques à travers l'opérationnalisation du budget-programme.

34. Conformément aux objectifs du programme, le déficit budgétaire en 2019 devrait se situer à 3,0% du PIB après 4,0% en 2018. Les efforts de recouvrement devraient permettre d'atteindre une pression fiscale, y compris les recettes affectées et parafiscalité de 16,7% en 2019 après 16,2% en 2018. La révision à la baisse de la pression fiscale comparativement à l'objectif initial de 17,0% s'explique notamment par des revenus de la taxation des produits pétroliers moindres que prévu, l'instauration du certificat de conformité à l'importation, la baisse de la contribution de la TVA et par l'application de la mesure d'interdiction des importations des véhicules de plus de cinq ans. Aussi, pour maintenir l'objectif de déficit budgétaire global, les dépenses et prêts nets seraient réduites à 23,3% contre 23,6% du PIB initialement programmé, sans compromettre les engagements contenus dans le Programme Social du Gouvernement. De plus, cet ajustement induirait une amélioration du solde primaire de base de 0,2% du PIB par rapport à l'objectif initial.

35. Le Gouvernement a inscrit dans la Loi de Finances 2019, un ensemble de mesures de politiques fiscales, afin de dégager des recettes supplémentaires estimées à 0,5 point de pourcentage du PIB comparativement à 2018. Les principales mesures, présentées dans l'encadré 3, concernent aussi bien la fiscalité de porte que la fiscalité intérieure. Avec ses mesures mises en œuvre, le taux de pression fiscale, y compris les recettes affectées et parafiscalité, augmenterait de 0,5 point de pourcentage de PIB pour atteindre 16,7% du PIB contre 16,2% du PIB en 2018.

Encadré 3 : Principales mesures pour optimiser la mobilisation des recettes fiscales en 2019

Fiscalité intérieure :

Les mesures prévues prennent en compte :

- l'instauration d'un droit d'enregistrement sur le cacao ;
- le renforcement des actions de recouvrement de la fiscalité foncière ;
- la poursuite du recouvrement des arriérés d'impôts ;
- la mise en place des caisses enregistreuses pour améliorer la gestion de la TVA au niveau de certaines catégories de contribuables ;
- la suppression de certaines exonérations sur des projets d'investissement pour accroître le rendement de la TVA ;
- la suppression progressive des exonérations de TVA, à l'exception de celles prévues par la Directive de l'UEMOA et dans le respect des engagements antérieurs, ainsi que le non renouvellement des exonérations arrivées à échéance en 2018 ;
- l'instauration en mars 2019 du système intégré de gestion des impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) destiné à sécuriser les recettes fiscales, à disposer d'informations fiables pour le contrôle fiscal, à suivre en temps réel l'état du respect des obligations fiscales et à mettre à la disposition des décideurs des informations pertinentes pour un pilotage efficace ;
- le renforcement des opérations de cadastre, à travers les recensements ciblés des propriétaires fonciers dans les zones à forte potentialités, d'une part, et d'autre part, l'intensification des travaux du Comité pour le Renforcement du Recouvrement de l'Impôt Foncier (CORIF), à travers son extension à l'intérieur du pays,
- la poursuite des travaux d'infrastructures pour le renforcement des capacités techniques des services, afin de leur permettre d'être plus efficaces dans les travaux d'assiette, de contrôle et de recouvrement (institution de la facturation «électronique » ;
- le suivi des mesures de renforcement des moyens de l'Etat contenues dans l'Annexe fiscale 2019 ; et
- la lutte contre l'évasion fiscale à travers les échanges d'informations et de renseignements dans le cadre de la coopération internationale.

Fiscalité de porte :

- le retour progressif à la normale en matière du Droit Unique de Sortie sur la noix de cajou, avec une hausse du taux (qui a été réduit temporairement en 2018) de 3,5% à 7,0% en février 2019 ;
- l'institution d'un droit d'accises de 10% sur les véhicules de puissance supérieure ou égale à treize chevaux et sur le marbre ;
- la hausse du droit d'accises sur les tabacs de 1 point de pourcentage, en vue de tendre vers les normes communautaires ;
- la suppression des exonérations sur les matériels informatiques ; et
- l'interconnexion des systèmes des Douanes de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso à des fins de recoupement d'informations en vue d'améliorer le contrôle.

36. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes d'administration fiscale et douanière visant à améliorer le niveau des recettes. Ces réformes visent notamment (i)

l'amélioration de l'efficacité des services, (ii) l'optimisation de la fiscalité foncière, et (iii) l'élargissement de l'assiette.

- **L'amélioration de l'efficacité des services** sera poursuivie en instaurant l'identifiant unique des contribuables en Côte d'Ivoire depuis Octobre 2018. Suite aux problèmes techniques, le processus de ré-immatriculation des entreprises déjà créées n'a pas pu démarrer. Il sera lancé au cours du deuxième semestre de l'année 2019 avec pour objectif d'intégrer le maximum possible d'entreprises à fin 2019. En outre, le Gouvernement veillera à la vulgarisation des actes et procédures de paiement en ligne des impôts ; de même que la poursuite du paiement des impôts synthétique et foncier par voie de téléphonie mobile par les contribuables. Les campagnes de promotion de l'utilisation de DGI mobile pour le paiement de l'impôt synthétique et de l'impôt foncier se poursuivent. En plus, le Gouvernement poursuit l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire afin d'avoir une vision complète et automatique des dossiers du contribuable, la maîtrise et la sécurisation des flux de trésorerie, la dématérialisation des relations entre l'administration fiscale et les usagers, la mise en place d'outils décisionnels et l'intégration de tous les métiers dans un outil informatique unique. Plusieurs autres mesures ont été initiées notamment, le mécanisme de contrôle des flux des télécommunications pour mieux maîtriser les chiffres d'affaires des opérateurs économiques de ce secteur ; la finalisation d'un nouveau schéma directeur informatique ; et la mise en œuvre de la GED (gestion électronique des documents) pour la dématérialisation de la documentation et des dossiers dans le cadre de l'accélération des procédures de délivrance des actes administratifs et de suivi des dossiers des contribuables.
- **L'optimisation de la fiscalité foncière sera effectuée en** poursuivant les travaux cadastraux dans les zones à forte potentialité ainsi que les opérations de recensement des contribuables dans la ville d'Abidjan et à l'intérieur du pays, en vue d'élargir l'assiette des impôts fonciers et impôts divers. Le Livre Foncier Electronique devrait être étendu aux banques et établissements financiers pour renforcer et sécuriser davantage le marché hypothécaire. En outre, un recensement ciblé des contribuables et des propriétaires fonciers sur 4 sites pilotes est prévu au cours de l'année 2019, de même que le démarrage de la mise en œuvre d'un système d'identification des parcelles ;
- **L'élargissement de l'assiette s'intensifiera par la formalisation de l'activité informelle.** A ce titre, des pistes de réflexions sont en cours pour la mise en place d'une fiscalité adaptée pour le développement des PME en vue de réduire de façon progressive le poids du secteur informel. Dans ce cadre, des échanges sont initiés avec les représentants des PME. Le Gouvernement poursuivra également ses efforts de sensibilisation sur le civisme fiscal à travers notamment des campagnes de communication.

37. La concertation entre l'Etat et le secteur privé se poursuivra à l'instar de celle qui a prévalu à l'adoption de l'annexe fiscale 2019. A ce titre, il entend capitaliser sur les travaux du comité de réformes fiscales, mis en place le 13 février 2018 par arrêté n°088/PM/CAB du Premier Ministre. En outre, le cercle d'échanges et de réflexions (CER) qui permet à la DGI et au secteur privé de débattre sur les principales problématiques a été réactivé. Par ailleurs, le secteur privé continue de travailler au sein du Comité paritaire de suivi du remboursement des crédits de TVA et

est membre du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

38. Le Gouvernement a adopté un plan de rationalisation des exonérations fiscales pour accroître l'espace budgétaire le 27 mars 2019. Ce plan s'appuie notamment sur le nouveau code des investissements et les normes communautaires pour définir le chronogramme des actions à mener en vue de rationaliser l'octroi des exonérations. Par ailleurs, les documents administratifs nécessaires à l'obtention d'une exonération ont été modifiés en vue de limiter les abus observés. Pour être valides, les arrêtés d'exonération devront être cosignés par le Ministre en charge du budget, spécifier la nature exacte des produits exonérés, le nom des bénéficiaires y compris les sous-traitants et la durée de validité de l'Arrêté. Les impôts visés par le plan de rationalisation sont principalement la Taxe sur la Valeur Ajoutée, l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial et l'Impôt sur les Revenus des Créances Mobilières.

39. Le Gouvernement compte auditer les remboursements de crédits de TVA. La mise en place d'un système de remboursement de type FIFO des crédits de TVA a permis d'améliorer significativement le processus de remboursement des crédits de TVA. Ainsi, depuis 2015, les restes à payer de crédit de TVA ont été ramenés mensuellement à zéro (0) milliard de FCFA. Compte tenu de ces performances, le Gouvernement a décidé de s'assurer que des abus ne soient pas perpétrés par des opérateurs. Ainsi, il procédera à l'audit d'au moins 20% des entreprises ayant bénéficié d'un crédit de TVA l'année précédente en 2019.

40. Le Gouvernement poursuivra sa politique de rationalisation des dépenses en privilégiant les dépenses d'investissements publics structurants et celles inscrites dans le PSGouv 2019–20.

- La stratégie de maîtrise de la masse salariale continuera d'être mise en œuvre afin de maintenir la tendance baissière du ratio « masse salariale/recettes fiscales » qui devrait s'établir à 39,8% en 2019 et atteindre 34,9% en 2023, en dépit de l'intégration en 2022 des enseignants-stagiaires à la fonction publique. Pour ce faire, le Gouvernement maintiendra sa politique de révision à la baisse des recrutements dans les secteurs autres que le secteur Education-Formation et celui de la Santé, à travers la politique d'un recrutement pour deux sorties de carrière, de même que la politique de départ volontaire inscrite dans la loi de programmation militaire. Le Gouvernement entend aussi renforcer le système d'évaluation des fonctionnaires et agents de l'Etat avec l'adoption d'une grille d'évaluation qui définira les conditions et modalités de promotion pour les personnels non cadres et les cadres en 2020. En outre, il sera adopté un répertoire des emplois et compétences pour assurer une meilleure cohérence entre les besoins et les profils à recruter.
- Pour ce qui est des autres dépenses de fonctionnement, le Gouvernement continuera à assurer le strict respect de l'arrêté N° 178/MEF/CAB-01/20 du 13 mars 2009 fixant les modalités de recours aux avances de trésorerie. Par ailleurs, les opérations de la brigade de contrôle des dépenses d'abonnement seront renforcées. La mise en place d'un critère d'affectation des transferts aux collectivités devrait également permettre d'améliorer leur efficacité.

- Le Gouvernement accentuera son intervention au profit des personnes vulnérables avec la mise en œuvre du PSGouv 2019-2020 dont les projets contribueront à renforcer l'efficacité des dépenses pro-pauvres qui s'établiraient à 9,7% du PIB en 2019 contre 9,9% du PIB en 2018.

41. Le Gouvernement compte mettre un accent particulier sur l'efficacité de ses investissements, à travers notamment la mise en œuvre des recommandations relatives à l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA)⁷. A cet effet, en 2019 :

- Dans le cadre du renforcement de la transparence dans la sélection des projets d'investissement, le manuel de procédures d'élaboration du Programme des Investissements Publics (PIP) en préparation sera finalisé et diffusé à l'ensemble des parties impliquées dans le premier semestre 2019. Le Gouvernement continuera également d'intégrer les différents Projets de Partenariat Public (PPP) en cours d'exécution dans l'outil d'élaboration du PIP.
- Le Gouvernement poursuivra, dans la phase de budgétisation, la priorisation des projets en tenant compte de leur maturité et de leur impact sur l'activité économique tout en renforçant les capacités de ses agents en matière de conception et d'évaluation des projets d'investissement.
- Il continuera d'accorder une attention particulière au suivi des investissements publics en s'assurant de l'inscription au budget des crédits pour la couverture des dépenses récurrentes y afférentes. A ce titre, une étude sur l'évaluation des charges récurrentes sera conduite dans le courant de l'année 2019.
- Le suivi physique des projets d'investissement publics a démarré dans le courant de l'année 2018. Ce suivi se poursuivra avec l'implication de toutes les parties prenantes. Les résultats de ce suivi permettront de restructurer les projets qui présentent de faibles performances pour plus d'efficacité des dépenses publiques.
- L'implémentation du Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets (SYNAPSE) auprès des différents ministères contribuera à l'amélioration de la sélection des projets à travers un meilleur ciblage. A terme, l'interconnexion entre les systèmes d'information (SIGFIP et SYNAPSE) permettra une meilleure articulation entre les phases de programmation et de budgétisation des investissements publics.
- Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour assurer une meilleure articulation entre le plan d'engagement des dépenses, le plan de passation des marchés et le plan de trésorerie.
- La mise en place du budget programme en 2020 contribuera à améliorer les taux d'exécution des dépenses d'investissement, en autorisation d'engagements (AE) et en crédits de paiements (CP), grâce à leurs inscriptions dans les documents de

⁷Public Investment Management Assessment.

programmation pluriannuels des dépenses (DPPD) 2020-2022 et dans le budget (loi de finances) de 2020. Un contrôle et une évaluation périodique des opérations budgétaires des projets d'investissement sont aussi prévus par la Cellule d'Évaluation et d'Audit des Dépenses publiques (CEADP).

42. Le financement du déficit budgétaire global en 2019 visera à trouver un équilibre entre les sources de financement libellés en F CFA et en devises. La partie de financement en devises va inclure les décaissements attendus sur emprunts-projets (592,0 milliards de F CFA) et sur programmes de bailleurs de fonds y compris le FMI (221 milliards de FCFA) ainsi que les emprunts des marchés des capitaux et auprès des banques internationales jusqu'à (500 milliards de FCFA).

E. Politique et stratégie d'endettement

43. L'analyse de la viabilité de la dette, effectuée en décembre 2018 pour la période 2019-2039, indique que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeure modéré. Cette analyse repose sur l'hypothèse d'une couverture des besoins de financement bruts à parts à peu près égales en FCFA et en devises sur la période de projection. Cette analyse montre que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, le taux de change du dollar américain et le taux de croissance. Elle souligne également la nécessité d'une gestion efficace de la dette publique de manière à ne pas accroître la concentration déjà forte des remboursements en 2024 et 2025.

44. La politique d'endettement vise à financer les besoins tout en garantissant la soutenabilité de la dette. A cet effet, le Gouvernement entend se doter d'une loi portant politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique. Pour 2019, le Gouvernement prévoit de recourir aux marchés financiers dans des proportions qui maintiendront un risque de surendettement modéré, en limitant la part de financement libellée en devises à environ la moitié des besoins de financement.

45. La Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) constituera le cadre de référence de l'ensemble des opérations de financement des besoins de l'Etat. La SDMT 2019-23 propose de combler les besoins bruts de financement selon un rapport équilibré entre instruments de financement extérieur et intérieur. Cette stratégie est cohérente avec l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) et permet d'assurer la maîtrise des coûts et risques relatifs aux nouveaux financements. Elle pourra être révisée si les paramètres qui déterminent la viabilité évoluent. Le Gouvernement veillera à limiter les risques de change liés aux emprunts extérieurs en favorisant les emprunts en euros. A cet effet, le Gouvernement a mis en place, le 6 septembre 2018, une couverture de change (swap) du service de sa dette libellée en dollar US sur la période 2018-22. Pour ce qui est du financement sur les marchés de capitaux et auprès des banques internationales en 2019, le Gouvernement envisage de recourir à un montant de 1 319,0 milliards de F CFA dont 500 milliards de F CFA en devises et 819,0 milliards de F CFA sur le marché régional.

46. Le Gouvernement continuera d'affiner le cadre de la gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. A cet effet, il entend renforcer le cadre juridique et institutionnel, à travers la finalisation et l'adoption en Conseil des Ministres d'un projet de loi portant politique nationale d'endettement

et de gestion de la dette publique avant la fin 2019. Une fois ce projet adopté par le Parlement, le Gouvernement procédera à la prise des décrets portant (i) procédures de saisine du Ministère de l'Economie et des Finances pour les emprunts directs de l'Etat, et (ii) modification du décret n°83-501 du 2 juin 1983, relatif à la réglementation des conditions d'octroi, des modalités de gestion des avals de l'Etat et des prêts rétrocédés. Par ailleurs, un accent sera mis sur le renforcement des capacités du personnel de la Direction de la Dette Publique et des Dons dans les domaines inhérents à ces réformes.

47. Pour 2019, conformément aux objectifs du programme, le Gouvernement prévoit de ne contracter ou garantir de nouveaux emprunts extérieurs qu'à hauteur de 3 480,5 millions de USD en valeur actualisée.

48. Une base de données de 20 entreprises publiques faisant l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre du programme sera constituée en vue de leur intégration dans l'analyse de la viabilité de la dette. A cet effet, une requête d'assistance technique sera adressée au FMI pour identifier les besoins. Sur la base des résultats de cette assistance technique, un calendrier pourra être établi afin d'intégrer ces entreprises dans l'analyse de la viabilité de la dette conformément aux lignes directrices du cadre d'analyse de viabilité de la dette.

F. Réformes structurelles

Régulation des prix

49. Pour tenir compte de l'évolution des cours internationaux, le Gouvernement continuera de prendre les mesures nécessaires pour ajuster les prix dans les principaux secteurs concernés.

- Le prix minimum bord champ garanti aux producteurs de cacao, café et anacarde est fixé conformément aux mécanismes en vigueur.
- Les prix à la pompe des produits pétroliers continueront de refléter le mécanisme d'ajustement, tout en préservant les niveaux adéquats de recettes fiscales en 2019.

Gestion des finances publiques

50. Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques 2018–20. A ce titre :

- il mettra un accent particulier sur le basculement au budget-programme, qui constitue une réforme en profondeur de la gestion des finances publiques, axée sur la performance et une plus grande responsabilisation des acteurs. Pour ce faire, les dispositions seront prises pour finaliser l'instruction fixant le calendrier d'élaboration du budget de l'Etat au regard du décret n° 2013-461 du 19 juin 2013, l'instruction sur les modalités et le circuit d'exécution du budget programme et l'arrêté relatif aux dispositions particulières du décret sur le contrôle financier et budgétaire. Par ailleurs, le module « Elaboration des actes budgétaires » et le sous-module d'interfaçage avec l'applicatif ASTER du nouveau Système

informatique de gestion budgétaire ont été achevés et rendus disponibles. Ils feront l'objet d'une phase test au cours de l'année 2019, en vue d'assurer leur plein fonctionnement en 2020 ;

- les mesures identifiées pour une meilleure articulation entre le plan de passation des marchés publics, le plan d'engagement des dépenses publiques et le plan de trésorerie» continueront d'être mises en œuvre. Il s'agit entre autres de (i) arrimer le calendrier de passation du marché sur celui de l'exécution du budget, (ii) mettre systématiquement à jour le plan de passation en lien avec la régulation et les modifications budgétaires, (iii) transmettre le plan d'engagement des dépenses publiques à la Direction de la Dette Publique et des Dons (DDPD) pour sa prise en compte dans l'élaboration du plan de trésorerie, et (iv) préparer et lancer une campagne d'information des opérateurs et des agents ;
- la gestion des risques budgétaires sera renforcée à travers l'amélioration du document de « déclaration sur les risques budgétaires » qui sera annexé à la Loi de Finances 2020. Ce document permettra également d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques ;
- un budget citoyen au titre de l'exercice 2019 sera produit et publié conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert afin de rendre le budget accessible aux populations ;
- le Gouvernement poursuivra également le déploiement du SIGFiP au sein des ambassades et des localités de l'intérieur du pays. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration du suivi de l'exécution budgétaire, six (6) nouvelles représentations nationales à l'étranger et quatre (4) localités additionnelles seront connectées au SIGFiP ;

51. La régulation budgétaire sera poursuivie à travers la mise en cohérence de la consommation des crédits budgétaires avec le rythme de recouvrement des recettes pour respecter les objectifs du programme. Ainsi, en cas d'évolution défavorable dans le recouvrement des recettes, le Gouvernement procédera à la prise de mesures compensatrices au niveau des recettes de rendement équivalent ou à des ajustements au niveau des dépenses. Le Gouvernement entend préserver les dépenses à fort impact sur la réduction de la pauvreté dans les arbitrages éventuels d'ajustement.

52. Le Gouvernement continuera la modernisation de son système de passation des marchés publics. Dans ce cadre :

- Un projet de code des marchés publics révisé a été élaboré pour prendre en compte de nouveaux modes de contractualisation et de nouvelles méthodes d'évaluation des offres en vue d'assurer une meilleure efficacité des procédures de passation de marchés publics. Ce code sera adopté en Conseil des Ministres au cours de l'année 2019 ;
- Le processus de dématérialisation des procédures de marchés publics va se poursuivre avec l'extension des modules de la phase 1 à l'ensemble des ministères à fin décembre 2019. La phase 2 consacrée au secteur privé sera mise en place avec l'appui la Banque

Mondiale, et testée en 2020 en vue de la généralisation du processus de dématérialisation en 2021 ; et

- La connexion des établissements publics nationaux et des sociétés d'Etat au SIGMAP se fera de façon graduelle à compter du premier trimestre 2019 en vue de couvrir l'ensemble de ces entités à fin 2019. En outre, le Gouvernement étendra le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP) à au moins 5 municipalités en dehors du district d'Abidjan à l'échéance de fin juin 2019.

53. Le TOFE sera élaboré en 2019 selon le MSFP 2001/2014. Capitalisant sur les acquis, le Gouvernement compte produire le TOFE consolidé (Etat centrale, EPN, Caisses de sécurité) pour l'année 2018 au second semestre 2019. Par ailleurs, à partir des données à fin juin 2019, le Gouvernement produira le TOFE trimestriel selon le MSFP 2001/2014, limité dans un premier temps à l'Administration Centrale. Il élargira progressivement le champ aux organismes de sécurité sociale, aux EPN et aux collectivités territoriales, et par la suite aux autres unités extra budgétaires (Fonds d'entretien routier, le Conseil Café Cacao, etc.). A cet effet, il sera nécessaire de produire des comptes mensuels pour toutes ces entités. Par ailleurs, le Gouvernement compte : (i) passer à l'enregistrement des opérations selon les droits constatés, (ii) produire l'ensemble des quatre tableaux du Cadre d'Analyse Minimum pour le secteur des APU, et (iii) élaborer le tableau des autres flux économiques pour l'ensemble des APU.

54. Le Gouvernement poursuit le renforcement du cadre de gestion des contrats de types Partenariats Public-Privés (PPP) pour une plus grande maîtrise des risques. A cet effet, le « reporting » sera renforcé à travers l'actualisation du catalogue des projets PPP 2019–23 contenant leur mode de financement. Ce catalogue identifiera les projets prioritaires pour la période 2019–20. En outre, un rapport d'activité sur les réformes du cadre de gestion et l'exécution des PPP sera produit en 2019. Le Gouvernement poursuivra également la publication régulière des informations financières sur les PPP qui mettent en jeu la garantie de l'Etat, pour une plus grande transparence. En collaboration avec les partenaires au développement, le Gouvernement veillera au renforcement des capacités du CNP-PPP notamment dans les cadres d'évaluation détaillée de projets PPP. De même, conformément au décret N°2018-358 du 29 mars 2018, le CNP PPP s'assurera que les modes dérogatoires de passation des contrats PPP (négociation directe et dialogue compétitif) lui soient soumis pour avis préalable, et à l'approbation du Ministère en charge du Budget. Par ailleurs, se basant sur la cartographie des risques budgétaires réalisée par un cabinet international, le Gouvernement poursuit une étude complémentaire en vue d'évaluer ces risques.

55. Le déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) devrait être effectif en 2019. Suite au déploiement des volets recettes et dépenses sur respectivement 278 et 65 postes comptables, en 2018, le processus s'est poursuivi sur les deux volets atteignant respectivement 410, et 232 postes comptables à fin février 2019. Le processus de déploiement devrait atteindre sa vitesse de croisière au cours de l'année 2019, avec la connexion des postes comptables généraux et des postes comptables des EPN. Enfin, l'opérationnalisation du CUT devrait permettre l'amélioration de la clôture des comptes bancaires.

Secteur public

56. La consolidation de l'équilibre financier du secteur hydrocarbure se poursuit en lien

avec la bonne exécution des plans de restructuration des entreprises du secteur.

- Les bonnes performances financières de PETROCI se sont poursuivies en 2018, avec un résultat net anticipé de 22,04 milliards de F CFA contre 13,94 milliards en 2017, après 5,38 milliards en 2016, en lien avec la reprise des cours du pétrole brut et la bonne exécution de son plan stratégique. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan stratégique, un cabinet conseil a été sélectionné à l'effet de conduire le processus de restructuration des activités de distribution de Gaz Butane. Aussi, le processus de réaffectation du personnel dans les nouvelles structures, devrait permettre de réduire les charges d'exploitation de PETROCI. La signature d'un accord d'Association (Joint Development Agreement) entre PETROCI et ses partenaires stratégiques en 2019, devrait permettre d'accélérer le développement de la base logistique notamment le stockage massif des produits pétroliers à Abidjan et à l'intérieur du pays.
- S'agissant de la SIR, les performances commerciales combinées aux gains de compétitivité issus notamment de la réduction des charges, ainsi que le soutien à la marge de l'Etat ont permis de consolider les résultats d'exploitation en 2017 et 2018. En outre, la forte demande en produits pétroliers projetée les années à venir sera comblée grâce à la remise en service de l'hydrocraqueur survenue en avril 2019. Par ailleurs, les difficultés d'accès de la SIR aux devises ont été résolues, suite à sa mise en conformité avec les exigences de la BCEAO. Ces bonnes performances combinées à la finalisation du processus de restructuration de la dette de la SIR de 378,9 milliards de FCFA survenue en décembre 2018, augurent de l'amélioration financière de la SIR à moyen terme ; et
- Un état des lieux des dettes et créances croisées entre l'Etat, PETROCI et SIR a été effectué au premier trimestre 2019, et un protocole de régularisation sera arrêté en 2019.

57. La situation financière du secteur électricité devrait continuer de se consolider.

Bénéficiant des réformes et investissements réalisés, le solde d'exploitation devrait demeurer excédentaire en 2018 et 2019, en dépit de la chute des ventes à l'export en 2018, et de la révision à la baisse des tarifs sociaux de 20% effectuée en 2019. Pour renforcer la viabilité du secteur, un accent particulier sera mis sur l'apurement des arriérés et le recouvrement des impayés.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord « Etat – Secteur Energie », les paiements au titre de l'administration centrale, des EPN compensables, ainsi que de l'éclairage public et des feux tricolores d'Abidjan continueront à être effectués de façon régulière. En outre, des protocoles ont été signés avec les sociétés d'Etat pour l'apurement de leurs arriérés.
- Pour recouvrer les créances à l'export, deux solutions sont envisagées (i) à court terme, poursuivre les négociations avec les banques commerciales pour le règlement des arriérés dus, et (ii) à moyen terme, mettre en place un mécanisme dénommé « Commerce de l'énergie » piloté par la Banque Mondiale, afin de faciliter les transactions énergétiques dans la sous-région et le règlement des arriérés.
- Concernant l'apurement du stock des arriérés vis-à-vis des banques, des IPP et gaziers, un décaissement de 95 milliards de FCFA a été effectué le 8 février 2019, avec la garantie de l'Etat. Une seconde tranche de 300 millions d'euros, garantie par l'Etat et la Banque

Mondiale, devrait intervenir au terme des négociations en cours.

- Dans ce processus de consolidation de la situation financière du secteur de l'électricité, pour 2019, le Gouvernement s'engage à ne pas baisser les tarifs de l'électricité au-delà de la baisse du tarif social qui a été entérinée en janvier 2019.

58. La finalisation des projets en cours dans le secteur de l'électricité devrait permettre de garantir une offre énergétique suffisante pour soutenir le dynamisme de l'activité économique et faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique sous régional. Pour atteindre l'objectif de capacité de production de 4 000 MW d'ici 2020, le Gouvernement entend (i) intensifier la production des énergies renouvelables avec la mise en service de quatre centrales solaires dont celles de Korhogo (25 MW) et celle de Poro (66 MW) pour lesquelles des conventions ont été signées, (ii) développer les cycles combinés par la production d'électricité de type thermique gaz sur les sites d'Azito (253 MW) et de CIPREL 5 (390 MW), (iii) mettre en œuvre les projets de la filière charbon grâce au développement d'un nouveau pôle de production d'électricité à San-Pedro avec la construction d'une centrale à charbon de 700 MW, (iv) poursuivre les analyses du projet d'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en gaz liquéfié (GNL), et (v) poursuivre le projet de développement et d'exploration du gaz naturel local sur des blocs du bassin sédimentaire Ivoirien. Par ailleurs, le Gouvernement entend promouvoir la mise en œuvre des projets solaires et biomasse. Dans ce cadre, deux offres ont été réceptionnées en vue de l'installation de deux centrales à biomasse de 20 MW et 25 MW ayant pour combustible respectif le coton et le cacao.

59. La mise en œuvre des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports se poursuit.

- En ce qui concerne Air Côte d'Ivoire (ACI), elle devrait poursuivre son plan d'extension avec notamment l'acquisition de deux aéronefs prévue en 2020 et 2021. Par ailleurs, un nouveau business plan sera élaboré pour tenir compte de la conjoncture actuelle et des perspectives de croissance du secteur en vue de rendre Air Côte d'Ivoire profitable. Aussi, le Gouvernement poursuivra la production et la présentation d'un rapport semestriel sur la situation financière de la compagnie.
- S'agissant de la SOTRA, le résultat d'exploitation continue de s'améliorer avec la mise en œuvre du plan stratégique. Conformément à ce plan, après la réception de 500 autobus en 2017, 120 autobus ont été réceptionnés en 2018 pour un objectif de 450 ; le reliquat devant être livrés en 2019. Les démarches pour l'acquisition de la 3^e vague de 500 autobus sont en cours. Par ailleurs, le plan stratégique de la SOTRA a été actualisé au regard de la non réalisation à temps des hypothèses d'investissements, qui a abouti à la signature, en janvier 2019, d'un contrat de performance avec l'Etat pour la période 2018–20.

60. Le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre du plan de désengagement des secteurs productifs. Les opérations de privatisation conduites par le Comité National de Privatisation ont permis à ce jour de finaliser cinq (05) opérations sur les dix-sept validées par le Gouvernement. Les privatisations et cessions d'actifs en cours devraient se poursuivre en 2019, conformément au plan pluriannuel adopté par le Gouvernement.

Développement du secteur financier et inclusion financière

61. Le Gouvernement entend se doter d'un système financier moderne et performant, capable de soutenir le dynamisme de l'activité économique et de favoriser l'inclusion financière, à travers la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI). Ce programme vise notamment le renforcement de la solidité du secteur bancaire, l'assainissement du secteur de la microfinance, l'accroissement du financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), et la promotion de l'inclusion financière.

62. Le Gouvernement continuera la modernisation du cadre réglementaire et institutionnel du secteur bancaire, en vue de réduire le coût du risque et accroître davantage le financement de l'économie. A ce titre, le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) sera renforcé à travers la poursuite de l'intégration des personnes physiques et morales dans la base du BIC. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des banques pour la consultation systématique de l'historique de crédit des clients avant les opérations de prêts. Par ailleurs, l'opérationnalisation de l'Observation de la Qualité des Services Financiers (OQSF) sera achevée, par la mise en place de tous ses organes y compris le centre de médiation qui vise à améliorer la confiance des usagers aux institutions financières et à promouvoir la transparence. Enfin, le Gouvernement achèvera l'opérationnalisation de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) avec notamment la prise des décrets d'application de la Loi portant création de la CDC-CI après la mise en place des organes de Gouvernance. La prochaine étape consistera en l'identification de la dotation initiale pour l'opérationnalisation de la CDC-CI.

63. Les efforts pour réduire les vulnérabilités dans le secteur bancaire vont se poursuivre à travers la mise en œuvre des différents plans de restructuration.

- S'agissant de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), la mise en œuvre du plan de restructuration devrait permettre de renforcer les fonds propres actuellement négatifs, et de retourner à la profitabilité à l'horizon 2021. Par ailleurs, dans le cadre de recapitalisation de la banque, il est prévu la cession de terrains et les reprises sur provisions de 2018, ainsi que l'identification d'actionnaires stratégiques. Concernant l'optimisation des charges d'exploitation, les actions porteront sur la réduction des frais généraux avec notamment l'instauration des procédures d'appels d'offres.
- Concernant les trois autres banques publiques, une est en cours de privatisation. La seconde a été recapitalisée depuis décembre 2018. Pour la troisième, la décision de sa recapitalisation et d'ouverture de son capital a été prise par le Gouvernement en mars 2019 ; le décaissement est prévu courant 2019. La mise en œuvre du plan stratégique sur la période 2017-2021 se poursuit conformément au chronogramme arrêté, avec l'appui d'un cabinet international de conseil en stratégie. Cette stratégie est basée sur (i) l'intensification de l'activité commerciale à travers notamment la digitalisation des offres bancaires, (ii) le développement du réseau d'agences, (iii) le renforcement de la gestion du risque, (iv) le développement du capital humain, ainsi que (v) l'amélioration de la Gouvernance.

64. Le Gouvernement veillera à renforcer et à assainir le secteur de la microfinance, en vue de maintenir la bonne orientation des activités. Le développement du secteur des microfinances s'est poursuivi en 2018 avec des hausses des encours de crédits et de dépôts

estimées respectivement à 16% et 15%. Concomitamment à cette bonne dynamique, les efforts d'assainissement du secteur se sont traduits par le retrait de six agréments et la transmission à la banque centrale de deux requêtes relatives aux demandes d'avis conforme, en 2018. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les campagnes de sensibilisation sur le regroupement des Systèmes Financiers Décentralisés. De même, il accordera une attention particulière à la modernisation des outils de supervision et de contrôle du secteur avec l'appropriation par les SFD du Canevas Électronique de Contrôle Interne (CECI) révisé et la mise en place d'un Système d'Information et de gestion (SIG). Ces outils devraient permettre de remédier à l'insuffisance de ressources humaines et d'améliorer l'exploitation des rapports de contrôle internes.

65. La restructuration et la recapitalisation du réseau COOPEC conformément au plan de redressement.

- Au titre de la mise en conformité, des avancées ont été enregistrées avec la fusion de 133 points de services (secteurs) autour des 24 COOPEC. La finalisation du processus de mise en conformité du réseau COOPEC avec les dispositions réglementaires en vigueur devrait permettre d'améliorer la gouvernance et le management.
- En ce qui concerne la recapitalisation de l'institution, les prélèvements effectués au titre de la contribution du sociétariat sont estimés à 8,8 milliards dont 4,3 milliards en 2018. Pour 2019, capitalisant sur l'amélioration de la situation de trésorerie de la faitière, des efforts seront menés en vue d'accroître la contribution des sociétaires.
- Pour ce qui est du renforcement du Système d'Information et de Gestion (SIG), le processus devrait s'accélérer en 2019 avec l'appui d'un consultant international et permettra à terme d'améliorer la gestion et le contrôle interne des activités de la faitière.
- Concernant la création de l'organe Financier à caractère bancaire de type S.A., les textes de fonctionnement et d'organisation y afférent ont été adoptés. Cet organe aura principalement pour objet de centraliser et gérer les excédents de ressources du réseau.

66. Le Gouvernement continuera de promouvoir l'inclusion financière. Dans ce cadre, l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) sera chargée de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière pour la période 2019–24, élaborée en novembre 2018. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra ses campagnes de sensibilisation, sur la promotion de la bancarisation, ciblant les couches socioprofessionnelles notamment les populations rurales, et continuera de promouvoir le développement des produits innovants avec le FinTech et le Mobile Banking en plein essor. Il compte également capitaliser l'implantation à Abidjan du siège du Bureau Régional Afrique Subsaharienne, Moyen Orient et Afrique du Nord de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) qui est l'une des principales organisations internationales en matière de promotion de politiques d'inclusion financière et déréglementation.

Renforcement de l'environnement des affaires et développement du secteur privé

67. Le Gouvernement entend faire de la Côte d'Ivoire un pôle d'attraction pour les investissements privés nationaux et internationaux. Capitalisant sur les acquis, le Gouvernement compte poursuivre l'amélioration du climat des affaires à travers la mise en œuvre de son nouvel Agenda de réformes pour la période 2018-2020 adopté en Conseil des Ministres en

septembre 2018. Aussi, un accent particulier sera accordé aux projets de type PPP dans la réalisation des infrastructures socioéconomiques de grandes ampleurs. Il renforcera le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de l'initiative Compact pour l'Afrique du G20. Le Gouvernement intensifiera également ses efforts pour soutenir et promouvoir les PME, et renforcera les infrastructures en vue de réduire les coûts de production et améliorer la compétitivité du secteur privé. Par ailleurs, il veillera à la pleine opérationnalisation des institutions pour la bonne gouvernance à travers notamment (i) la prise de textes réglementaires additionnels pour contraindre les assujettis à la déclaration de patrimoine, (ii) l'analyse et la mise à jour des déclarations, (iii) le renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan, et (iv) la mise en place d'un cadre de collaboration entre la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance et les organes publics d'enquête.

68. Le Gouvernement veillera à la bonne exécution de son nouvel Agenda des réformes Doing Business prévues pour la période 2018–20. Avec la mise en œuvre de cet Agenda, la Côte d'Ivoire vise à continuer d'améliorer son classement au Doing Business. Les principaux indicateurs qui afficheraient des avancées remarquables sont présentés dans l'encadré 4.

Encadré 4 : Mesures phares contenues dans l'Agenda des réformes 2018–20

Création d'entreprises

- régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique ;
- mettre en place un dispositif de localisation des entreprises nouvellement créées et leur rattachement au service des impôts ;
- mettre en place un Portail Unique de délivrance des licences, certificats et permis d'affaires ; et
- dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrément, certificats, autorisations).

Raccordement à l'électricité

- mettre en place un cadre collaboratif et coordonné des contrôles & de réception des travaux pour les postes de transformation et les projets d'envergure ; et
- mettre en place une facilité viable de financement du raccordement à l'électricité des PME/PMI.

Transfert de propriété

- réaliser la télé-publication des actes de mutation immobilière ; et
- instituer et mettre en place un identifiant unique de la parcelle.

Païement des Impôts et taxes

- mettre en place la télé-déclaration et le télépaiement des cotisations sociales ; et
- dématérialiser le contrôle fiscal.

Octroi du Permis de construire

- réduire les délais de délivrance du Certificat de conformité de 73 jours à 10 jours ; et
- réduire les délais de réalisation de l'étude géotechnique de 25 à 10 jours et les délais de délivrance de la notice de sécurité incendie de 10 à 2 jours.

Obtention de prêts

- réduire de 30 à 15 jours les délais légaux du cycle de traitement des réclamations et de correction des données erronées du BIC ;
- rationaliser, simplifier et réduire les coûts et formalités d'abonnement, de mutation et de résiliation de la CIE et de la SODECI ; et
- mettre en place un registre national des suretés mobilières, géographiquement unifié et accessible en ligne pour les formalités d'inscription, de modification et de radiation.

Exécution des contrats

- réaliser l'enregistrement des actes et décisions de justice en ligne ;
- publier en ligne avec accès gratuit les décisions rendues à tous les niveaux d'instances par les juridictions en matière commerciale et civile ; et
- réduire les délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions.

69. L'opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME devrait contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme « Phoenix » qui vise la promotion et l'accompagnement des PME. Dans le cadre de la réalisation d'une cartographie des PME, l'Agence veillera à finaliser la mise en place de la plateforme électronique d'identification et du statut d'Entrepreneur. S'agissant

de l'accès au financement des PME, après la signature de deux conventions avec deux banques privées, pour un financement global de quinze milliards de F CFA, des initiatives sont en cours pour la signature d'autres conventions. Avec l'appui de Bpifrance, un organisme de financement et de développement des entreprises, l'Agence s'attèle également à la mise en place d'un fonds de garantie doté notamment d'un outil de cotation des risques PME. Par ailleurs, les efforts seront déployés pour la création d'incubateurs à Abidjan et à Yamoussoukro, suite à une convention prévue avec l'Incubateur Régional d'Aquitaine-Bordeaux (IRA), une structure de renommée internationale. Aussi, un programme pluriannuel de renforcement des capacités des cadres, dirigeants et associations des PME est en cours d'exécution.

70. Le Gouvernement entend poursuivre les investissements visant à améliorer le cadre de production et la compétitivité du secteur privé. A cet effet, il compte accroître la disponibilité de l'offre de terrains industriels et renforcer l'attractivité des zones industrielles.

- Suite à la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon, des études techniques sont menées pour la mise à niveau des zones industrielles de Koumassi et Vridi.
- Concernant la nouvelle zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK-24 Abidjan, la première phase d'aménagement portant sur 62 hectares est achevée à plus de 95%, et les lots attribués. Quatre (4) autres phases sont en préparation pour l'aménagement (i) d'une parcelle de 124 ha dont 59 ha sont dédiés aux cimentiers, (ii) de 127 ha dans le cadre d'un financement d'Eximbank Chine, (iii) de 112 ha dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) avec Afreximbank et (iv) de 300 ha d'une zone logistique et d'un parc industriel.
- S'agissant des zones industrielles de l'intérieur, les études techniques sont en cours pour le volet aménagement de plateformes industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde, et la construction et l'exploitation en PPP d'une zone franche textile.

Par ailleurs, dans le souci d'améliorer la compétitivité de la Côte d'Ivoire en termes d'infrastructures d'accostage et de qualité des équipements de manutention, le Port Autonome d'Abidjan (PAA) a été davantage modernisé à travers l'élargissement et l'approfondissement du canal y donnant accès (Canal de Vridi). La finalisation de ces travaux devrait notamment permettre d'accueillir des navires porte-conteneurs et conventionnels sans limitation de longueur et d'améliorer la sécurité et la sûreté de la navigation dans ledit canal.

71. Le secteur privé bénéficie de la mise en œuvre des réformes et projets issus des accords conclus dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du Millenium Challenge Corporation (MCC) et du C2D. Concernant l'initiative « Compact with Africa », les efforts déployés ont permis d'obtenir des gains tangibles en terme de financement, d'investissement et d'allègement des conditions d'exportation à destination de l'Allemagne. En outre, le Compact bilatéral conclu avec l'Allemagne a permis de signer des accords définissant les modalités d'investissement de certaines entreprises allemandes en Côte d'Ivoire. Pour vulgariser davantage l'initiative « Compact With Africa », la matrice des réformes sera présentée aux organisations du secteur privé national en 2019, en vue de prendre en compte leurs attentes. S'agissant du MCC, la date d'entrée en vigueur de l'accord de don d'un montant équivalent à 315 milliards de FCFA est prévue pour le premier semestre 2019, et permettra de financer plusieurs projets socio-économiques dont le projet Employabilité des Jeunes et Productivité des Entreprises,

ainsi que le Projet Abidjan Transport. Pour ce qui est du C2D, la mise en œuvre du 2^{ième} accord de C2D prévue sur la période 2014-2020 se poursuivra, en vue de réaliser les différents projets pré-identifiés de commun accord avec l'ensemble des parties prenantes.

72. Les efforts d'amélioration de la gouvernance seront intensifiés pour attirer davantage les investissements privés et améliorer la productivité. En effet, les Autorités poursuivront le renforcement de la transparence, de la responsabilité et de la redevabilité dans la gestion des deniers publics. A ce titre, les actions de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées seront renforcées. Les déclarations de patrimoines des personnalités et hauts fonctionnaires gérant les ressources publiques, dont le taux global est d'environ 78% à fin 2018, seront intensifiées et renforcées avec la prises de textes réglementaires additionnels pour initier l'analyse et le contrôle progressif des déclarations. En outre, une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption sera élaborée avec en perspective la mise en place de dispositifs anti-corruption dans les administrations, ainsi que dans les structures parapubliques et privés. Ces dispositifs devraient inclure les manuels de procédures, les codes d'éthique ainsi que divers outils de renforcement de la gouvernance. Par ailleurs, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) procédera à la mise en place de cadres formels de collaboration avec d'autres organes publics d'enquête et de contrôle afin de renforcer la répression des actes de corruption et d'infractions assimilées en liaison avec le pôle financier du parquet. Enfin, le Gouvernement continuera à veiller à l'application de la loi sur la pénalisation du blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme voté en 2016, ainsi qu'au renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan.

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL STATISTIQUE

73. Le Gouvernement continuera à renforcer son Système Statistique National afin de produire des statistiques de qualité et garantir la publication des données économiques dans les délais. Dans ce cadre, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2017–21, adoptée le 12 décembre 2018, fera l'objet d'un suivi particulier. Aussi, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les actions suivantes :

- réviser la loi statistique. Cette révision prendra en compte le changement du statut juridique du CNStat et la création du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) ;
- mettre en place le Fonds National du Développement de la Statistique (FNDS) en 2019 après adoption et promulgation de la loi révisée et prévoir une dotation budgétaire pour le FNDS dans la Loi de Finances 2020. Par ailleurs, les ressources nécessaires à l'INS pour le financement de ses activités en 2019 lui seront fournies ;
- mettre en place un système centralisé d'appui aux services statistiques sectoriels et un profil de carrière des statisticiens et démographes du secteur public ;
- poursuivre le renforcement des capacités des ministères pour la production de statistiques de qualité ;

- publier régulièrement les données et indicateurs sur les sites de l'Institut National de la Statistique (www.ins.ci), du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gouv.ci) ainsi que celui de la BCEAO (www.bceao.int), conformément au calendrier arrêté pour la diffusion de la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD) de la Côte d'Ivoire ;
- s'assurer de la production des indicateurs de haute fréquence pour les secteurs secondaire et tertiaire, après les avancées réalisées. A ce titre, l'Indice Harmonisé de Production Industrielle rénové (IHPI) et les Indices du Chiffre d'Affaires (ICA) de la Construction, de l'industrie et du commerce devraient être produits et publiés au second trimestre 2019 après une mission d'AFRISTAT. Les travaux de mise en place de l'ICA des services devraient démarrer au cours de cette année 2019 dans le cadre de la prolongation du programme (PSR –UEMOA) ;
- finaliser les travaux sur le changement d'année de base et mettre en œuvre le SCN 2008. En particulier, la production des comptes nationaux pour l'année de base 2015 et celle de l'année courante 2016 devrait être achevée à fin juin 2019. De même, la reconstitution des séries passées des comptes nationaux annuels jusqu'à 2017 sera finalisée en 2019 ;
- réaliser la deuxième vague de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) en 2019 après la première de 2018 et rendre disponibles les résultats au plus tard fin décembre 2019; et
- réaliser le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2019. A cet effet, l'activité de cartographie est en cours, et l'opération de dénombrement devrait démarrer en novembre 2019. Les premiers résultats seraient disponibles en mai 2020.

74. Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadre de programmation économique et financière de la Côte d'Ivoire. A cet effet, il veillera à la mise en œuvre des recommandations validées issues de l'assistance technique de l'Institut de Développement des Capacités du FMI notamment celles relatives à la création et à l'opérationnalisation du Comité interministériel de cadrage macro-budgétaire qui sera effectuée en 2019 et au renforcement de l'outil de programmation économique et financière, en complément de l'assistance technique reçue de la part d'AFRITAC. Parallèlement, les cadres intervenant dans l'élaboration du cadrage macroéconomique et financier ont bénéficié d'une formation de l'Institut pour le Développement des Capacités du FMI, sur la programmation financière, en avril 2019.

75. La diffusion des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) sera réalisée dans les délais. Les CNT du quatrième trimestre 2018 doivent toujours être publiés. A l'avenir, l'Institut National de la Statistique (INS) s'attèlera à publier les CNT dans un délai de trois mois après la fin du trimestre, et à renforcer la robustesse et la fiabilité de ces comptes. La production des CNT optimale dépense interviendra à partir de 2020.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

76. Le besoin de financement du programme sera couvert. Le financement sera principalement assuré par le recours aux marchés financiers régional et international à travers les

instruments à moyen et long terme, conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Dans ce cadre, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) poursuivront leur participation aux émissions, aux placements des valeurs du Trésor et assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA. Par ailleurs, les concours des partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne sont attendus.

77. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs et de repères structurels (tableaux 1 & 2). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La dernière revue du programme sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2019. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toutes formes d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout autre mode de financement ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements; et
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de sa politique, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC/MEDC, 2018-19^{1/}
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2018				2019						
	décembre				mars	juin	septembre		décembre		
	Prog.	Prog. ajusté	Est.	Statut	RI	CP	RI révisé proposé	RI	RI révisé proposé	Prog.	Proj.
A. Critères de performance											
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-954.3		-944.2	ATTEINT	-222.7	-427.3		-614.0		-791.1	-790.2
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	-402.0	-395.7	-415.1	ATTEINT	188.1	-108.9		-15.6		97.3	50.4
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million)	4,472.9	5,072.8	5,054.3	ATTEINT	...	2,541.9		...		3,480.5	3,480.5
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0	0.0		0.0		0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0	0.0		0.0		0.0	0.0
B. Repères indicatifs											
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	3,727.6		3,651.1	PAS ATTEINT	907.2	1,990.6	1,973.2	3,013.0	2,983.6	4,145.7	4,098.7
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	198.2		106.8	ATTEINT	40.4	90.3		142.2		203.7	193.6
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	2,290.8		2,361.4	ATTEINT	482.0	1,081.6		1,690.1		2,505.5	2,505.5
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-50.0		-53.1	ATTEINT	-53.7	-40.5		-32.7		-25.0	-25.0
Plancher pour le solde primaire de base	-119.7		-99.2	ATTEINT	54.5	72.5		119.0		122.0	164.1
Pour mémoire:											
Dons programme	158.7		158.7		0.0	79.4		79.4		158.7	169.9
Prêts programme	149.0		154.4		0.0	76.2		76.2		152.5	156.6
Dons projet	144.3		87.4		36.0	71.9		107.9		143.9	143.9
Prêts projet	566.8		569.3		138.9	277.8		416.7		555.6	592.0
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	81.0		74.7		0.0	0.0		0.0		68.4	55.0
Taxes sur produits pétroliers	394.1		363.2		95.1	188.6		287.2		399.9	392.0

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2018 pour 2018, et à partir du 1er Janvier, 2019 pour 2019.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) à fin décembre 2018

Mesures	Calendrier	Justification macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ¹	RS trimestriel Pas atteint pour fin décembre 2018	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Gestion de la dette publique			
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	RS continu à partir de fin juin 2017 Atteint pour fin décembre 2018	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017. Atteint pour fin décembre 2018	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État
Finaliser le plan de restructuration de la dette de la SIR.	RS fin décembre 2017 Pas atteint ; achevé en décembre 2018	Réduire les risques budgétaires	Accord de restructuration de la dette
Politique et administration fiscale			
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2018 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	RS pour fin décembre 2018 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2019
Adopter en Conseil des Ministres un Projet de Loi des Finances 2019 visant un accroissement du ratio recettes fiscales sur PIB d'au moins 0,4 point de pourcentage entre 2018 et 2019.	RS pour fin octobre 2018 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi des Finances 2019
Statistique Nationale			
Adoption par le Conseil des Ministres du Schéma Directeur de la Statistique pour la révision de la loi sur la statistique et la mise en œuvre du Conseil National de la Statistique.	RS pour fin décembre 2018 Atteint	Améliorer la production statistique	Communiqué du conseil des ministres et Schéma Directeur de la Statistique
¹ Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.			

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) pour 2019

Mesures	Calendrier	Justification macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe pour préserver les recettes fiscales au niveau prévu dans la Loi de Finance. ¹	RS pour fin mars, fin juin, fin septembre 2019	Améliorer les recettes fiscales	Décret interministériel
Politique et administration fiscale			
Contrôler au moins 20% des entreprises ayant bénéficié de remboursement de crédit de TVA l'année précédente.	RS pour fin juin 2019	Améliorer la collecte des impôts et la qualité de la base de données	Rapport de mise en œuvre
Attribuer un numéro d'identifiant unique à toute nouvelle création d'entreprise à partir de janvier 2019, et, utilisant un numéro d'identifiant unique, ré-immatriculer 3 000 anciennes entreprises.	RS pour fin mars 2019 Atteint pour les nouvelles entreprises. Pas atteint pour les entreprises existantes, pour cause de difficultés techniques.	Améliorer la qualité de la base de données	Rapport de mise en œuvre
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'actions afin de rationaliser les exonérations fiscales.	RS pour fin mars 2019	Améliorer la collecte des impôts	Plan d'action
Entreprises publiques			
Mettre en place un Comité de suivi et un tableau de bord de suivi de la performance financière pour les contrats de performance signés à fin décembre 2018.	RS pour fin juin 2019	Réduire les risques budgétaires	Rapport de mise en place et Tableau de bord de suivi
Gestion des finances publiques			
Déployer le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics dans au moins 5 collectivités.	RS pour fin juin 2019	Améliorer la gestion des dépenses publiques	Rapport de mise en œuvre
¹ Voir ligne pour mémoire «Taxes sur produits pétroliers» au Tableau 1.			

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

Le 22 mai 2019

1. **Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC).** Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.
2. **Sauf indication contraire,** l'État est défini dans le présent PAT comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.
3. **Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et autres entités publiques disposant de recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

4. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2019 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs (RI) pour le 31 mars 2019 et 30 septembre 2019.**

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées par l'administration centrale ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour les recettes fiscales de l'État ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour le solde primaire de base.

5. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 1^{er} janvier 2018 pour les objectifs de 2018 et à partir du 1^{er} janvier 2019 pour les objectifs de 2019 (Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes fiscales de l'État (RI)

6. Les recettes fiscales sont définies comme la somme des recettes fiscales fongibles (hors recettes affectées) perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD) définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

7. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 3).

C. Avances de trésorerie (RI)

8. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées (cf. décret n° 1998-716) d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel n° 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

9. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées) et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) - {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

10. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées et prêts nets). Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons - dons AB Banque Mondiale - dons AB BAD)} - {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

F. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (y compris les dépôts C2D) ; (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor) ; et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net (FIN) = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles et apurement des restes à payer sur subventions aux collectivités et établissements publics nationaux (EPN)) + Emprunts libellés et remboursés en franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs. Pour tout nouvel emprunt sur les marchés régionaux au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

12. Facteurs d'ajustement du critère de performance relatif au financement intérieur net.

- Le plafond pour le FIN sera ajusté à la hausse pour toute la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant prévu des appuis budgétaires de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement projetés à 81,0 milliards de FCFA en 2018 et 68,4 milliards de FCFA en 2019 (Tableau 1 du MPEF).
- Les projections du programme pour fin juin 2019 comprennent l'émission d'euro-obligations en devises étrangères ou le recours à des prêts auprès de banques internationales par le Gouvernement, jusqu'à l'équivalent total en FCFA de 500 milliards, soit 880,2 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar=568,0 FCFA, tel que défini au paragraphe 15). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations en devises étrangères ou d'un recours à des prêts auprès de banques internationales par le Gouvernement plus faible qu'anticipés ou de l'absence d'émission d'euro-obligations ou du non-recours à des prêts auprès de banques internationales, le plafond du financement Intérieur net (FIN) à la fin-juin 2019 sera ajusté à la hausse par le montant total de la différence entre les montants projetés et ceux réalisés de l'euro-obligation et des prêts auprès de banques internationales convertis en FCFA au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar=568,0 FCFA).

G. Dette extérieure (CP)**13. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014¹.**

- (a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
- i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap) ;

¹<http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>.

- ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
 - iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.
- (b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

14. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

15. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. De plus, les garanties accordées par l'administration centrale libellées en FCFA mais garantissant des dettes extérieures sont également considérées comme des garanties aux fins de ce CP. En outre, les garanties accordées par l'administration centrale concernant les engagements contingents ou les indemnités de partie garante de dette extérieure sont également considérées comme des garanties aux fins de ce CP. Dans le but d'assurer le suivi de ce programme, les garanties de dette extérieure incluent : (i) les garanties explicites de l'administration centrale ; et (ii) les engagements ou promesses de l'administration centrale, contingents à la réalisation de certains événements, de payer, rembourser, transférer ou assumer la responsabilité de tout remboursement de dette extérieure arrivant à échéance. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux décaissements du FMI ;
- aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie (i) à la date de l'approbation de sa convention par le gouvernement de la Côte d'Ivoire (Conseil des Ministres), ou (ii) concernant les opérations considérées comme garanties dans ce PAT mais ne requérant pas l'approbation par le Conseil des Ministres, la signature du ou des document(s) concerné(s) par le Ministre de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire ou par toute autre personne autorisée à signer ce type de document(s). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations, le montant réputé contracté est le montant

souscrit/acquis au terme de la période de souscription/acquisition tel que spécifié dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, (i) la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure de 2018 est calculée en utilisant le taux de change moyen pour janvier 2018 comme dans la base de données des IFS (Statistiques Financières Internationales) du FMI (ii) la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure de 2019 est calculée en utilisant le taux de change moyen pour août 2018 comme dans la base de données des IFS (Statistiques Financières Internationales) du FMI.

16. La VA de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les paiements futurs de service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pourcent et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La VA est calculée en utilisant le modèle du FMI pour ce type de calcul² et à partir du montant du prêt. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 pourcent (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 pourcent). S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

17. Dans le cas des dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3,04 pourcent et restera fixe pendant la période du 1 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018. Il sera ensuite de 3,44 pourcent sur la période du 1 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base pour 2018 et de -400 points de base pour 2019. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base à la fois pour 2018 et 2019. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base pour 2018 et 2019. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -250 points de base pour 2018 et 2019.³ Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée. Ces taux resteront fixes et ne seront révisés qu'à partir de chaque édition d'automne des Perspectives de l'économie mondiale (PEM).

18. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure :

- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 5 pourcent du plafond de la dette extérieure en VA, dans les cas où les écarts par rapport au CP sur la VA de la nouvelle dette sont provoqués par

²<http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

³Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux annuel projeté » pour le LIBOR six mois dollar de l'édition d'automne 2018 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). Les taux seront actualisés chaque année à partir de l'édition d'automne des PEM.

une variation des conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiements, commission initiale, frais de gestion) de la dette ou des dettes. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

- Le plafond exclura les emprunts extérieurs qui ont pour seuls objectifs le refinancement de la dette extérieure existante et l'amélioration du profil des échéances.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement aux fins de la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), jusqu'à l'équivalent en F CFA de 368 milliards, soit 684,07 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour janvier 2018 (1 dollar = 537,95 F CFA).
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement aux fins de la restructuration de la dette de CI-Energie, jusqu'à l'équivalent de EUR 300 million, ou 196,8 milliards de F CFA, calculé au taux de change moyen pour janvier 2019 (EUR 1 = 655,994 F CFA).
- Les projections du programme pour fin juin 2019 comprennent l'émission d'euro obligations en devises étrangères ou le recours à des prêts auprès de banques internationales par le gouvernement, jusqu'à l'équivalent en F CFA de 500 milliards, soit 880,2 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar = 568,0 F CFA). Dans le cas d'une émission réalisée d'euro-obligation en devises étrangères ou d'un recours à des prêts auprès de banques internationales qui seraient inférieurs au montant anticipé ou de la non-émission d'euro-obligations ou du non-recours à des prêts auprès de banques internationales, le plafond du programme sur la VA de la nouvelle dette extérieure à la fin juin 2019 sera ajusté à la baisse par le montant total de la différence entre les montants projetés et ceux réalisés d'euro-obligations et des prêts auprès de banques internationales, calculé au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar = 568,0 F CFA).

19. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État. Le plan actuel d'emprunt des autorités pour janvier-décembre 2019 est résumé au tableau 1. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change euro-dollars moyen d'août 2018 (1 dollar = 0,87 euros) pour janvier-décembre 2019. Le plan actuel d'emprunt des autorités pour 2018 est résumé au tableau 2. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change euro-dollars moyen de janvier 2018 (1 dollar = 0,82 euros) pour janvier-juin 2018 et janvier-décembre 2018 (voir ci-dessus).

Tableau 1. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (janvier-décembre 2019)

(En millions de \$ EU)

Dettes extérieures contractées ou garanties	Janvier-juin 2019		Janvier-décembre 2019	
	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}
Source de l'endettement	3145,5	2541,9	4114,3	3480,5
<i>Dettes concessionnelles, dont</i> ^{2/}	635,1	362,2	635,1	362,2
Multilatérale	635,1	362,2	635,1	362,2
Bilatérale	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dettes non concessionnelles</i>	2510,3	2179,7	3479,1	3118,3
Semi-concessionnelle ^{3/}	1630,1	1299,5	2508,9	2148,1
Commerciale ^{4/}	880,2	880,2	970,2	970,2
Emploi de l'endettement	3145,5	2541,9	4114,3	3480,5
Infrastructure	2265,2	1661,7	3129,0	2499,8
Dépenses sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement budgétaire	880,2	880,2	880,2	880,2
Autres	0,0	0,0	105,0	100,4

Source : MPMEF/DGTCP/DDP

^{1/} Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

^{2/} La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

^{3/} Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

^{4/} Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

Tableau 2 Emprunts extérieurs actuels (janvier-décembre 2018)
(En millions de \$ EU)

Dettes extérieures contractées ou garanties	janvier-décembre 2018					
	Programme		Programme ajusté 1/		Réalisation	
	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 2/
Source de l'endettement	5419,7	4472,9	6019,6	5072,8	5859,5	5054,3
Dettes concessionnelles, dont 3/	1747,3	1001,7	1747,3	1001,7	1105,2	588,5
Multilatérale	1594,3	938,1	1594,3	938,1	919,3	509,2
Bilatérale	153,0	63,6	153,0	63,6	186,0	79,3
Dettes non concessionnelles	3672,4	3471,2	4272,3	4071,1	4754,3	4465,8
Semi-concessionnelles 4/	1517,3	1316,1	1517,3	1316,1	1473,2	1184,7
Commerciales 5/	2155,1	2155,1	2755,0	2755,0	3281,1	3281,1
Emploi de l'endettement	5419,7	4472,9	6019,6	5072,8	5859,5	5054,3
Infrastructure	2464,3	1788,9	2464,3	1788,9	1498,8	1249,2
Dépenses sociales	649,4	384,3	649,4	384,3	310,2	179,7
Financement budgétaire	2072,9	2072,9	2072,9	2072,9	2178,3	2133,2
Autres	233,1	226,8	833,1	826,7	1872,4	1492,2

Source : MPMEF/DGTC/DP

^{1/}Ajusté par le montant de la garantie de 492 millions EUR aux fins de la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

^{2/} Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

^{3/} La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

^{4/} Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

^{5/} Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

20. Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

21. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les

dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure.

22. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure. Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'Etat auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

23. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

24. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

25. Dans le cadre du programme, le plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

26. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

27. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Recettes fiscales sur les carburants

28. Les recettes fiscales sur les carburants sont définies comme les revenus de la fiscalité sur les produits pétroliers collectés par la Direction générales des douanes (DGD) et reportés dans le Tableau des opérations financières de l'état (TOFE) à la ligne « taxes sur les produits pétroliers ».

D. Suivi du programme et données à communiquer

29. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

30. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 3 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations qui seront fournies plus tard, comme indiqué dans le tableau 3 du PAT.

31. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

32. Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etat. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

33. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 3. Evolution des dépenses pro-pauvres 2016–19
(En milliards de Francs CFA)

	2 016	2 017	2 018	2 019
	Réal	Réal	Réal	Budget
01 Agriculture et développement rural	124,0	84,3	79,1	120,3
01.0 Administration générale	58,6	45,0	39,8	76,0
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	24,5	5,9	4,5	15,9
01.2 Formation et encadrement	10,2	15,1	14,2	14,4
01.3 Aménagement hydro-agricole	17,1	4,7	7,1	1,4
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	13,6	13,6	13,4	12,5
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	9,1	10,2	12,1	17,9
02.0 Administration générale / formation et encadrement	5,6	6,0	7,8	8,1
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2,3	2,2	1,8	1,1
02.2 Pêche et aquaculture	1,2	1,9	2,5	8,7
03 Education	1 179,3	1 085,5	1 194,5	1 315,6
03.0 Administration générale	32,8	35,0	26,9	25,6
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	531,1	480,2	528,0	557,0
03.2 Alphabétisation	0,6	0,5	0,4	0,5
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	359,9	357,3	407,8	481,9
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	211,4	212,5	231,3	250,6
03.5 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Education	43,5			
04 Santé	330,4	338,9	305,6	376,3
04.00 Administration générale santé	157,0	165,0	174,1	192,0
04.01 Système de santé primaire	59,5	70,6	60,9	73,1
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	4,0	1,5	4,5	1,5
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	38,5	20,4	14,8	36,1
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	1,4	11,3	0,8	12,6
04.05 VIH/SIDA	3,2	23,3	11,9	18,5
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	46,9	46,8	38,6	42,5
04.07 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Santé	20,0			
05 Eau et Assainissement	58,6	48,3	57,6	100,0
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	21,6	47,5	49,1	40,4
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	7,1	0,8	8,5	59,6
05.4 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Salubrité et Assainissement	13,5			
05.5 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Eau Potable	16,5			
06 Energie	45,5	113,9	189,5	131,2
06.1 Accès à l'électricité	32,0	113,9	189,5	131,2
06.2 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Electricité	13,5	9,2		
07 Routes et ouvrages d'art	153,8	329,4	426,7	296,8
07.1 Entretien pistes rurales	20,1	22,3	28,4	2,4
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	8,2	9,2	15,2	1,0
07.3 Autres travaux routiers	100,6	297,9	383,0	293,4
07.4 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Entretien et Aménagement	25,0			
08 Affaires Sociales	38,4	27,2	24,6	39,2
08.0 Administration générale	31,2	19,3	16,4	18,2
08.1 Formations destinées aux femmes	1,6	0,6	1,1	0,5
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	3,1	3,9	3,8	3,3
08.3 Formation au personnel d'appui	1,8	1,6	1,5	1,5
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	0,7	1,8	1,7	15,6
09 Décentralisation	55,1	55,0	59,6	76,5
09.1 Décentralisation	55,1	55,0	59,6	76,5
10 Reconstructions et réhabilitations	11,3	12,7	8,8	9,5
10.1 Reconstruction et réhabilitation	0,0	0,0	0,0	0,3
10.2 Habitat et logement sociaux	11,3	12,7	8,8	9,2
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9,2	4,3	3,5	22,3
11.1 Promotion et insertion des jeunes	6,6	2,6	2,4	21,1
11.2 Appui et suivi DSRP	0,1	0,1	0,0	
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	2,5	1,6	1,1	1,2
TOTAL	2 014,8	2 109,6	2 361,4	2 505,5

Source: Autorités ivoiriennes

Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indicateurs de conjoncture	Mensuelle	Fin du mois+ 45 jours
	Comptes nationaux provisoires	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Comptes nationaux définitifs	Variable	Fin de l'année + 1 an et 9 mois
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Secteur de l'Energie	Pétrole Brut : rapport d'enlèvements	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Avances de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Plan annuel de trésorerie	Annuelle	Fin de l'année + 45 jours
	Exécution du plan de trésorerie	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Balance Générale des Comptes du Trésor	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Situation des émissions remboursements des valeurs mobilières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours

Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme (suite et fin)			
Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Entreprises Publiques	Situation de la dette des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 90 jours
	Liste des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois (provisoire) ;
	Balance des paiements définitive	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois (définitive)
Secteurs monétaire et financier	Situation des Banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation résumée de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation Monétaire Intégrée	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Position Nette du Gouvernement	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de solidité financière	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours



CÔTE D'IVOIRE

10 juin 2019

CINQUIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT — INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Approuvé par
Dominique Desruelle (AFR)
et **Maria Gonzalez (SPR)**

Établi par le département Afrique en consultation avec d'autres départements

- 1. Le présent supplément fait le point sur l'évolution de la situation depuis l'émission du rapport des services du FMI le 30 mai 2019.** Ce complément d'information ne modifie en rien les grandes orientations de l'évaluation faite par les services du FMI.
- 2. Les indicateurs récents confirment la vigueur de la croissance et le faible niveau d'inflation.** Les données préliminaires pour le premier trimestre 2019 indiquaient une croissance modérée du secteur du cacao et de la production industrielle, mais une croissance robuste de la production pétrolière, de la consommation d'électricité et des transports. L'extraction d'or a moins ralenti que prévu. Dans l'ensemble, la situation reste conforme aux prévisions des services du FMI, qui tablaient sur une croissance du PIB de 7½ % pour 2019. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation reste modeste, à 0,7 % en glissement annuel à fin avril 2019, ce qui correspond aux prévisions annuelles des services, à savoir une moyenne de 1 % d'ici la fin de l'année.
- 3. Selon les données préliminaires, trois des quatre repères structurels (RS) et tous les repères indicatifs quantitatifs pour fin mars 2019 ont été respectés,** y compris l'objectif indicatif sur les recettes fiscales (tableaux 1 et 2). Outre le repère structurel relatif au programme de rationalisation des exonérations fiscales, dont l'achèvement a été signalé, deux autres repères structurels ont été atteints. Le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe a été appliqué afin de préserver les recettes fiscales sur les carburants, conformément aux dispositions de la loi de finances, et un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques au quatrième trimestre 2018 a été établi. Comme le relève le rapport des services du FMI, le quatrième repère structurel, relatif à la réinscription de 3.000 entreprises existantes dans le système du numéro d'identifiant unique, n'a pas été atteint en raison de difficultés techniques ; la réinscription devrait commencer au deuxième semestre 2019, une fois ces difficultés résolues.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : repères indicatifs pour fin mars 2019^{1/}
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2019		
	Mars		
	Repère indicatif	Est.	État
A. Critères de réalisation			
Plancher du solde budgétaire global (dons inclus)	-222.7	-164.7	Atteint
Plafond du financement intérieur net (dont instruments de l'UEMOA)	188.1	130.3	Atteint
Plafond sur la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale (en millions de dollars)
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale (base continue)	0.0	0.0	Atteint
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par l'administration centrale (base continue)	0.0	0.0	Atteint
B. Objectifs indicatifs			
Plancher des recettes fiscales de l'État	907.2	907.3	Atteint
Plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie	40.4	19.3	Atteint
Plancher pour les dépenses en faveur des pauvres	482.0	544.6	Atteint
Plancher pour la réduction nette des montants exigibles de l'administration centrale (- = réduction)	-53.7	-102.8	Atteint
Plancher du solde budgétaire primaire	54.5	132.7	Atteint
Pour mémoire :			
Dons-programme	0.0	0.0	
Prêts-programme	0.0	76.2	
Dons-projet	36.0	27.6	
Prêts-projet	138.9	161.4	
Appui budgétaire de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement	0.0	0.0	
Recettes fiscales sur les carburants	95.1	103.5	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

1/ Montant cumulé depuis le 1^{er} janvier 2019.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : repères structurels pour fin mars 2019			
Mesures	Calendrier	Logique macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe afin de préserver les recettes fiscales sur les carburants, à un niveau ne descendant pas sous le niveau prévu dans la loi de finances rectificative ¹ .	Repère structurel trimestriel Observé	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Gestion de la dette publique			
Établir, à la fin de chaque trimestre, un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques au trimestre précédent, tirant parti de l'amélioration des données disponibles.	Repère structurel trimestriel, à compter de fin juin 2017 Observé	Améliorer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Tableau récapitulatif du service de la dette
Politique et administration fiscales			
Adoption par le conseil des ministres d'un plan d'action visant à rationaliser les exonérations fiscales.	Repère structurel pour fin mars 2019 Observé	Améliorer le recouvrement des impôts	Plan d'action
Attribuer un numéro d'identifiant unique à toute nouvelle entreprise à compter de janvier 2019 et réinscrire 3.000 entreprises existantes au moyen du numéro d'identifiant unique.	Repère structurel pour fin mars 2019 Observé pour les nouvelles entreprises, non observé pour les entreprises existantes en raison de difficultés techniques	Améliorer la qualité de la base de données	Plan d'action
¹ Voir, dans le tableau 1, le point pour mémoire « Recettes fiscales sur les carburants ».			

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur pour la Côte d'Ivoire, et
M. Marcellin Koffi Alle, Conseiller principal auprès de l'Administrateur**

14 juin 2019

1. Les autorités ivoiriennes, que je représente, remercient le conseil d'administration, la direction et les services du FMI de leur soutien continu à la Côte d'Ivoire. Les accords passés dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) ont beaucoup aidé les autorités à renforcer la stabilité macroéconomique et à mettre le pays sur la voie du statut de pays émergent. Les autorités apprécient le dialogue avec les services du FMI et souscrivent globalement à l'orientation générale de leur rapport, qui met bien en évidence les progrès récents et les enjeux à venir.

2. La croissance dynamique de la Côte d'Ivoire s'est poursuivie pendant les cinquièmes revues des accords FEC/MEDC. Les réformes menées par les autorités, particulièrement l'amélioration du climat des affaires, ont stimulé les investissements privés, qui contribuent davantage à la croissance. En outre, une gestion budgétaire prudente a permis de limiter les déficits et a contribué à maintenir le cap vers l'objectif de déficit budgétaire de 3 % fixé par l'UEMOA pour 2019. Ces efforts sont à l'origine des bons résultats obtenus dans le cadre du programme.

3. Les autorités restent déterminées à maintenir cette dynamique de réforme afin de renforcer encore la stabilité macroéconomique et de soutenir le développement du secteur privé. Dans ce but, elles ont l'intention d'améliorer la qualité du rééquilibrage budgétaire en augmentant les ressources intérieures et en créant un espace pour les dépenses en capital ainsi que les dépenses sociales, tout en augmentant l'efficacité de ces dépenses et en préservant la viabilité de la dette. Elles accordent également beaucoup d'importance au renforcement du secteur financier et à l'exécution continue des réformes structurelles, afin de consolider la croissance tirée par le secteur privé et d'accroître le niveau de vie de la population.

Évolution récente, résultats du programme et perspectives

4. Sur le plan macroéconomique, les progrès ont été appréciables récemment. La croissance du PIB réel s'établissait à 7,4 % à la fin de 2018, stimulée par une consommation robuste et une activité dynamique dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la construction et du commerce de détail. L'inflation est restée faible pendant la période, à 0,4 % en glissement annuel. Cependant, le déficit des transactions courantes s'est détérioré ; de 2,7 % du PIB en 2017, il est passé à 4,7 % en 2018, principalement à cause d'une diminution des exportations de cacao.

5. Dans ce contexte, les résultats du programme demeurent solides, ce qui maintient la dynamique amorcée depuis la mise en place des accords FEC/MEDC. Tous les critères de réalisation continus et à la fin décembre ont été remplis, et presque tous les objectifs indicatifs

ont été atteints. Malgré un manque à percevoir à la fin de 2018, un ajustement des dépenses non prioritaires a permis d'atteindre les objectifs du programme concernant le solde primaire de base, les dépenses de lutte contre la pauvreté et l'apurement des arriérés intérieurs. En outre, les autorités ont pris des mesures pour remédier à la lenteur des formalités douanières à l'origine de l'insuffisance des recettes fiscales. De bons résultats ont également été obtenus sur le plan structurel : cinq des six repères structurels ont été respectés. Une étape importante a été franchie avec l'achèvement de la restructuration de la dette de la raffinerie nationale de pétrole (SIR), programmée pour la fin de 2017 et achevée en décembre 2018. Les autorités ont également mis en œuvre d'autres réformes structurelles notables, notamment l'adoption, fin mars 2019, du programme de rationalisation des exonérations fiscales, qui devrait stimuler les recettes fiscales. Pareillement, les autorités s'attendent à un meilleur fonctionnement du mécanisme de tarification automatique des carburants, en vue d'accroître les recettes de la taxe sur les carburants.

6. L'activité économique devrait continuer d'être soutenue par une consommation et un investissement privé vigoureux, ce qui portera la croissance à 7,5 % en 2019–20, selon les projections. Le déficit budgétaire devrait diminuer pour atteindre 3 % du PIB en 2019, et moins au cours des années suivantes. L'inflation restera maîtrisée, tandis que le déficit des transactions courantes devrait s'améliorer grâce à des termes de l'échange plus favorables, à une augmentation des exportations de services et à une plus grande valeur ajoutée des exportations agricoles. Les autorités s'engagent à continuer d'améliorer le climat des affaires et la compétitivité de l'économie. Elles prennent également note du solde des aléas influant sur la conjoncture, y compris l'impact qu'un durcissement brutal des conditions financières mondiales pourrait avoir sur l'accès de la Côte d'Ivoire aux marchés internationaux de la dette. Elles s'engagent de nouveau à prendre les mesures préventives nécessaires pour améliorer la résilience économique, et à formuler des réponses appropriées si les risques se matérialisent. En ce qui concerne l'environnement sociopolitique, les autorités sont déterminées à prendre les mesures nécessaires pour organiser une élection présidentielle pacifique et transparente en 2020.

Politique économique pour 2019 et au-delà

7. Les autorités conviennent également qu'il est essentiel de maintenir la stabilité macroéconomique pour faire avancer leur programme de transformation économique. Dans ce but, elles poursuivront l'assainissement budgétaire en mettant l'accent sur l'accroissement des recettes intérieures et l'établissement de priorités en matière de dépenses. La stabilité macroéconomique axée sur l'ajustement de la qualité s'accompagnera de réformes structurelles visant à créer un environnement propice à un secteur privé plus diversifié et prospère. Les autorités demeurent convaincues que la stabilité macroéconomique continuera d'être soutenue au niveau régional par une politique monétaire saine, ancrée dans l'union monétaire qui a bien servi leur pays.

Réalisation des objectifs budgétaires grâce à un ajustement de la qualité et à des réformes probantes

8. Les autorités ont réitéré leur intention d'atteindre l'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA comme but principal de leur ajustement en 2019. Pour ce faire, elles ont mis au point une stratégie visant à améliorer la qualité de l'assainissement budgétaire tout en préservant les dépenses en capital et les dépenses sociales. Le plan d'assainissement représente une augmentation de 1 % du PIB par rapport à 2018 ; la moitié de ce supplément proviendra des recettes fiscales. Les mesures administratives comprennent le renforcement des contrôles de qualité à la douane et une numérisation plus générale du recouvrement de l'impôt. Les mesures fiscales sont par exemple l'élimination de certaines exonérations de la TVA, l'introduction de frais d'enregistrement pour le cacao et l'augmentation du droit unique à l'exportation sur les noix de cajou, qui passe de 3,5 % à 7,0 %. Du côté des dépenses, les autorités ont l'intention de réduire les subventions, la masse salariale et d'autres dépenses courantes. Elles sont également prêtes à maintenir leur objectif de déficit en procédant à de nouvelles réductions des dépenses, si les recettes devaient s'avérer inférieures aux prévisions.

9. Des réformes structurelles majeures sont opérées pour favoriser la discipline budgétaire et améliorer la gestion des finances publiques. La stratégie de 2014 en matière de masse salariale est maintenue par une politique d'embauche qui prévoit « un nouvel employé pour deux retraités », sauf dans les secteurs de l'éducation et de la santé. De nouveaux outils et des méthodes améliorées sont mis en place pour les marchés publics, la programmation des investissements et les partenariats public-privé (PPP). En outre, la mise en œuvre du compte unique du Trésor progresse bien, avec la fermeture de la plupart des comptes dans les banques commerciales et l'augmentation du nombre d'opérations effectuées par l'intermédiaire du compte unique.

Équilibrer les sources de financement pour préserver la viabilité de la dette

10. Préserver la viabilité de la dette à moyen et long termes est une priorité absolue pour les autorités ivoiriennes, qui ont adopté dans ce but une stratégie en deux volets. Premièrement, elles sont déterminées à tout mettre en œuvre pour élargir l'assiette de l'impôt et augmenter sensiblement le ratio impôts/PIB afin de financer des investissements importants. Deuxièmement, pour 2019 et à moyen terme, elles s'engagent de nouveau à emprunter de manière équilibrée en monnaies nationale et étrangères. En outre, une série de mesures ont été prises récemment pour surveiller de près la dette des entreprises publiques, l'émission de garanties ainsi que d'autres risques budgétaires. Ces mesures devraient contribuer à contenir la dette publique et à maintenir le risque modéré de surendettement du pays.

Renforcer le secteur financier

11. Le secteur bancaire est sain et s'est encore renforcé avec l'introduction depuis 2018 de nouvelles normes alignées sur les principes de Bâle II/III. Toutes les banques, à l'exception de quelques petites institutions, satisfont aux nouvelles exigences de la BCEAO en matière de fonds propres minimums. La restructuration des banques publiques se déroule bien. En particulier, deux institutions, la Banque nationale d'investissement (BNI) et la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE), ont subi des changements récemment : la première a bénéficié d'un apport de capital du fonds de sécurité sociale, leur nouvel actionnaire, et la seconde devrait franchir une étape critique avec la vente d'immeubles pour consolider sa position financière. La stratégie des autorités en matière d'inclusion financière devrait également être renforcée par la création d'une nouvelle agence pour l'inclusion financière supervisée par le ministère de l'Économie et des Finances. Cette agence favorisera la diversification vers des services et produits financiers innovants tels que la technologie financière et les services bancaires mobiles. Des initiatives semblables sont également déployées pour contrôler la restructuration des institutions de microfinance.

Améliorer le climat des affaires pour promouvoir le développement du secteur privé

12. L'ambition des autorités de transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent repose sur la promotion d'un secteur privé de grande taille, diversifié et florissant comme moteur de la croissance. Les progrès réalisés jusqu'à présent dans l'amélioration du climat des affaires comprennent la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises et la réduction des formalités administratives, la création de zones industrielles, la numérisation de nombreux services publics, l'amélioration de l'accès au crédit, l'exécution des contrats, notamment par le biais des tribunaux commerciaux, et une meilleure distribution des services publics. Grâce à ces progrès, la Côte d'Ivoire a gagné 25 places dans le classement de la réglementation des affaires (« Doing Business ») de la Banque mondiale depuis 2015 et s'est classée deux fois parmi les dix premiers pays réformateurs, la dernière fois en 2018.

13. Les autorités s'engagent à accomplir de nouveaux progrès, notamment dans la fourniture de services publics aux entreprises, principalement au moyen de méthodes numérisées. À cet égard, la délivrance d'un numéro d'identification fiscale unique à toutes les nouvelles entreprises et bientôt aux entreprises existantes vise à créer un portail unique en ligne pour la prestation de services tels que permis de construire, licences et certificats commerciaux, transferts de propriété, déclarations fiscales et paiements d'impôts, et communication des décisions judiciaires. Complétées par d'autres réformes, y compris en matière de gouvernance, et par un meilleur accès au financement, ces mesures devraient faciliter encore la vie des entreprises, attirer davantage d'investissements étrangers directs et stimuler le développement des jeunes entreprises locales et des PME.

Partager les dividendes de la croissance par le biais de la politique sociale

14. Les autorités sont conscientes de la nécessité de rendre la croissance plus inclusive. Elles ont adopté en début d'année le Programme social du gouvernement pour 2019–20 destiné à améliorer le bien-être de la population en offrant des services publics de qualité. Le programme s'articule autour de 67 projets, dont 12 sont des projets à mise en œuvre rapide qui exerceront une grande influence dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et du raccordement à l'eau et à l'électricité. Le coût est estimé à 376 milliards de FCFA pour 2019, dont 13 % sont déjà inclus dans le budget et 59 % couverts par les financements de donateurs déjà identifiés. En outre, le gouvernement continue de mettre en œuvre d'autres initiatives, telles que les dispositifs de sécurité sociale, au moyen de transferts monétaires et de la couverture universelle en matière de santé.

Conclusion

15. L'économie ivoirienne poursuit sa forte dynamique de croissance, soutenue par l'engagement inébranlable des autorités en faveur des réformes. Le soutien du FMI dans le cadre des accords FEC-MEDC contribue à renforcer la stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre des réformes transformatrices. Les résultats restent solides et les autorités sont en voie d'atteindre l'objectif budgétaire de l'UEMOA en 2019 et de contribuer ainsi au renforcement de la stabilité régionale. En outre, elles font preuve de constance dans la poursuite de leur stratégie de gestion de la dette, instrument essentiel de sa viabilité. Elles maintiennent également le cap avec leur programme de réformes structurelles dont la mise en œuvre porte des fruits et ouvre la voie à une croissance robuste et soutenue tirée par le secteur privé.

16. Étant donné les très bonnes performances économiques de la Côte d'Ivoire et la détermination renouvelée des autorités à atteindre les objectifs du programme, nous demandons aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la cinquième revue des accords FEC-MEDC.